Envoyé en préfecture le 19/12/2017
Reçu en préfecture le 20/12/2017
Affiché le
ID : 083-248300493-20171214-C_2017_214-DE

COMMUNAUTÉ D'AGGLOMÉRATION DRACÉNOISE

DRACÉNIE L'AVENIR S'OFFRE À NOUS.

AMPUS · BARGÈME · BARGEMON · CALLAS · CHÂTEAUDOUBLE · CLAVIERS · COMPS-SUR-ARTUBY · DRAGUIGNAN
FIGANIÈRES · FLAYOSC · LA BASTIDE · LA MOTTE · LA ROQUE-ESCLAPON · LE MUY · LES ARCS-SUR-ARGENS · LORGUES
MONTFERRAT · SAINT-ANTONIN-DU-VAR · SALERNES · SILLANS-LA-CASCADE · TARADEAU · TRANS-EN-PROVENCE · VIDAUBAN

RAPPORT ANNUEL 2016

RELATIF A LA MISE EN ŒUVRE

DE LA POLITIQUE DE LA VILLE

CONTRAT DE VILLE 2015 - 2020

COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION DRACENOISE

Envoyé en préfecture le 19/12/2017
Reçu en préfecture le 20/12/2017
Affiché le
ID : 083-248300493-20171214-C_2017_214-DE

Sommaire

I. Rappel des principales orientations du contrat de ville et du projet de territoire 5
1. Cadre législatif 5
A. Rapport annuel
B. Contrat de ville 5
2. Projet de territoire 5
3. Orientations stratégiques par pilier du contrat de ville 7

II. Présentation de l'évolution de la situation dans les quartiers prioritaires concernés 10
1. Rappel de l'article 1 10
2. Quartiers prioritaires de la CAD 11
3. Définition des indicateurs 12

III. Description des actions menées en 2016 au bénéfice des habitants 12
1. Principe de gouvernance et suivi du contrat de ville 12
A. Principe de gouvernance 12
B. Ingénierie dédiée au contrat de ville 14
C. Bilan des actions inscrites au contrat de ville 15
D. Contrat Local de Santé 15
E. Information et communication 16
2. Appel à projets 2016 et actions des crédits spécifiques 16
A. Rappel du cadre 16
B. Bilan des demandes de financement sur l'appel à projets 19
C. Bilan 2016 des actions des opérateurs dans le cas des crédits spécifiques 21
a. Mobilisation et suivi des opérateurs 21
b. Bilan des actions 2016 22
D. Bilan des actions sur la période estivale et VVV 26
3. Bilan dans le cadre du droit commun 27
A. Bilan des partenaires 27
a. Pôle Emploi St Raphaël 27
b. Chambre de Métiers et de l'Artisanat de Région PACA 27
B. Bilan des directions de la Communauté d'agglomération Dracénoise 30
a. Direction Transports 30
b. Direction Affaires Juridiques 30
c. Direction Culture 31
d. Direction Animation Economique et Touristique 32
e. Direction Habitat 32
f. Direction Sports 32
g. Point d'Accès au Droit 32

Envoyé en préfecture le 19/12/2017
Reçu en préfecture le 20/12/2017
Affiché le
ID : 083-248300493-20171214-C_2017_214-DE

4. Conseils citoyens 33
5. Prévention spécialisée 34
6. Prévention de la radicalisation 35

IV. Perspectives d'évolution et amélioration 36
1. Appel à projets 2017 36
A. Calendrier et objectif 36
B. Cadre général, thématique et calendrier 36
2. Groupes de travail thématiques 39
3. Développement de la prévention spécialisée et lutte contre la radicalisation 39
4. Les conseils citoyens 40

V. Articulation entre les volets social, économique et urbain 40
1. Projet urbain pour les communes 40
A. PUG Draguignan 40
B. Cahier des charges Le Muy 41
2. Gestion Sociale Urbaine de Proximité 41
3. Actions complémentaires du Contrat de ville 42
A. Actions spécifiques des associations 42
B. Actions spécifiques des partenaires 42
4. Conventions d'abattement TFPB 42
A. Cadre réglementaire et conditions d'abattement 42
B. Priorité sur les 3 QPV 43
C. État des lieux et signature des conventions 43
5. Fiches action des partenaires 44
A. SAIEM Draguignan 44
B. SAIEM le Muy 45

VI. L'évaluation du Contrat de ville à mi-parcours 45

VII. Dotation de Solidarité Urbaine et de cohésion sociale 48

VIII. Maquette financière 49
1. Synthèse 49
2. Détail maquette financière 50
A. Communauté d'Agglomération Dracénoise 50
B. Draguignan 52
C. Le Muy 53

Envoyé en préfecture le 19/12/2017
Reçu en préfecture le 20/12/2017
Affiché le
ID : 083-248300493-20171214-C_2017_214-DE

Annexes

1. Délibération de l'association la Fabrique : adhésion par la Communauté d'Agglomération dracénoise

2. Délibération d'attribution de subventions Politiques de la ville- programmation 2016

3. Délibération de l'appel à projet 2017

4. Tableaux détaillés de programmes d'action 2016 des bailleurs dans le cadre de l'abattement TFPB

5. Flyer des animations d'été dans le cadre de crédits spécifiques Draguignan

6. Délibération de la ville de Draguignan sur la DSU

7. Délibération de la ville de Draguignan sur le rapport délibératif 2016

8. Consultations et contributions reçues pour avis sur le rapport délibératif 2016

Envoyé en préfecture le 19/12/2017
Reçu en préfecture le 20/12/2017
Affiché le
ID : 083-248300493-20171214-C_2017_214-DE

I. Rappel des principales orientations du contrat de ville et du projet de territoire

1. Cadre législatif

A. Rapport annuel

Dans les EPCI signataires d'un contrat de ville, le maire et le président de l'établissement sont tenus de présenter annuellement à leur assemblée délibérante respective un rapport sur la situation de la collectivité au regard de la politique de la ville, en précisant les actions menées sur leurs territoires, les orientations et programmes de nature à améliorer la situation (art.11 de la Loi du 21 février 2014 de programmation pour la ville et la cohésion urbaine).

Le Décret du 5 septembre 2015 fixe le « contenu et mode d'élaboration du rapport annuel aux assemblées délibérantes des établissements publics de coopération intercommunale et des communes sur la mise en œuvre de la politique de la ville ».

Le projet de rapport est élaboré par l'EPCI compétent en lien avec les communes concernées, les conseils citoyens et, le cas échéant, les autres parties signataires du contrat de ville. Les conseils citoyens présents sur le territoire concerné sont consultés en amont sur le projet de rapport.
Le rapport comporte la maquette financière relative aux contributions de chaque partenaire signataire du contrat de ville (droit commun, crédits spécifiques), selon la méthodologie retenue pour l'élaboration des contrats de ville 2015 - 2020.

B. Contrat de ville

La politique de la ville est une politique de cohésion urbaine et de solidarité, nationale et locale, envers les quartiers défavorisés et leurs habitants. Elle est conduite par l'État, les collectivités territoriales et leurs groupements dans l'objectif commun d'assurer l'égalité entre les territoires, de réduire les écarts de développement entre les quartiers défavorisés et leurs unités urbaines et d'améliorer les conditions de vie de leurs habitants.

Le vote de la loi n° 2014-173 du 21 février 2014 de programmation pour la ville et la cohésion urbaine, permet de concentrer le moyens publics sur les territoires les plus en difficulté. S'inscrivant dans une géographie prioritaire resserrée, cette réforme renforce la lisibilité, la cohérence et l'efficacité de la politique de la ville.

La réforme est mise en œuvre par des contrats de ville conclus à l'échelle intercommunale entre, d'une part, l'État et ses établissements publics et, d'autre part, les communes et les établissements publics de coopération intercommunale à fiscalité propre concernés.

Le contrat de ville de l'Agglomération Dracénoise a été signé le 29 juin 2015 par 20 partenaires : Préfecture du Var, villes de Draguignan et du Muy, Région, Département, Caisse d'Allocation Familiale du Var, Pôle Emploi, Caisse de Dépôts et Consignations, Tribunal de Grande Instance, Éducation Nationale, Agence Régionale de la Santé, Chambre de Commerce et d'industrie du Var , Chambre de Métiers et de l'Artisanat du Var, Union Patronale du Var et les bailleurs sociaux -AR HLM PACA Corse, Var Habitat, SAIEM, Logis familial Varois et Immobilière Méditerranée.

Envoyé en préfecture le 19/12/2017
Reçu en préfecture le 20/12/2017
Affiché le
ID : 083-248300493-20171214-C_2017_214-DE

2. Projet de territoire

Le projet d'Agglomération de la Dracénie s'articule autour de trois axes principaux :

1. Attractivité du territoire

- La nécessité de développer l'attractivité :

Face aux contraintes budgétaires, il convient de prioriser les investissements productifs c'est-à-dire créateurs d'emplois, de recettes fiscales. Il faut privilégier une approche globale et donc ne pas envisager seulement l'angle développement économique, mais viser plus largement l'offre culturelle, sportive, l'enseignement supérieur, la formation.
Les facteurs de réussite passent par une volonté politique forte, une bonne articulation avec les politiques communales, le développement d'une politique de communication adaptée et la maîtrise des conditions de développement au travers des documents de planification.
Les axes à privilégier sont :

- ✓ La création de nouveaux espaces d'activités économiques
- ✓ Le tourisme
- ✓ L'agriculture
- ✓ Le sport
- ✓ La culture

2. Solidarité territoriale :

- Les transports : L'amélioration du service passe par l'optimisation de la desserte et des lignes ainsi que le développement des transports alternatifs et des modes doux comme par exemple le co-voiturage.
- L'équilibre territorial : La solidarité envers les communes rurales passe par l'attribution de fonds de concours versés sur des projets d'intérêt communautaire et en fonction de critères d'agglomération à définir (charges de fonctionnement restant à la commune) et par des actions de mutualisation (locaux notamment.
- Habitat et logement : Il convient de conduire une politique de l'habitat partenariale, répondant à la diversité des besoins des ménages mais aussi satisfaisant aux obligations légales des communes en termes de production de logements sociaux. Ainsi, la CAD devra intervenir à la fois sur la construction de logements sociaux relevant du parc public mais aussi au travers d'opérations d'amélioration de l'habitat privé. Enfin, le mandat 2014 / 2020 devra permettre la mise en œuvre des nouveaux contrats de ville.
- Sport et culture : il convient de maintenir les équipements de proximité et d'en optimiser les usages notamment au travers de procédés de mutualisation avec les communes et d'actions transversales avec les directions de la CAD (tourisme notamment). Ces actions de proximité sur les communes relèvent également d'une dimension d'attractivité.
- Environnement : Il convient de prévenir les risques naturels d'inondation dans une perspective de sécurisation du cadre de vie des habitants et des acteurs économiques. Il faut également poursuivre les actions contribuant à la préservation de l'environnement (biodiversité, eau, PIDAF, schéma d'assainissement, réseau des déchèteries).

3. Performance publique

Il s'agit d'optimiser la gestion des ressources en vue de maintenir un niveau de service de qualité au moindre coût ; élever le niveau de performance de l'organisation des administrations locales ; développer la proximité en partenariat avec les communes**.**

- La mutualisation : Les communes et la CAD sont engagées dans l'élaboration du projet de schéma de mutualisation des services dont l'objectif est de rationnaliser, faire des économies d'échelle, réduire les coûts, afin de pouvoir maintenir un service public de proximité, efficace, réactif et exemplaire malgré les baisses de dotations annoncées.

Envoyé en préfecture le 19/12/2017
Reçu en préfecture le 20/12/2017
Affiché le
ID : 083-248300493-20171214-C_2017_214-DE

- La gestion financière : Il convient de mobiliser tous les leviers afin de garantir la soutenabilité des grands équilibres financiers et l'optimisation fiscale.
- Les ressources humaines : Maîtrise des coûts, recherche de solutions mutualisées : un partenariat est en cours de formalisation avec le CNFPT afin de proposer des formations délocalisées sur le territoire et destinées aux agents des communes et de la CAD. La maîtrise de la masse salariale passera par la mise en œuvre d'une gestion prévisionnelle des emplois, des effectifs et des compétences.
- Achats et marchés publics : Les marchés publics sont un levier dont disposent les collectivités afin de contribuer au soutien des entreprises locales (cf pacte TPE / PME). Une politique d'achat éco-responsable permet quant à elle de veiller à une bonne utilisation des deniers publics et peut être source d'économies substantielles.
- Environnement : Il convient de diminuer les coûts de traitement des déchets. Cela passe par une optimisation du nombre de collectes et des points de collecte mais aussi à inciter les usagers à adopter un comportement vertueux au travers notamment de la redevance ou tarification incitative.

D'autres domaines peuvent également contribuer à la performance de l'action publique comme la mise en place d'une stratégie patrimoniale ou la simplification des démarches dans le cadre de la dématérialisation des procédures.

3. Orientations stratégiques du contrat de ville

Dans le cadre du diagnostic partagé et des instances de pilotage avec l'éclairage du comité technique et des groupes thématiques, le contrat de ville entend décliner les enjeux et objectifs opérationnels suivants :

Pilier Cadre de vie et renouvellement urbain

Enjeu 1 : Engager une démarche de redynamisation des centres anciens et de résorption des désordres en matière d'habitat, décliné sous 3 objectifs opérationnels :

1. Améliorer la qualité et requalifier l'habitat public/privé dans les centres anciens en ayant une attention particulière pour les habitants les plus en difficulté
2. Assurer une mixité sociale et économique dans les centres anciens en ayant une attention particulière pour les habitants les plus en difficulté
3. Promouvoir une offre nouvelle de logements par la remise sur le marché de logements vacants rénovés à loyers encadrés

Enjeu 2 : Valoriser les centres anciens par le tourisme, la culture, et le patrimoine, décliné sous 2 objectifs opérationnels :

1. Redonner un attrait touristique et économique dans les centres anciens
2. Faciliter l'accès aux emplois induits par la démarche de valorisation des centres anciens aux habitants des quartiers PLV

Enjeu 3 : Valoriser les quartiers dans une approche d'ensemble de développement social et urbain et d'intervention de proximité, décliné sous 2 objectifs opérationnels :

1. Mettre en place dans les quartiers prioritaires une organisation et une coordination entre les acteurs sur la base de diagnostics partagés
2. Faire des habitants des quartiers des acteurs de leur vie de quartier et de l'environnement de leur zone d'habitat

Enjeu 4 : Faciliter la mobilité des personnes du quartier notamment vers l'emploi, la formation, la santé, la culture, le sport et les loisirs, décliné sous 2 objectifs opérationnels :

1. Valoriser et/ou créer des liaisons inter quartier en favorisant les modes doux
2. Faciliter et offrir les moyens d'accéder à la mobilité individuelle

Pilier Emploi et développement économique

Envoyé en préfecture le 19/12/2017
Reçu en préfecture le 20/12/2017
Affiché le
ID : 083-248300493-20171214-C_2017_214-DE

Enjeu 1 : Favoriser l'attractivité des quartiers PLV par le développement économique du commerce, de l'artisanat, du tourisme, décliné sous 3 objectifs opérationnels :

1. Soutenir et revitaliser une activité économique organisée notamment par le soutien à la création d'entreprise, de commerces, de commerces de proximité et d'artisanat
2. Participer à l'amélioration des conditions de création d'un environnement favorable à l'entreprenariat
3. Aider à structurer et consolider l'économie sociale et solidaire présentes sur le quartier et impulser le développement de nouveaux services solidaires (restaurants associatifs, épicerie, garages solidaires)

Enjeu 2 : Soutenir le développement économique, décliné sous 2 objectifs opérationnels :

1. Améliorer la communication sur l'offre existante en matière d'accompagnement à la création/reprise pour toucher les publics des quartiers prioritaires
2. Augmenter le nombre de créateurs accompagnés issus des quartiers PLV

Enjeu 3 : Faciliter le retour à l'emploi par le soutien à l'insertion professionnelle (clause d'insertion, chantier d'insertion), décliné sous 1 objectif opérationnel :

1. Favoriser les moyens sur les territoires prioritaires pour développer l'insertion professionnelle

Enjeu 4 : Faciliter le retour à l'emploi par le soutien à la formation professionnelle, décliné sous un objectif opérationnel :

1. Permettre aux habitants des quartiers PLV en recherche d'emploi d'acquérir une qualification afin de faciliter leur insertion professionnelle

Pilier Cohésion sociale

Enjeu 1 : Agir en faveur de la parentalité et de la réussite éducative en direction de la petite enfance, de l'enfance et de la jeunesse et de la famille, décliné sous 4 objectifs opérationnels :

1. Développer les actions permettant aux parents d'exercer leur autorité parentale en identifiant et valorisant leurs compétences, afin de faciliter la réussite éducative de leur enfant et prévenir sur les conduites à risque
2. Favoriser la lutte contre le décrochage scolaire
3. Faciliter l'accès à l'offre socio-éducative, socio-culturelle et sportive des jeunes des quartiers PLV
4. Structurer une animation locale en centre ancien

Enjeu 2 : Assurer un accès à la santé égal pour l'ensemble des habitants et agir sur l'accès aux dispositifs de prévention et à l'offre de soins, décliné sous 2 objectifs opérationnels :

1. Renforcer les actions de prévention et de promotion de la santé par l'accès aux dispositifs de santé
2. Renforcer les actions sur la souffrance psychique pour améliorer son repérage et sa prise en charge

Enjeu 3 : Agir en faveur de la lutte contre les violences faites aux femmes, décliné sous 3 objectifs opérationnels :

1. Agir sur les champs de la prévention de la délinquance, de la santé, du logement et de l'accès au droit
2. Orienter les actions du Défenseur des discriminations en particulier vers les femmes victimes
3. Accompagner le réseau de professionnels qui prennent en charge les victimes de violences conjugales

Enjeu 4 : Renforcer le pilotage partenarial des politiques de prévention de sécurité et de la délinquance, décliné sous 5 objectifs opérationnels :

1. Lutter contre le sentiment d'insécurité et diminuer l'insécurité sur les QPV

Envoyé en préfecture le 19/12/2017
Reçu en préfecture le 20/12/2017
Affiché le
ID : 083-248300493-20171214-C_2017_214-DE

2. Rétablir un comportement citoyen
3. Améliorer les relations entre les jeunes et les institutions
4. Repositionner clairement la notion de Droit et Devoirs
5. Permettre aux adolescents et jeunes adultes de prendre des responsabilités dans un cadre sécurisé (accompagnement de projet, débat...)

Enjeu 5 : Assurer un accès facilité au droit à l'ensemble des habitants des quartiers PLV , décliné sous 5 objectifs opérationnels :

1. Pérenniser les espaces de proximité et d'accompagnement social et de soutien administratif
2. Développer les ateliers socio linguistiques
3. S'appuyer sur le lieu ressource Point d'accès aux droits intercommunal
4. Identifier les besoins des habitants des quartiers PLV
5. Informer les habitants

Enjeu 6 : Assurer un accès au sport et à la culture égal pour l'ensemble des habitants et valoriser les outils et lieux sportifs et culturels comme espace d'apprentissage, de rencontre et de mixité sociale, décliné sous 5 objectifs opérationnels :

1. Réduire les inégalités d'accès aux pratiques sportives, culturelles et artistiques
2. Promouvoir les offres sportives et d'expressions culturelles dans une perspective de vivre ensemble
3. Rendre les habitants acteurs du sport et de la culture de leur quartier
4. Faciliter la mixité et l'intégration entre les populations du centre ancien et d'ailleurs
5. Valoriser les outils et lieux sportifs, culturels et artistiques comme espace d'apprentissage, de rencontre et de mixité sociale, d'accès à l'emploi dans l'objectif national … « apprendre à nager »

Enjeu 7 : Agir en faveur de la veille sociale de terrain et l'insertion sociale des publics marginalisés, décliné sous 4 objectifs opérationnels :

1. Renforcer le partenariat associatif dans ce domaine d'action en faveur des publics vivant dans les quartiers PLV
2. Favoriser les conditions de sorties des publics SDF vivant dans les quartiers PLV de la grande précarité
3. Mener des actions de prévention auprès des publics des quartiers PLV
4. Augmenter et pérenniser le nombre de places d'accueil sur l'aire Dracénoise

Pilier Citoyenneté et valeurs de la République

Enjeu : Agir en faveur de la citoyenneté et des valeurs de la République, décliné sous 3 objectifs opérationnels :

1. Développer le sentiment d'appartenance et le respect des valeurs citoyennes à travers la connaissance de l'histoire et des principes fondamentaux de la République en lien avec l'école et la lutte contre la radicalisation
2. Promouvoir la citoyenneté et les valeurs de la république au sein des quartiers
3. Soutenir les parents dans leur fonction éducative en les confortant dans leur rôle et leurs compétences

Enjeux hors pilier

Enjeu 1 : Observer pour agir, décliné sous un objectif opérationnel :

1. Mettre en place et animer une fonction d'observation

Enjeu 2 : Prendre en compte les questions de l'égalité hommes/femmes, de la jeunesse, de la lutte contre les discriminations dans les différents domaines concernés par le contrat de ville, décliné sous 3 objectifs opérationnels :

Envoyé en préfecture le 19/12/2017
Reçu en préfecture le 20/12/2017
Affiché le
ID : 083-248300493-20171214-C_2017_214-DE

1. Observer l'état et l'évolution de la situation entre les hommes et les femmes, entre les différentes classes d'âge, des discriminations.
2. Favoriser l'accès égal entre les hommes et les femmes, l'accès des jeunes aux différentes actions du contrat de ville et les remontées de situation discriminantes
3. Veiller à systématiquement intégrer les plans de lutte contre les discriminations

Enjeu 3 : Animer et coordonner la démarche partenariale, décliné sous un objectif opérationnel :

1. Partager la connaissance et les pratiques professionnelles

Enjeu 4 : Appuyer par la communication institutionnelle organisée la diffusion des actions mises en place auprès des publics des QPV par le tissu associatif

Le Contrat de ville 2015-2020 est construit sur des principes structurant :

- un contrat unique intégrant les dimensions sociales, urbaines, et économiques
- un contrat piloté à l'échelle intercommunale et mobilisant l'ensemble des partenaires concernés,
- un contrat mobilisant prioritairement le droit commun de l'Etat et des collectivités territoriales,
- un contrat s'inscrivant dans un processus de co-construction avec les habitants,

Il s'appuie sur un diagnostic local partagé sur la situation des **3 quartiers prioritaires au sein des villes de Draguignan et du Muy** et de l'agglomération, permettant de définir les priorités locales qui structurent le contrat en articulation étroite avec le projet stratégique de territoire élaboré par les élus, et en cohérence avec, les autres plans, contrats, schémas, qui peuvent exister sur le territoire.

II. Présentation de l'évolution de la situation dans les quartiers prioritaires concernés au regard des objectifs de la politique de la ville énoncés à l'article 1er de la même loi

1. Rappel de l'article 1 de la loi n° 2014-173 du 21 février 2014 de programmation pour la ville et la cohésion urbaine

La Politique de la ville est une politique de cohésion urbaine et de solidarité, nationale et locale, envers les quartiers défavorisés et leurs habitants.
Elle vise, en tenant compte de la diversité des territoires et de leurs ressources, à :
1° Lutter contre les inégalités de tous ordres, les concentrations de pauvreté et les fractures économiques, sociales, numériques et territoriales
2° Garantir aux habitants des quartiers défavorisés l'égalité réelle d'accès aux droits, à l'éducation, à la culture, aux services et aux équipements publics
3° Agir pour le développement économique, la création d'entreprises et l'accès à l'emploi par les politiques de formation et d'insertion professionnelles
4° Agir pour l'amélioration de l'habitat
5° Développer la prévention, promouvoir l'éducation à la santé et favoriser l'accès aux soins
6° Garantir la tranquillité des habitants par les politiques de sécurité et de prévention de la délinquance
7° Favoriser la pleine intégration des quartiers dans leur unité urbaine, en accentuant notamment leur accessibilité en transports en commun, leur mixité fonctionnelle et urbaine et la mixité de leur composition sociale ; elle veille à ce titre à la revitalisation et la diversification de l'offre commerciale dans les quartiers prioritaires de la politique de la ville ;
8° Promouvoir le développement équilibré des territoires, la ville durable, le droit à un environnement sain et de qualité et la lutte contre la précarité énergétique ;
9° Reconnaître et à valoriser l'histoire, le patrimoine et la mémoire des quartiers ;
10° Concourir à l'égalité entre les femmes et les hommes, à la politique d'intégration et à la lutte contre les discriminations dont sont victimes les habitants des quartiers défavorisés, notamment celles liées au lieu de résidence et à l'origine réelle ou supposée.

Envoyé en préfecture le 19/12/2017
Reçu en préfecture le 20/12/2017
Affiché le
ID : 083-248300493-20171214-C_2017_214-DE

Aussi, pour mesurer l'atteinte des objectifs de la Politique de la ville énoncés ci-dessus par rapport aux moyens mobilisés dans le cadre des politiques en faveur des quartiers prioritaires de la politique de la ville, un **Observatoire National de la Politique de la Ville** a été installé le 19 janvier 2016 par Patrick Kanner, ministre de la Ville, de la Jeunesse et des Sports.
Cette instance est en charge de l'observation de la situation socio-économique et urbaine des quartiers prioritaires, et de l'évaluation des politiques publiques qui y sont déployées et a publié son premier rapport, le 3 mai 2016 : Niveau de vie, emploi, éducation, santé, sécurité… il décrit la situation dans les nouveaux quartiers prioritaires de la politique de la ville, définis par la loi du 21 février 2014, sans oublier des focus sur les anciennes ZUS, pour assurer ainsi la continuité d'appréciation. Une analyse contrastée, fruit de plusieurs mois de travaux, qui révèle une réalité économique et sociale difficile, notamment pour les femmes et les jeunes, mais aussi une perception plus positive de leur cadre de vie, sur les aspects environnementaux (espaces verts, entretien des rues..).
Le rapport est structuré autour de trois thématiques, qui sont aussi les trois piliers des nouveaux contrats de ville : la cohésion sociale, Le cadre de vie et le renouvellement urbain, Le développement économique et l'emploi.

2. Quartiers prioritaires de la CAD

La liste des quartiers prioritaires a été établie par Décret n° 2014-1750 du 30 décembre 2014. Cette nouvelle géographie prioritaire s'est appuyée sur un critère de sélection basé sur les revenus médians.
Les délimitations des quartiers, avec les rues concernées ont été identifiées par les services des municipalités et sont présentées en annexe 1 du présent document
Sur le territoire de la Communauté d'Agglomération Dracénoise, 3 quartiers portant sur 2 communes ont été retenus et représentent 8370 habitants* répartis comme suit :

- Pour la **ville de Draguignan**, le nombre d'habitants identifié dans les territoires prioritaires est de **6 770** soit :
 - **le quartier centre-ville** 4 320 habitants enregistre un revenu médian annuel de 10 900 € soit 908 € par mois Plus de 2 000 personnes vivent avec moins de 900 € par mois en centre-ville de Draguignan.
 - **le quartier les Collettes** 2 450 habitants enregistre un revenu médian annuel de 11 200 € soit 933 € par mois
- Pour la **ville du Muy**, le nombre d'habitants identifié dans le territoire prioritaire, **centre-ville**, est de **1 600**. Le quartier prioritaire centre-ville du Muy enregistre un revenu médian annuel de 8 800 € soit 733 € par mois. Aussi 800 personnes du centre-ville du Muy vivent avec moins de 733 € par mois.

Les communes ont fait part de leur souhait de maintenir en veille active les anciens quartiers prioritaires dans la cadre de la politique de la ville, à savoir :

- ✓ Sur le Muy : les Peyrouas et les Bellugues le Quartier St Andrieu
- ✓ Sur Draguignan : Les Floralies – Saint Hermentaire

CARTOGRAPHIE DES TROIS QUARTIERS PRIORITAIRES

Centre ancien- Draguignan



Les Collettes-Draguignan



Centre ancien- Le Muy



Envoyé en préfecture le 19/12/2017
Reçu en préfecture le 20/12/2017
Affiché le
ID : 083-248300493-20171214-C_2017_214-DE

Après 2015, année d'écriture du contrat de ville et de programmation, la présentation de la situation des quartiers dans le contexte de l'agglomération n'a pu être actualisée par rapport au document du contrat de ville datant du 29 juin 2015.

Lors de l'écriture du contrat de ville des indicateurs ont été prédéfinis par pilier et par enjeux sans avoir de vue préalable sur ce que chacun des partenaires étaient en capacité de fournir et de suivre. Le kit de données sexuées réalisé par les différents services de l'Etat a alimenté le diagnostic du territoire sur des données statistiques INSEE 2010-2011, qui ne sont pas actualisables annuellement.

3. Définition d'indicateurs

Dans la cadre du plan d'actions du contrat de ville, des réunions ont été organisées avec les partenaires pour définir des indicateurs qui pourraient être suivi annuellement sur le pilier « développement économique emploi » :

- Mardi 19 janvier 2016 : « Outils et indicateurs, observatoire- Politique de la ville »
- Mercredi 11 mai et lundi 05 septembre : « Tableau des indicateurs et bilan des fiches actions »
- Mardi 06 décembre 2016 : groupe de travail technique dédié à « l'observation/évaluation sur le pilier Développement économique-emploi », avec définition, production, suivi et analyse des indicateurs pertinents, fiables et utiles permettant de mesurer l'évolution de la situation à l'échelle des QPV.

Dans le cadre de l'appel à projets, les actions des associations doivent pouvoir répondre sur des évaluations comprenant un minima d'indicateur tels que :

- nombre de bénéficiaire par QPV (adresse)
- nombre de bénéficiaire homme/femme
- nombre de bénéficiaire par tranche d'âge

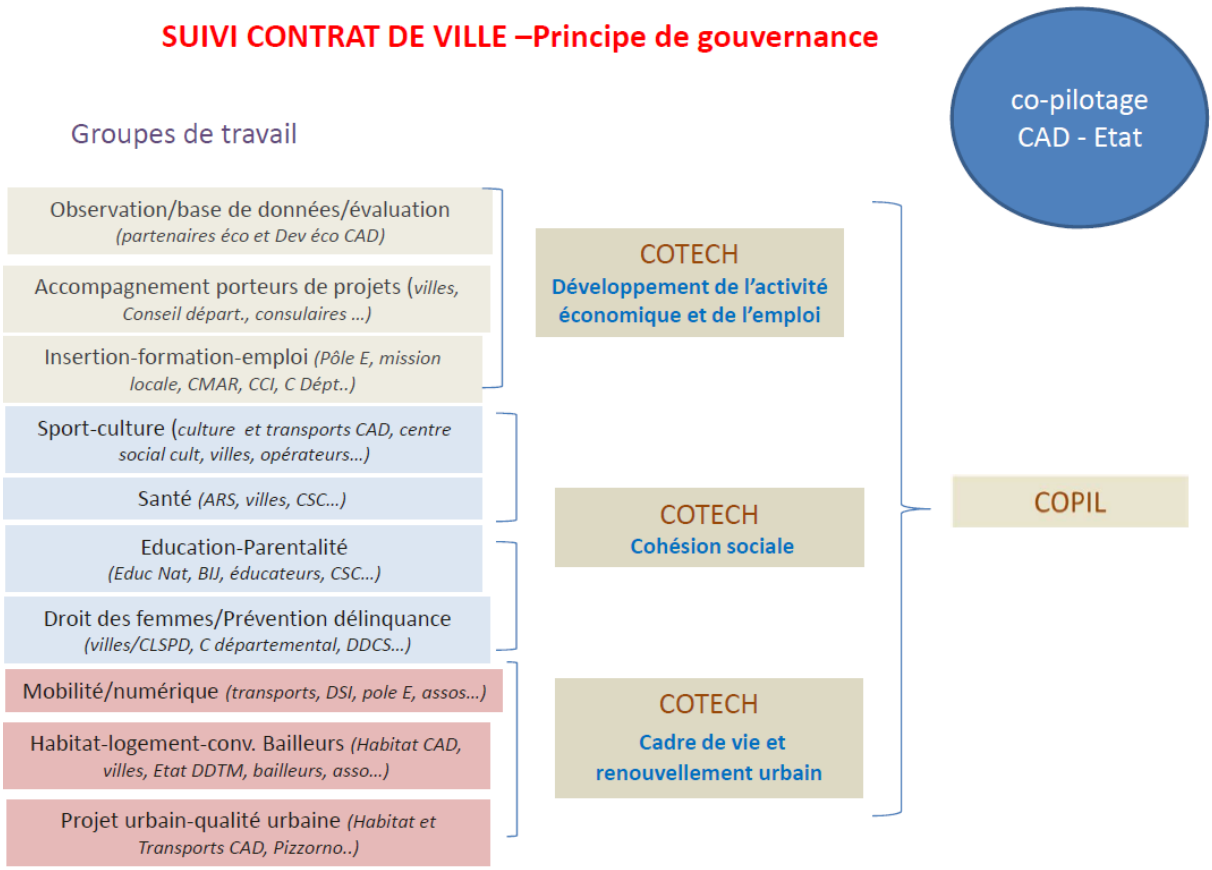
III. Description des actions menées en 2016 et par pilier au bénéfice des habitants des QPV

1. Principe de gouvernance et suivi du contrat de ville.

A.Principe de gouvernance

Envoyé en préfecture le 19/12/2017
Reçu en préfecture le 20/12/2017
Affiché le
ID : 083-248300493-20171214-C_2017_214-DE

Suite au Comité de Pilotage du 17 novembre 2015, un principe de gouvernance a été adopté pour une mise en place à partir de 2016 avec notamment 10 groupes de travail opérationnels à programmer en amont de comités techniques et de pilotage, avec des relais pro-actif (membres permanents, associés et qualifiés) en lien avec chacun des 3 piliers.



L'organisation et l'animation de la gouvernance pour la mise en œuvre du contrat a été programmée comme suit :

Dans le cadre de l'appel à projets 2016, pour l'attribution des crédits spécifiques :

- Un comité de lecture le 18 février
- Un comité technique le 24 mars
- Un comité de pilotage le 14 avril
- Une délibération en Conseil d'Agglomération le 19 mai

Dans le cadre de la mise en œuvre du suivi du contrat de ville :

- 6 groupes de travail thématiques et des réunions techniques
- Un comité technique le 22 septembre 2016
- Un comité de pilotage le 29 septembre 2016

Les 6 groupes thématiques par pilier ont été organisé notamment les :

- le 17 mai et 7 septembre groupe de travail « sport santé culture » et « éducation parentalité »,
- le 11 mai et 5 septembre « développement économique emploi »

Envoyé en préfecture le 19/12/2017
Reçu en préfecture le 20/12/2017
Affiché le
ID : 083-248300493-20171214-C_2017_214-DE

- le 20 mai et 5 septembre « habitat logement conventions bailleurs sociaux »

Chaque groupe a été constitué sur inscription volontaire sur la base d'une liste thématique adressée à chaque signataire du contrat de ville, partenaires institutionnels, et les opérateurs. Les participants sont soit membres permanents, membres associés, membres qualifiés.

Les principaux objectifs des groupes de travail étaient de :
- suivre le contrat de ville
- coordonner les actions inscrites dans le contrat
- prioriser les actions

Chaque partenaire ou association a pu exposer les actions qu'il conduit, facilitant ainsi la coordination avec les autres.
Les signataires du contrat de ville se sont engagés dans la mise en place d'actions dans la valorisation du droit commun pour les publics prioritaires, au travers notamment de **fiches actions.**

Ordre du jour et méthodologie des groupes de travail :

- Actions du contrat de ville : suivi, priorisation des actions en cours, et coordination des actions du territoire
- Suivi, mise à jour des fiches actions des partenaires du contrat de ville
- Passage en revue des actions en droit commun et crédits spécifiques
- Tour de table

Le **bilan commun** à tous les piliers :
- Emergence d'un outil partenarial : plateforme collaborative permettant de partager l'ensemble des documents du contrat de ville de la Dracénie entre les différents acteurs
- Observer pour agir : nécessité pour chaque partenaire et opérateur que soient intégrés les indicateurs sexe/âge/adresse
- Emergence de la nécessité de créer un groupe de travail dédié à la mobilisation des habitants en lien les conseils citoyens
- Problème de mobilités commun à tous les piliers

B. Ingénierie dédiée au Contrat de ville

Le contrat de ville porté par la CAD sur 3 QPV au bénéfice de 8357 habitants, est animé et coordonné en son sein pour l'année 2016 par :

- 2 chargées de mission Politique de la Ville, également chacune missionnée sur la coordination de sécurité et prévention de la délinquance,
- 1 chef de service du 1er juillet au 31 août,
-1 directrice « Habitat, Cohésion Sociale et Emploi » du 1er septembre eu 31 décembre 2016.

Les chargées de mission ont pu suivre des formations sur le courant de l'année :
Pour une :

- Méthodologie de projet appliquée au pilotage de la Politique de la ville (du 16 au 18 mars)
- L'évaluation des actions de la Politique de la ville (du 23 au 25 novembre 2016)

Pour l'autre :

Envoyé en préfecture le 19/12/2017
Reçu en préfecture le 20/12/2017
Affiché le
ID : 083-248300493-20171214-C_2017_214-DE

- Enjeux et défis de la Politique de la ville (le 07 mars)
- Bilan et perspectives de la Politique de la ville (du 13 eu 15 juin)
- Méthode de projet appliqué au pilotage de la Politique de la ville (16 au 18 mars)
- La place des habitants dans l'élaboration des projets et dans la décision politique (24 et 25 mai et 13 et 14 septembre)

Pour les deux :

- Phénomène de radicalisation (8 avril)
- Laicité et valeurs de la République (4 et 5 juillet)

L'équipe opérationnelle de l'EPCI fait le lien avec les communes. Le parallélisme des formes avec un agent dédié à la ville de Draguignan, en charge de la Politique de la ville, est une ressource qui facilite la bonne conduite des actions
Catherine Corneli à la fois mobilisée sur la Politique de la ville et le Conseil Local de Sécurité et Prévention de la Délinquance du Muy, est en appui à l'élu du Muy, délégué à « la Politique de la ville ». Le poste est cofinancé à hauteur de 50% par l'Etat

C Bilan des actions inscrites dans le cadre du contrat de ville

Le plan d'action du Contrat de ville contient 54 actions inscrites à la signature du contrat de ville. 4 nouvelles actions ont été ajoutées suite aux groupes de travail thématiques.
Le plan d'action actualisé en 2016 affiche 58 actions.
16 ont été engagées dont 3 nouvelles et 42 n'ont pas démarrées.

Axe	Nombre d'actions Contrat 2015	Actions nouvelles	Total action Contrat Ville 2016	Actions engagées	Actions non engagées
Economie	9	1	10	2	8
Cadre de vie RU	9	1	10	4	6
Cohésion S.	31	2	33	6	27
Citoyenneté VR	1	0	1	0	1
Hors pilier	4	0	4	4	0
Total	**54**	**4**	**58**	**16**	**42**

D Le Contrat Local de Santé de Draguignan

À partir de 2016 la ville de Draguignan a souhaité mettre en place un **Contrat Local de Santé** en lien avec le Comité Départemental de l'Education la Santé et l'Agence Régionale de Santé. Ce contrat local de santé vise à réduire les inégalités sociales et territoriales de santé, en consolidant et coordonnant le partenariat et les démarches locales. Il a pour but l'amélioration du contexte social et environnemental qui détermine la santé, l'amélioration de l'accès aux soins, au service et à la prévention et la promotion de la santé, l'organisation d'une offre de santé adaptée à la population. Il porte sur l'ensemble des quartiers prioritaires de Draguignan et décliné en 5 thématiques.

Envoyé en préfecture le 19/12/2017
Reçu en préfecture le 20/12/2017
Affiché le
ID : 083-248300493-20171214-C_2017_214-DE

Le service Politique de la ville a participé à ces groupes de travail afin de faire le lien avec le contrat de ville, dans le cadre du diagnostic du contrat local de santé et des propositions d'actions.

E. Information et communication

La Direction Habitat Cohésion Sociale et emploi met en valeur les actions réalisées dans le cadre du contrat de ville (mise en place des conseils citoyens, prévention spécialisée, animation des associations dans le cadre de la période estivale, etc…) par la communication régulière en interne comme en externe via des **articles** sur :

- le site Internet de la CAD
- le magazine de la CAD « Dracénie Mag » distribué au grand public
- Cad'ence le magazine interne aux agents de la CAD
- le rapport d'activité
- le rapport du développement durable

Des **informations** en lien avec la Politique de la ville ou encore la prévention de la délinquance, émanant de l'État, la Direction Départementale de la Cohésion Sociale, ou des partenaires sont **retransmises régulièrement aux différentes structures** du territoire (appel à projet, formation, communication par thématiques, colloque exposition ou tout événementiel).

Afin de renforcer l'acculturation des **agents d'accueil des Médiathèques** de la CAD sur les thématiques Politique de la Ville - emploi formation insertion, une rencontre « métiers et enjeux » inscrite au plan de formation des agents, a été organisée le 19 mai 2016 auprès de 40 agents, avec 3 présentations :

1. Présentation générale de la Politique de la Ville et du CISPD (Service politique de la Ville CAD et mairie)
2. Présentation de l'offre de service de la Mission Locale auprès des jeunes (Intervention-témoignage de la ML Dracénie Verdon)
3. Présentation du nouveau parcours du demandeur d'emploi, le 100%web et de la convention Pôle emploi-CAD (Intervention-témoignage d'un agent de PE)

2- Appel à projet 2016 et actions des crédits spécifiques

A. Rappel du cadre

Le Cadre Général de l'Appel à projets 2016

Les projets déposés dans le cadre de l'appel à projets Politique de la Ville doivent s'inscrire dans les orientations définies par le contrat de ville 2015-2020 et bénéficier prioritairement aux habitants des quartiers prioritaires.
À noter qu'un soutien au titre de la Politique de la ville peut être apporté aux associations qui, bien que n'étant pas situées dans les quartiers, conduisent des actions bénéficiant directement et concrètement à leurs habitants (« territoire vécu »).
L'appel à projets 2016 est structuré selon les 3 PILIERS du contrat de ville nouvelle génération :

Le pilier « cohésion sociale » qui comprend les volets thématiques :

- Éducation et lien social,
- Veille Sociale et Santé,

Envoyé en préfecture le 19/12/2017
Reçu en préfecture le 20/12/2017
Affiché le
ID : 083-248300493-20171214-C_2017_214-DE

- Sport et culture,
- Violence intra familiales/Prévention de la délinquance/Accès au droit.

Le pilier « cadre de vie et renouvellement urbain » qui comprend le projet de gestion urbaine et sociale de proximité, les thématiques du logement et de peuplement, les enjeux de desserte par les transports collectifs :

- Projet urbain/Qualité urbaine
- Mobilité /Numérique
- Habitat logement

Le pilier « développement économique emploi »

- Développement économique/Accompagnement aux porteurs de projet
- Insertion/Formation/Emploi

Ces 3 piliers sont déclinés en volets thématiques, qui sont eux-mêmes déclinés en orientation stratégique puis en objectif opérationnel. L'ensemble du plan d'action se trouve dans le contrat de ville de la page 28 à la page 32 sur le site de la Communauté d'agglomération :
www.dracenie.com – rubrique « vivre en Dracénie » / solidarité / politique de la ville.

De façon *transversale*, une attention particulière est portée sur la prise en compte dans les projets de :

- la jeunesse,
- l'égalité femmes/hommes,
- la lutte contre les discriminations,
- la participation des habitants.
- Citoyenneté et valeurs de la république

Objectifs opérationnels du contrat de ville

Chaque orientation stratégique se décrit en objectifs opérationnels au sein desquels les actions à financer doivent s'inscrire.
Chaque objectif opérationnel se compose :

- de type d'actions à soutenir (à titre indicatif),
- de territoires éligibles,
- d'indicateurs de réalisation, qui servent à la définition des objectifs prévisionnels à renseigner dans le CERFA fiche 3-1

Le tableau ci-après présente la déclinaison du Contrat de ville, par pilier, volet thématique, orientation stratégique, objectif opérationnel.

Envoyé en préfecture le 19/12/2017
Reçu en préfecture le 20/12/2017
Affiché le
ID : 083-248300493-20171214-C_2017_214-DE

PILIER	Thématiques	Enjeux / Orientations stratégiques	Objectifs opérationnels	Thématiques transversales		
1- COHESION SOCIALE	1-1 Education et lien social	1-1-1 Agir en faveur de la parentalité et de la réussite éducative en direction de la petite enfance, de l'enfance et de la jeunesse et de la famille	1-1-1-1/ Développer les actions permettant aux parents d'exercer leur autorité parentale en identifiant et valorisant leurs compétences, afin de faciliter la réussite éducative de leur enfant et prévenir sur les conduites à risque 1-1-1-2/ favoriser la lutte contre le décrochage scolaire 1-1-1-3/ Faciliter l'accès à l'offre socio-éducative, socio-culturelle et sportives des jeunes des quartiers PLV 1-1-1-4/Structurer une animation locale en centre ancien	Prendre en compte les questions de l'égalité hommes/femmes, de la jeunesse, de la lutte contre les discriminations dans les différents domaines concernés par le contrat de ville	CITOYENNETE ET VALEURS DE LA REPUBLIQUE:	1/ Developper le sentiment d'appartenance et le respect des valeurs citoyennes à travers la connaissance de l'histoire et des principes fondamentaux de la République en lien avec l'école et la lutte contre la radicalisation 2/ Promouvoir la citoyenneté et les valeurs de la république au sein des quartiers 3/ Soutenir les parents dans leur fonction éducative en les confortant dans leur rôle et leurs compétences
	1-2 Veille sociale et Santé	1-2-1 Assurer un accès à la santé égal pour l'ensemble des habitants et agir sur l'accès aux dispositifs de prévention et de soins	1-2-1-1/ renforcer les actions de prévention et de promotion de la santé par l'accès aux dispositifs de santé 1-2-1-2/ Renforcer les actions sur la souffrance psychique pour améliorer son repérage et sa prise en charge			
		1-2-2 Agir en faveur de la veille sociale de terrain et l'insertion sociale des publics marginalisés	1-2-2-1/ Renforcer le partenariat associatif dans ce domaine d'action en faveur des publics vivant dans les quartiers PLV 1-2-2-2/ Favoriser les conditions de sorties des publics SDF vivant dans les quartiers PLV de la grande précarité 1-2-2-3/ Mener des actions de prévention auprès des publics des quartiers PLV 1-2-2-4/ Augmenter et pérenniser le nombre de places d'accueil sur l'aire Dracénoise			
	1-3 Sport-culture - Loisir	1-3-1 Assurer un accès au sport égal pour l'ensemble des habitants et valoriser les outils et lieux sportifs comme espace d'apprentissage, de rencontre et de mixité sociale.	1-3-1-1/ Réduire les inégalités d'accès aux pratiques sportives, culturelles et artistiques 1-3-1-2/ Promouvoir les offres sportives et d'expressions culturelles dans une perspective de vivre ensemble 1-3-1-3/ Rendre les habitants acteurs du sport et de la culture de leur quartier 1-3-1-4/ Faciliter la mixité et l'intégration entre les populations du centre ancien et d'ailleurs 1-3-1-5/ Valoriser les outils et lieux sportifs, culturels et artistiques comme espace			
		1-3-2 Assurer un accès à la culture égal pour l'ensemble des habitants et valoriser les outils et lieux culturels comme espace d'apprentissage, de rencontre et de mixité sociale.				
		1-3-3 Assurer prioritairement une animation dans les QPV pendant les vancances scolaires durant toute la période estivale				
	1-4 Violences intra-familliales / Prévention de la délinquance / Accès au droit	1-4-1 Agir en faveur de la lutte contre les violences faites aux femmes.	1-4-1 -1/ Agir sur les champs de la prévention de la délinquance, de la santé, du logement et de l'accès au droit 1-4-1 -2/ Orienter les actions du Défenseur des discriminations en particulier vers les femmes victimes 1-4-1 -3/ Accompagner le réseau de professionnels qui prennent en charge les victimes de violences conjugales			
		1-4-2 Renforcer le pilotage partenarial des politiques de prévention de sécurité et de la délinquance	1-4-2-1/ Lutter contre le sentiment d'insécurité et diminuer l'insécurité sur les quartiers concernés 1-4-2-2/Rétablir un comportement citoyen 1-4-2-3/ Améliorer les relations entre les jeunes et les institutions 1-4-2-4/ Repositionner clairement la notion de Droit et Devoirs 1-4-2-5/Permettre aux adolescents et jeunes adultes de prendre des responsabilités dans un cadre sécurisé (accompagnement de projet, débat...)			
		1-4-3 Assurer un accès facilité au droit à l'ensemble des habitants des quartiers PLV	1-4-3-1/ Perenniser les espaces de proximité et d'accompagnement social et de soutien administratif 1-4-3-2/ Developper les ateliers socio linguistiques 1-4-3-3/ S'appuyer sur le lieu ressource Point d'accès aux droits intercommunal 1-4-3-4/ Identifier les besoins des habitants des quartiers PLV 1-4-3-5/ Informer les habitants			
2- Cadre de vie et renouvellement urbain	2-1 Habitat/Logement	2-1-1 Engager une démarche de redynamisation des centres anciens et de resorption des désordres en matière d'habitat	2-1-1-1/ Améliorer la qualité et requalifier l'habitat public/privé dans les centres anciens en ayant une attention particulière pour les habitants les plus en difficulté 2-1-1-2/ Assurer une mixité sociale et économique dans les centres anciens en ayant une attention particulière pour les habitants les plus en difficulté 3/ Promouvoir une offre nouvelle de logements par la remise sur le marché de logements vacants rénovés à loyers encadrés			
		2-1-2 Valoriser les centres anciens par le tourisme, la culture, et le patrimoine	2-1-2-1/ Redonner un attrait touristique et économique dans les centres anciens 2-1-2-2/ Faciliter l'accès aux emplois induits par la démarche de valorisation des centres anciens aux habitants des quartiers PLV			
	2- 2 Projet urbain / Qualité urbaine	2-2-1 Valoriser les quartiers dans une approche d'ensemble de développement social et urbain et d'intervention de proximité/ GSUP	2-2-1 -1/ Mettre en place dans les quartiers prioritaires une organisation et une coordination entre les acteurs sur la base de diagnostics partagés 2-2-1 -2/ Faire des habitants des quartiers des acteurs de leur vie de quartier et de l'environnement de leur zone d'habitat			
	2-3 Mobilité / Numérique	2-3-1 Faciliter la mobilité des personnes du quartier notamment vers l'emploi, la formation, la santé, la culture, le sport et les loisirs	2-3-1-1/Valoriser et ou créer des liaisons inter quartier en favorisant les modes doux 2-3-1-2/ Faciliter et offrir les moyens d'accéder à la mobilité individuelle			
3- Developpement économique et emploi	3- 1 Dev- éco et accompagnement aux porteurs de projet	3-1-1 Favoriser l'attractivité des quartiers PLV par le développement économique du commerce, de l'artisanat, du tourisme ...	3-1-1-1/ Soutenir et revitaliser une activité économique organisée notamment par le soutien à la création d'entreprise, de commerces, de commerces de proximité et d'artisanat 3-1-1-2/ Participer à l'amélioration des conditions de création d'un environnement favorable à l'entreprenariat 3-1-1-3/ Aider à structurer et consolider l'économie sociale et solidaire présentes sur le quartier et impulser le développement de nouveaux services solidaires (restaurant associatif, épicerie, garage solidaire)			
		3-1-2 Soutenir le développement économique	3-1-2-1/ Améliorer la communication sur l'offre existante en matière d'accompagnement à la création/reprise pour toucher les publics des quartiers prioritaires 3-1-2-2/ Augmenter le nombre de créateurs accompagnés issus des quartiers PLV			
	3- 2 Insertion Formation - emploi	3-2-1 Faciliter le retour à l'emploi par le soutien à la formation professionnelle	3-2-1-1/ Permettre aux habitants des quartiers PLV en recherche d'emploi d'acquérir une qualification afin de faciliter leur insertion professionnelle			
		3-2-2 Faciliter le retour à l'emploi par le soutien à l'insertion professionnelle (clause d'insertion,chantier d'insertion)	3-2-2-1/ Favoriser les moyens sur les territoires prioritaires pour développer l'insertion professionnelle			

<u>Thèmes et modalités privilégiées dans les réponses</u>

Pour la ville de Draguignan :

1- Valorisation du tourisme, de la culture et du patrimoine en centre ancien
2- La structuration d'une animation locale en centre ancien
3- Accès à la santé et dispositifs de prévention de soin
4- Agir en faveur de la parentalité et de la réussite éducative, et continuité pendant les périodes de vacances estivales
5- Réduire la fracture numérique
6- Lisibilité des animations par l'occupation de l'espace public
7- Engager une démarche de résorption des désordres en matière d'habitat

Pour la ville du Muy :

1- Agir en faveur de la parentalité et de la réussite éducative, et continuité pendant les périodes de vacances estivales

Envoyé en préfecture le 19/12/2017
Reçu en préfecture le 20/12/2017
Affiché le
ID : 083-248300493-20171214-C_2017_214-DE

2- Accès à la santé et dispositifs de prévention de soin
3- Agir en faveur de la veille sociale de terrain et l'insertion sociale des publics marginalisés
4- Violences faites aux femmes/Prévention de la délinquance/Accès aux droits
5- Engager une démarche de résorption des désordres en matière d'habitat
6- Faciliter le retour à l'emploi par le soutien de la formation professionnelle et par le soutien à l'insertion professionnelle

Ce qui change en 2016 : Quelques nouveautés sont à intégrer dans cet appel à projets :

- le Contrat de ville est mis en ligne sur le site internet de l'Agglomération. Il repose sur un travail préparatoire réalisé par un ensemble de partenaires, ayant abouti à la production de diagnostics thématiques territoriaux. Des besoins et enjeux ont été identifiés et déclinés sous forme d'orientations stratégiques et d'objectifs opérationnels ;
- l'opérateur est invité à renseigner la fiche de synthèse (jointe en annexe 1), qui devra être jointe à sa demande de subvention ;
- en fonction de l'objectif opérationnel retenu, il veille :

- à renseigner les objectifs prévisionnels de votre action et les indicateurs de réalisation correspondants ;
- à prendre toutes les modalités nécessaires tout au long de la réalisation de l'action en 2016, permettant de renseigner ces objectifs prévisionnels et ces indicateurs lors de la présentation du bilan de l'action.

Ces *objectifs prévisionnels* sont à renseigner dans le *Cerfa (fiche 3.1)* et les *indicateurs*, sont à renseigner dans la *fiche de synthèse* ;

- l'accent sur la mobilisation du droit commun et la valorisation de celui-ci dans les budgets des actions ;
- une fois le dossier de demande de subvention déposé, pendant son instruction, en fonction des projets, certains porteurs pourront être conviés par l'équipe opérationnelle pour venir présenter leur projet à l'ensemble des signataires du Contrat de Ville.
- les conseils citoyens, composés d'habitants et de représentants des associations et acteurs locaux, seront associés à la mise en œuvre des contrats de ville.

CALENDRIER DE LA PROGRAMMATION 2016

Dépôt des dossiers	Du 21 décembre 2015 au 31 janvier 2016
Instruction des dossiers	Février/Mars 2016
Comité Technique	1ère quinzaine d'Avril 2016
Comité de pilotage	Fin Avril 2016

B. Bilan des demandes et financements sur l'appel à projet

En 2016, 67 dossiers ont été déposés pour attribution de subventions.

36 actions ont été retenues et financées au titre de la Politique de la Ville. Ces 36 actions sont portées par 20 associations.
En termes de crédits spécifiques (Etat et CAD), ce sont 174 000 € alloués directement aux 20 structures retenues : 100 000 € pour l'Etat et 74 000 € pour la CAD

Une somme de 21 891 € équivalent à 50% sur le poste de chargée de mission CAD est octroyé par l'Etat, pour contribution à l'équipe opérationnelle.

La Région PACA subventionne 8 structures pour un montant total de 36 800 €.

Envoyé en préfecture le 19/12/2017
Reçu en préfecture le 20/12/2017
Affiché le
ID : 083-248300493-20171214-C_2017_214-DE

	BILAN 2015	BILAN 2016	Evolution %
Actions déposées en demande de subventions	38	67	+ 76%
Actions financées au titre de la Politique de la Ville	**28**	**36**	**+ 28 %**
Nombre d'associations	19	20	+ 5%
Total crédits spécifiques	**160 000 €**	**174 000 €**	**+ 8 %**

En détail dans l'appel à projet 2016 :

- Pilier 1 Cohésion sociale : 42 dossiers
- Pilier 2 développement économique et emploi : 12 dossiers
- Pilier 3 cadre de vie et renouvellement urbain : 5 dossiers
- VVV : 4 dossiers
- FIPD : 4 dossiers

Détail des financements par pilier du contrat de ville :

Axes	2015		2016	
	€	%	€	%
Développement économique et emploi	46 400	**28**	34 000	**20**
Cadre de vie et renouvellement urbain	22 000	**14**	18 000	**10**
Cohésion sociale	91 600	**58**	122 000	**70**
Citoyenneté et valeurs de la République	0	0	0	0
Hors pilier	0	0	0	0
	160 000	100%	174 000	100%

En annexe 2 vous trouverez la délibération ainsi que le tableau détaillant l'ensemble des subventions attribués par structure, par action et par commune.

Le total du budget sollicité au titre de la Politique de la ville sur les 59 dossiers s'élève à 485 070 €.

16 actions nouvelles par rapport à 2015, dont :

- 12 actions nouvelles sur Draguignan avec un cofinancement Etat et/ou CAD, ce qui représente 8 actions nouvelles sur Draguignan avec une subvention CAD
- 3 actions nouvelles sur Le Muy avec un cofinancement Etat et/ou CAD, ce qui représente 2 actions nouvelles sur le Muy avec une subvention CAD
- 1 action nouvelle sur Draguignan – Le Muy avec un cofinancement CAD

Le nombre de demandes de subventions déposées en 2016 a augmenté de près de 80 % par rapport à 2015. Nous pouvons remarquer une dispersion du financement pour l'année 2016 dont 70% est attribué sur le pilier cohésion sociale.

Envoyé en préfecture le 19/12/2017
Reçu en préfecture le 20/12/2017
Affiché le
ID : 083-248300493-20171214-C_2017_214-DE

C. Bilan 2016 des actions des opérateurs dans le cadre des crédits spécifiques

a/ Mobilisation et suivi des opérateurs

Le service Politique de la Ville est en lien régulièrement avec chaque association financée dans le cadre de l'appel à projet annuel, pour suivre au fil de l'eau les actions, en appui auprès des structures. Un **tableau de bord** de suivi des actions des opérateurs est alimenté tout au long de l'année, grâce à des contacts réguliers avec les opérateurs (RDV, tél, mail…).

En complément une **réunion** a été organisée le **vendredi 9 septembre** 2016 avec la ville de Draguignan, le service Politique de la ville et le délégué du préfet dans l'objectif de **réunir les associations financée**s dans le cadre de la Politique de la ville pour l'année 2016 afin d'échanger sur la mise en œuvre des actions à mi-parcours.
Après des informations générales sur la gouvernance du contrat de ville, des formations proposées, la mise en place de la prévention spécialisée, ou la création des conseils citoyens le délégué du préfet a rappelé l'utilisation des crédits spécifiques au bénéfice des quartiers prioritaires (sur la base d'indicateurs géographiques). Toutes les associations conviées et financées dans le cadre des crédits spécifiques étaient présentes, et ont présenté lors d'un tour de table leur structure, l'avancée de leurs actions et leurs éventuelles problématiques. Cette rencontre a permis à de nouvelles structures de se présenter et donc une meilleure coordination et communication entre associations et partenaires du territoire, qui se « renvoient » des publics, soit prescripteur, participent aux groupes de travail thématiques…

Le diagnostic partagé avec l'ensemble des opérateurs et partenaires du contrat de ville, a relevé le besoin de redynamiser le Centre ancien de Draguignan, et la promotion de l'offre socio culturelle en direction de la population du quartier. **L'association loi 1901 « La Fabrique »,** Espace de Vie Social, créée en date du 01 avril 2016, répond à ce besoin. Selon les statuts L'association « La Fabrique » a pour objet de gérer un Espace de vie social situé au centre ancien de Draguignan ; elle a répondu à l'Appel à Projet 2016 et a été financée et soutenue dans le cadre des crédits spécifiques.
L'association comprend des membres habitants, des membres associatifs, des membres d'honneur, des membres qualifiés et des membres de droit et la Communauté d'agglomération dracénoise a souhaité être membre de droit (article 9 des statuts). La délibération en annexe propose de soutenir et d'adhérer à l'association, et désigne notre représentant.

En sus des contacts réguliers (téléphone, messagerie électronique, réunions) pour le suivi des opérateurs, une **fiche d'évaluation** est envoyée chaque année auprès de chaque structure financée, afin de d'obtenir une évaluation au plus précis pour chaque action financée dans le cadre des appels à projet annuels. Ses fiches permettent d'avoir des données et indicateurs sur le public bénéficiaire de l'action sa mise en œuvre détaillée, les moyens humains utilisés, les partenaires et prestataires impliqués, ou encore le compte rendu financier.

Envoyé en préfecture le 19/12/2017
Reçu en préfecture le 20/12/2017
Affiché le
ID : 083-248300493-20171214-C_2017_214-DE

b/ Bilan des actions 2016

Bilan quantitatif

En 2016, 59 actions ont été proposées par les opérateurs au titre des crédits spécifiques Politique de la ville. Les aides sollicitées se montent à 485 070 €.
In fine 36 actions ont été financées en crédits spécifiques Politique de la ville, pour un montant de 174 000 €, dont 100 000 € part Etat et 74 000 € part CAD.

Ces actions sont classées **par pilier** du Contrat de ville, de la manière suivante :

- 27 sur le pilier Cohésion sociale, soit la majorité avec 75%

Volets thématiques = 19 « éducation-lien social » ; 8 « sport-culture-loisirs » ; 4 « veille sociale/santé » ; 4 « violences intra Familiales/prévention délinquance/accès au droit »

- 6 sur le pilier Développement économique emploi, soit 17%

Volets thématiques = 5 « insertion formation emploi » ; 0 « développement économique »

- 3 sur le pilier Cadre vie renouvellement urbain soit 8%

Volets thématiques = 2 « habitat logement » ; 1 « mobilité numérique » ; 0 « projet urbain/qualité urbaine »

Sur ces 36 actions retenues et financées, 33 ont été réalisées. Les **3 actions non réalisées** sont les suivantes :

1. ASTI « Permanence d'accès aux droits au séjour et à la justice à destination des migrants et de leur famille au Muy » : non réalisée au motif d'absence de local devant être mis à disposition par la ville du Muy
2. MODE « Maison de services au public du Muy » : non réalisée au motif de report de mise en œuvre sur 2017 (année 2016 dédiée au montage des partenariats)
3. ADESS « Parcours des senteurs » : non réalisée au motif de suspension par la commune de Draguignan, report de l'action sur 2017.

Sur les 33 actions financées, le **nombre de bénéficiaires potentiels** annoncé par les opérateurs était de **2996** (à noter que 11 questionnaires n'avaient pas été renseignés)
Pilier « Cadre vie-renouvellement urbain » = 30 bénéficiaires (1%)
Pilier « Développement économique-emploi » = 189 bénéficiaires (6%)
Pilier « Cohésion sociale » = 2777 bénéficiaires (93%)

En réalité, le nombre de bénéficiaires effectivement touchés est de 4588
Pilier « Cadre vie-renouvellement urbain » = 29 bénéficiaires (0,6%)
Pilier « Développement économique-emploi » = 210 bénéficiaires (4,6%)
Pilier « Cohésion sociale » = 4349 bénéficiaires (94,8%)

Répartition par sexe des bénéficiaires (3 questionnaires non renseignés)
La majorité des publics sont des femmes :

- 1649 hommes représentant 43% (Pilier « Cadre vie-renouvellement urbain » 15, Pilier « Développement économique-emploi » 102, Pilier « Cohésion sociale » 1532)
- 2195 femmes représentant 57% (Pilier « Cadre vie-renouvellement urbain » 14, Pilier « Développement économique-emploi » 114, Pilier « Cohésion sociale » 2067)

Répartition par âges des bénéficiaires : (2 questionnaires non renseignés)
Les 2 tranches d'âges les 2 plus représentées sont les jeunes de 0 à 11 ans et ceux de 26 à 49 ans. La tranche d'âge la moins représentée est celle des jeunes de 12 à 25 ans.

Envoyé en préfecture le 19/12/2017
Reçu en préfecture le 20/12/2017
Affiché le
ID : 083-248300493-20171214-C_2017_214-DE

- 0-11 ans = 1457 soit 36% (Pilier « Cadre vie-renouvellement urbain » 3, Pilier « Développement économique-emploi » 0, Pilier « Cohésion sociale » 1454)
- 12-15 ans = 294 soit 7% (Pilier « Cadre vie-renouvellement urbain » 2, Pilier « Développement économique-emploi » 0, Pilier « Cohésion sociale » 292)
- 16-25 ans = 445 soit 11% (Pilier « Cadre vie-renouvellement urbain » 10, Pilier « Développement économique-emploi » 50, Pilier « Cohésion sociale » 385)
- 26-49 ans = 1322 soit 33% (Pilier « Cadre vie-renouvellement urbain » 6, Pilier « Développement économique-emploi » 87, Pilier « Cohésion sociale » 1229)
- 50 ans et + = 532 soit 13% (Pilier « Cadre vie-renouvellement urbain » 8, Pilier « Développement économique-emploi » 61, Pilier « Cohésion sociale » 463)

Répartition par adresses de résidence des bénéficiaires (3 non renseignés)
70% des bénéficiaires résident sur un des 3 quartiers prioritaires ou en veille active, avec une majorité en Centre ancien de Draguignan (47%). Les publics prioritaires du Muy représentent 3,9%.

- Les Collettes = 685 soit 18.4% (Pilier « Cadre vie-renouvellement urbain » 2, Pilier « Développement économique-emploi » 14, Pilier « Cohésion sociale » 669)
- Le Centre ancien = 1752 soit 47% (Pilier « Cadre vie-renouvellement urbain » 7, Pilier « Développement économique-emploi » 38, Pilier « Cohésion sociale » 1707)
- Le Muy = 138 soit 3,7% (Pilier « Cadre vie-renouvellement urbain » 2, Pilier « Développement économique-emploi » 31, Pilier « Cohésion sociale » 105)
- Les Floralies = 28 soit 07% (Pilier « Cadre vie-renouvellement urbain » 0, Pilier « Développement économique-emploi » 4, Pilier « Cohésion sociale » 24)
- Les Bellugues = 6 soit 0.1% (Pilier « Cadre vie-renouvellement urbain » 0, Pilier « Développement économique-emploi » 5, Pilier « Cohésion sociale » 1)
- La Peyrouas = 5 soit 0.1% (Pilier « Cadre vie-renouvellement urbain » 0, Pilier « Développement économique-emploi » 3, Pilier « Cohésion sociale » 2)
- St Andrieu = 0
- Draguignan hors QPV = 624 soit 17% (Pilier « Cadre vie-renouvellement urbain » 0, Pilier « Développement économique-emploi » 75, Pilier « Cohésion sociale » 549)
- Le Muy hors QPV = 24 soit 0.6% (Pilier « Cadre vie-renouvellement urbain », Pilier « Développement économique-emploi » 0, Pilier « Cohésion sociale » 24)
- Sur la CAD = 422 soit 11.4% (Pilier « Cadre vie-renouvellement urbain » 0, Pilier « Développement économique-emploi » 37, Pilier « Cohésion sociale » 385)
- Hors CAD = 38 soit 1% (Pilier « Cadre vie-renouvellement urbain » 0, Pilier « Développement économique-emploi » 0, Pilier « Cohésion sociale » 38)

Les actions ayant **touchés le plus de bénéficiaires** (toutes adresses de résidences confondues) sont sur le pilier Cohésion sociale : « Rencontre et création » (5,9%) et « Atelier d'arts plastiques d'expression pour un mieux vivre et mieux vivre ensemble » (5%) Trait Libre, « Promosoins itinérant » (10%), « Permettre ou faciliter l'accès aux soins » Promosoins (11%), « Intégration et socialisation par le jeu » Lei Jougadou (9,5%), « Action de proximité Collettes-jeunesse » (4,4%) et « Action de proximité Collettes-familles » (4%) Centre Social et Culturel, et « Epicerie itinérante » (5,4%) et « Epicerie la musette » (6,6%) Dracénie Solidarités, « Cité débrouillarde » Les Petits débrouillards (5,8%), « Permanence d'accès aux droits au séjour et à la justice à destination des migrants et leur familles » ASTI (4,4%).

Les actions ayant **touché le moins de public QPV** sont : « Promosoins itinerant » (45% de publics QPV et veille active), « Atelier d'arts plastiques et d'expression pour un mieux vivre et mieux vivre ensemble » Trait libre (35%) et sur « Rencontre création » (51%), « Epicerie itinérante » (13%) et

Envoyé en préfecture le 19/12/2017
Reçu en préfecture le 20/12/2017
Affiché le
ID : 083-248300493-20171214-C_2017_314-DE

« Epicerie la musette » (44%) Dracénie solidarités, « Mobilisation numérique vers l'emploi » MODE (22%), « Face à l'emploi » Face Var (31%), « Animations de proximité » La Fabrique (49%) « Action contre les violences faites aux femmes et au travail-lutte contre la discrimination » Le Cap (27%), « Chantier d'insertion » Résine (33%).

Bilan qualitatif

La majorité des actions réalisées concourent à répondre à un ou plusieurs **objectifs transversaux** dans les quartiers, selon l'ordre suivant :
A la participation des habitants, à la jeunesse, à l'égalité femmes/ hommes, et en dernier à la lutte contre les discriminations.

Les **formes de participation des bénéficiaires** sur les actions réalisées se font plutôt sous forme d'information (accueil des publics, supports de communication, réunion...), en second sous forme de consultation ou concertation avec participation et avis des bénéficiaires, puis de co-construction de l'action avec les bénéficiaires pour la mise en œuvre de l'action, et en dernier lieu en codécision via une participation directe des bénéficiaires décisions relatives à l'action.

Sur 27 actions, la moitié des opérateurs précise qu'ils ont **repérés des nouveaux besoins** suite à l'action qu'ils ont menée. Il s'agit par exemple de maintenir ou développer les moyens financiers et humains de l'opérateur, développer l'accompagnement éducatif et social des habitants, conduire des activités pour les adolescents, proposer une action sur le temps scolaire, ou encore l'appui de professionnels pour des problématiques (addiction, fragilités psychologiques, santé…)

Sur un panel de 60% de réponse, les opérateurs jugent les **résultats de l'action** satisfaisants (60%), 27% très satisfaisant, et 13% moyennement satisfaisant
Sur 30 réponses d'opérateurs, 18 précisent qu'il y a eu une évaluation de la satisfaction des bénéficiaires de leur action (questionnaire, entretien, réunion…)

En moyenne 3 à 4 salariés interviennent sur les actions, en sus des bénévoles, voire services civiques complètent le **dispositif humain** de réalisation de l'action.
Tous les opérateurs **communiquent** de manière générale, à savoir sous forme directe auprès des bénéficiaires, indirectement à travers les partenaires, sous forme orales, écrites, collective. Le moins souvent restant de manière individuelle.

Les principaux **partenaires** cités impliqués avec les opérateurs pour la réalisation de leurs actions sont :

- ✓ les communes, la CAD (Service Politique de la ville, Médiathèque, Point d'Accès au Droit…)
- ✓ le Conseil Départemental dont l'UTS ou l'AEMO, le Conseil Régional, le CCAS de Draguignan, le Centre Hospitalier de la Dracénie
- ✓ les établissements scolaires
- ✓ les associations locales (Dracénie Solidarités, le Centre Social et Culturel, le REAAP…)
- ✓ la Mission Locale, CEDIS ou Pôle emploi (pour le pilier emploi/éco)

En termes d'objectifs « atteints » les points forts à retenir sont :

- ➢ Le nombre de bénéficiaires effectivement touchés par rapport à l'objectif général proposé sur le dépôt du projet
- ➢ L'apport de réponses aux besoins exprimés par les bénéficiaires, notamment en matière d'accompagnement sur l'emploi, de lutte contre l'isolement en recréant un collectif, en retissant du lien, avec un rythme de travail retrouvé

Envoyé en préfecture le 19/12/2017
Reçu en préfecture le 20/12/2017
Affiché le
ID : 083-248300493-20171214-C_2017_214-DE

- La satisfaction du public, comme des partenaires. Les participants aident parfois les associations à l'installation et au rangement de l'activité (sur les ateliers/animations par exemple), entraide, lien de confiance avec les familles développé
- Le développement de lien de partenariat entre opérateurs, notamment La Fabrique à partir du dernier trimestre 2016, permettant de relayer les informations aux familles dans les quartiers, de se coordonner, et mener des actions en commun
- Le taux de réussite important des projets des bénéficiaires (économies réalisées, retour à l'emploi ou à la formation, sortie positive de dispositifs)
- La communication sur l'action suffisamment anticipée, en amont de celle-ci
- La mobilisation des plus jeunes et les résultats des opérateurs sur le pilier emploi/insertion/formation, malgré les freins de recherche des publics connus (tels que la mobilité, l'absence de diplôme, de garde d'enfant…)

En termes de difficultés rencontrées, les points faibles relevés sont :

- Des problèmes de comportement de certains jeunes, potentiellement dus au manque d'actions pour les 12-17 ans, qui ne bénéficient pas de locaux dédiés
- La recherche et la captation de public sur certaines actions avec peu de parents qui participent (notamment les pères) ou peu de public en quartiers prioritaires
- Le développement de lien avec les partenaires
- Les réponses des financements tardifs
- La faiblesse de moyens humains et financiers au sein des structures
- Des difficultés sur les actions en lien avec les établissements scolaires : en particulier transmission des adresses des jeunes touchés par l'action, changements de rythmes scolaires, transport des enfants, lourdeurs administratives, temps scolaires de plus en plus contraint engendrant un manque de temps.
- La barrière de la langue sur certaines actions
- La tenue statistique de rigueur en particulier sur le centre ancien
- Des difficultés de communication sur la promotion des actions notamment en centre ancien, faute de bouche à oreille, d'hétérogénéité des familles qui ont du mal à se rencontrer et d'un isolement qui semble s'intensifier
- Des problèmes de mobilité (manque de bus, réseau ferroviaire à proximité, coût du permis) relevés notamment sur le pilier emploi
- Des difficultés des publics avec le numérique, notamment en matière de recherche d'emploi (recherche et/ou accès aux sites internet)

Les perspectives et objectifs à mettre en œuvre selon les opérateurs, suite aux actions menées en 2016, sont :

- La poursuite de la dynamique en 2017 afin de reconduire et pérenniser l'action menée en 2016
- Le développement de nouveaux ateliers/actions avec de nouveaux partenaires ; créer du lien avec les structures, programmer plus de rencontres dans les structures locales partenaires, travailler ensemble pour notamment diffuser l'information, communiquer, mieux orienter les publics selon ses difficultés sur réseau partenaire ou associatif (travailleurs sociaux, santé, éducation, parentalité..)
- Sur le pilier emploi, la nécessité et le besoin d'accompagnement renforcé, notamment pour les publics très éloignés de l'emploi qui cumulent des problématiques qui freinent la recherche d'emploi (perte d'estime de soi, manque de confiance dans leur capacité et leur organisation, absence de diplôme/qualification, phénomènes de discrimination…)
- L'accompagnement social et éducatif pour certaines familles du quartier
- L'espace de vie sociale La Fabrique, lieu ressource en Centre ancien de Draguignan, pour développer les liens, des permanences d'autres structures ou des conseillers citoyen

Envoyé en préfecture le 19/12/2017
Reçu en préfecture le 20/12/2017
Affiché le
ID : 083-248300493-20171214-C-2017_214-DE

- L'association des jeunes du quartier pour les fédérer autour d'activités, pour créer une dynamique de groupe et permettre à ces jeunes de découvrir leur quartier
- Le renforcement de la présence de certains opérateurs sur le terrain et l'accueil de plus de public (augmenter des permanences, développer l'itinérant…)
- Le développement d'actions pour répondre au besoin de tisser du lien social, la recherche un espace d'écoute et de convivialité, participer à une culture du vivre ensemble, une communauté d'entraide et de partage (éducation des enfants, revaloriser les compétences …), participer à des espaces de rencontres parents-enfants
- Décalage de 5 actions sur début 2017

D. Bilan des actions sur la période estivale et VVV

Jusqu'à 2015 la commune de Draguignan a relevé que peu de structures étaient ouvertes sur les périodes de vacances scolaires et notamment durant les deux mois d'été, pour le jeune public notamment qui ne partirait pas ou peu en vacances. Dans la partie de l'appel à projet concernant les thèmes des modalités à privilégier dans les réponses l'action suivante a été ajoutée : « agir en faveur de la parentalité et de la réussite éducative et continuité pendant les périodes de vacances estivales », en lien avec les actions du programme Ville Vie Vacances s'adressant prioritairement aux jeunes de 11 à 18 ans.

Cinq associations (le centre social et culturel, Trait Libre, MODE, les Petits Débrouillards, la ludothèque Lei jougadou) ont proposé des actions dans ce sens. Des réunions de coordination ont été organisées avec les structures, la commune et le conseil départemental afin d'établir un calendrier permettant de couvrir les deux mois d'été avec un programme d'actions dans les quartiers prioritaires, dans le cadre de leur financement en VVV et/ou Politique de la ville. La commune de Draguignan et la CAD ont communiqué dans ce sens par des articles sur les magazines leur site Internet, des affiches et des flyers (voir annexe).

Le bailleur social SAIEM de construction a complété les subventions Politique de la ville via des prestations de services attribuées à 3 associations, dans le cadre de son abattement de la TFPB pour un total de 9 500 €.

Aux crédits spécifiques Politique de la ville se sont donc ajoutées :

- ✓ 3 actions financées sur les crédits « **Ville Vie Vacances** » (subvention Etat 7 000 €)
- ✓ 3 prestations de services attribuées à 3 opérateurs dans le cadre de la **TFPB** par la SAIEM de construction de Draguignan pour un total de 9 500 €

Le **bilan** chiffré de ces 4 actions sur Draguignan sont :

- 193 bénéficiaires
- 102 garçons et 91 filles
- 131 bénéficiaires de 0 à 11 ans (23 de 12 à 15 ans, 6 de 16 à 25 ans et 8 de 26-49 ans)
- 115 bénéficiaires résident aux Collettes, 32 en centre ancien (46 hors QPV)

Envoyé en préfecture le 19/12/2017
Reçu en préfecture le 20/12/2017
Affiché le
ID : 083-248300493-20171214-C_2017_214-DE

3. Bilan des actions conduites dans le droit commun

A . Actions conduites par les partenaires

a- Pôle Emploi Saint-Raphaël

Ci-dessous, le bilan des actions sur la commune du Muy, dont celles au bénéfice des demandeurs d'emploi du Quartier prioritaire du centre-ville ; actions menées sur les fonds du droit commun des demandeurs d'emploi inscrits au Pôle Emploi de Saint Raphaël, et sur un financement FSE au titre de l'accompagnement global – convention entre Pole Emploi et le Conseil Départemental :

2016 ACTIONS POLE EMPLOI SAINT RAPHAEL SUR LA COMMUNE DU MUY /FINANCEMENT DROIT COMMUN ET FSE POUR L'ACCOMPAGNEMENT GLOBAL

ACTIONS MISES EN ŒUVRE	PUBLICS	OBJECTIFS ATTENDUS	RESULTATS OBTENUS
Nombre de DE (en QPV et modalités de délivrance des services)	108 demandeurs d'emploi environ ont pu bénéficier d'un suivi permanent ou ponctuel au Muy **Dont 31 dépendent d'un QPV/ mod. Guidée** **Accompagnement global** = convention de Pole Emploi avec le conseil départemental 33 demandeurs d'emploi suivis dont **5 en QPV**	Délivrer un service de proximité à ceux qui en ont le plus besoin Problème de mobilité pas de permis ou de véhicule les demandeurs d'emploi bénéficiant d'un suivi de proximité au muy sont ceux qui cumulent les freins à l'emploi et ou en attente de réponse rapide	Travail sur l'orientation plus spécifiquement Levée des freins périphériques en lien avec les tavailleurs sociaux et assitantes sociales
Formations mobilisées (nombre info coll, nbr entrées en formation QPV)	6 info coll ont été faites au Muy 68 entrées en formation **Dont 22 pour des DE en QPV dont 2 en accompagnement global**	Former un maximum de DE non qualifiés vers des métiers porteurs proches de chez eux	Toutes les demandes des DE ont pu être satisfaites en grande majorité et sur les formations souhaitées Un suivi post formation est assuré pour accélerer le retour à l'emploi
Prestations mobilisées	Activ' emploi et projet Ateliers diverses : créa, CV, entr'act... Club latitude 45 Orientation psychologue du tavail PMSMP	Délivrer la même offre de service au demandeur d'emploi suivi au Muy Pouvoir avancer et travailler sur leur projet ou recherche en mobilisant l'offre de service dans son intégralité	Prescriptions importantes 40 bénéficiaires
Prestations mobilisées	Orientation du public vers : Dispositif IAE Cap emploi Mission locale Accompagnement global	Pouvoir orienter les demandeurs d' emploi vers un dispositif spécifique dont ils ont besoin	Plusieurs dispositifs peuvent être suivis au Muy ce qui facilite l'accès à ces derniers
Retour à l'emploi (DPAE sur Dossier et ou désincription, radiation)	59 DE ont connu un retour à l'emploi en 2016 contrat d'au minimum 3 mois Dont 16 en QPV 36 radiations dont 10 en QPV **Accompagnement global** = convention de Pole Emploi avec le conseil départemental	Retour à l'emploi durable si possible pour d'autres de façon adaptée du fait de longues périodes d'inactivité/ PB périphériques	**55% de retour à l'emploi sur le droit commun** **70 % de sorties positives**
Autres	Intervention d'organismes de formation au Muy	Rendre accessible les formations sur Le Muy/adapter la formation en fonction du public Presentation régulière de notre site ainsi que l'emploi store avec l'appui de l'Espace Public Numérique de la médiathèque du Muy	Organisation d'un lieu de formation au Muy Plusieurs demandeurs ont bénéficié de cette proximité Rendre les DE plus autonomes et à l'aise avec le digital

b- Chambre de Métiers et de l'Artisanat de Région Provence-Alpes-Côte d'Azur

Ci-dessous, le bilan des actions dont ont bénéficié les habitants des quartiers QPV en 2016, par la CMAR.

Envoyé en préfecture le 19/12/2017
Reçu en préfecture le 20/12/2017
Affiché le
ID : 083-248300493-20171214-C_2017_214-DE

Pilier : Développement économique et emploi **Enjeu 1 : Favoriser l'attractivité des QPV par le développement économique du commerce, de l'artisanat, du tourisme** **Objectif 1 :** Soutenir et revitaliser une activité économique organisée par le soutien à la création d'entreprise, de commerces de proximité et d'artisanat	
Action	Accompagnement à la création individuel ou collectif
Pilote	CMAR
Objectif	Conseil et accompagnement des porteurs de projet dés la première étape du parcours de création ou reprise
Spécificité territoriales	Tous quartiers Draguignan et Le Muy
Description action	-Réunion information collective pour créer ou reprendre entreprise artisanale : les étapes, la règlementation des activités, statuts juridique et fiscaux, conseils formalités - Entretien conseil individuel pour plus de précisions pour finaliser le projet de création ou de reprise
Budget	Budget CMAR
Indicateur de performance	Nb de participants de Draguignan : 118 Nb de participants du Muy : 36

Pilier : Développement économique et emploi **Enjeu 2 : Soutenir le développement économique** **Objectif 2 :** Augmenter le nombre de créateurs accompagnés issus des quartiers PLV	
Action	Conseil et accompagnement des jeunes entreprises de 0 à 3 ans
Pilote	CMAR
Objectif	Accompagnement du créateur dans son développement, du lancement de son entreprise jusqu'à ses 3 ans d'activité
Spécificité territoriales	Tous quartiers Draguignan et Le Muy
Description action	Conseil et mise en place d'outils pour optimiser ou définir une stratégie : ❖ Accompagnement au démarrage - Pilotage de l'entreprise (outils de démarrage, tableau de bord) ❖ Accompagnement à la mise aux normes de l'entreprise - Accessibilité PMR - Hygiène et sécurité alimentaire - Risques professionnels (si salarié) ❖ Accompagnement à la stratégie commerciale - Mettre en place des outils commerciaux de démarrage adaptés
Budget	Budget CMAR
Indicateur de performance	Nb de participants Draguignan QPV : 4

Envoyé en préfecture le 19/12/2017
Reçu en préfecture le 20/12/2017
Affiché le
ID : 083-248300493-20171214-C_2017_214-DE

Pilier : Développement économique et emploi **Enjeu 2 : Soutenir le développement économique** **Objectif 2 :** Augmenter le nombre de créateurs accompagnés issus des quartiers PLV	
Action	Dispositif d'accompagnement appui à la commercialisation
Pilote	CMAR
Objectif	Amélioration ses performances commerciales, élaboration d'une stratégie de développement commercial
Spécificité territoriales	Tous quartiers Draguignan et Le Muy
Description action	- Elaboration avec un consultant spécialiste d'un plan d'actions efficace pour développer le CA et pérenniser l'entreprise - Subvention pour le financement d'outils et d'actions de communication - 4 Ateliers collectifs sur les techniques de commercialisation ✓ Se positionner sur son marché ✓ Construire son offre et préparer ses actions commerciales ✓ Améliorer son efficacité commerciale ✓ Optimiser sa stratégie et son suivi commercial
Budget	Budget CMAR
Indicateur de performance	Nb de participants Draguignan QPV: 2

Pilier : Développement économique et emploi **Enjeu 2 : Soutenir le développement économique** **Objectif 2 :** Augmenter le nombre de créateurs accompagnés issus des quartiers PLV	
Action	Le diagnostic des entreprises régionales artisanales (DEAR)
Pilote	CMAR
Objectif	Aider à la réflexion du chef d'entreprise pour améliorer les performances, anticiper et piloter l'activité plus confortablement.
Spécificité territoriales	Tous quartiers Draguignan et Le Muy
Description action	Faire un tour d'horizon global de toutes les fonctions de l'activité (Gestion administrative et financière, commercial et marketing, production et achat, ressources humaines,…). Trouver des solutions simples et rapides pour ne plus naviguer à vue. Avoir un regard extérieur et neutre sur les pratiques et les projets du chef d'entreprise. Identification des points forts et des axes d'amélioration qui permet élaboration d'un plan d'actions individualisé et adapté.
Budget	Budget CMAR / Conseil régional PACA
Indicateur de performance	Nb de participants Draguignan QPV: 5

Envoyé en préfecture le 19/12/2017
Reçu en préfecture le 20/12/2017
Affiché le
ID : 083-248300493-20171214-C_2017_214-DE

B . Actions conduites par la Communauté d'Agglomération Dracénoise

a- Direction des Transports

Actions en matière de tarification solidaire :
La gamme tarifaire du réseau des transports en Dracénie (TED BUS) intègre des tarifs solidaires sous conditions de :

- Ressources ;
- Scolarité ;
- Handicap ;
- Age ;
- Couverture médicale (CMU) ;

Qui vont d'un tarif réduit correspondant à 50 % du tarif public constaté à la gratuité.

Nom du titre	**Tarifs au 1/09/2014 (en €)**
Ticket unitaire	1,3
10 voyages	9
10 voyages « réduit » (sous conditions de scolarité ou exonération de l'impôt sur le revenu ou CMU)	4,5
Pass 30 jours	22
Pass 30 jours « réduit » (sous conditions de scolarité ou exonération de l'impôt sur le revenu ou CMU)	12,5
Pass annuel	200
Pass annuel « réduit » (sous conditions de scolarité ou exonération de l'impôt sur le revenu)	120
Enfant – de 6 ans Invalides civils et militaires + 70 ans (exonération de l'impôt sur le revenu)	Gratuit

b- Direction des Affaires Juridiques

La mise en place de clauses sociales dans cette Direction a plusieurs objectifs :

- Mobiliser la commande publique pour lutter contre le chômage,
- Favoriser l'insertion sociale et professionnelle de personnes qui rencontrent des difficultés d'accès à l'emploi par des dispositions juridiques existantes,
- Répondre à un besoin de main d'œuvre exprimé par les entreprises des secteurs en tension,

Envoyé en préfecture le 19/12/2017
Reçu en préfecture le 20/12/2017
Affiché le
ID : 083-248300493-20171214-C_2017_214-DE

- Offrir l'opportunité d'une collaboration et d'un rapprochement entre les entreprises privées et les structures d'insertion par l'activité économique (IAE).

Sur l'année 2016, 5 personnes en insertion ont pu bénéficier des clauses sociales dans le cadre des marchés publics, par des entreprises qui ont réservées un temps de travail minimum à ces personnes en insertion professionnelle, pour la réalisation de travaux ou de services.

Les bénéficiaires résident en centre ancien de Draguignan, et ont cumulé un total de 3043 heures sur marché.

La valorisation financière, inclue dans la maquette financière, représente un total de 41 768€.

c. Direction de la Culture

Le réseau de lecture publique, via notamment la médiathèque du Muy (lieu ressource en quartier prioritaire) et celle de Draguignan (Quartier Chabran en quartier vécu) recevant des publics issus des quartiers prioritaires, répondent à l'enjeu N°6 du plan d'action du contrat de ville « Assurer un accès au sport et à la culture égal pour l'ensemble des habitants et valoriser les outils et lieux sportifs et culturels comme espace d'apprentissage, de rencontre et de mixité sociale ».
La médiathèque du Muy a réalisé fin 2016-début 2017, un projet « danse-vidéo-H Beat box » avec la Compagnie Parallèle, à destination des enfants QPV.

D'autre part, le musée des arts et traditions populaires a mis en place des interventions spécifiques destinées à toucher le public situé dans les zones prioritaires de Draguignan et du Muy. C'est dans ce cadre que le service des publics a proposé des interventions hors les murs dans les locaux de l'association Dracénie Solidarités :

- Lors des journées européennes des métiers d'art les 2 et 3 avril, Dracénie solidarité est intervenue pour réaliser un atelier « pains du monde ». Deux bénéficiaires de l'association sont venues bénévolement pour montrer la fabrication du pain de leurs pays d'origine
- Le mardi 5 avril, la médiatrice s'est rendue dans les locaux de l'association avec un professionnel pour proposer un atelier cuir. Les bénéficiaires de l'épicerie solidaire ont pu fabriquer des bracelets en cuir en famille. Beaucoup d'échanges et de liens ont pu être crées lors de cette journée
- Le mardi 19 juillet, la médiatrice est intervenue dans le local de l'association situé à Draguignan et a proposé, toute la journée, des ateliers de gravure destinés aux enfants et aux adultes
- Le jeudi 21 juillet, la médiatrice est intervenue lors des interventions de l'épicerie itinérante et a pu proposer un atelier de gravure aux bénéficiaires de Callas et du Muy. Ces déplacements ont permis de toucher des publics éloignés, sans moyens de locomotions.

19 établissements scolaires secteur Draguignan/Le Muy (primaires, collèges, lycées) ont bénéficié de visites du musée sur 2016, soit 123 médiations réalisées (représentant 3302 élèves) au total réparties de la façon suivante :
25 médiations effectuées par la médiatrice, 20 par le service archéologique et 78 par l'association Proguide PACA.

Le 16 septembre, à l'occasion des journées du patrimoine 2016, le musée des arts et traditions populaires a permis la rencontre de 4 classes de l'école Mireur soit 86 élèves avec un ancien boulanger qui a remis en fonction du four à pain dans le jardin du musée.

Envoyé en préfecture le 19/12/2017
Reçu en préfecture le 20/12/2017
Affiché le
ID : 083-248300493-20171214-C_2017_214-DE

Ils ont pu voir la fabrication du pain à l'ancienne, poser leurs questions et faire une dégustation du pain cuit sur place. De nombreux enfants, accompagnés de leurs familles sont revenus au musée lors de l'ouverture au public le samedi 17 et le dimanche 18 septembre.

d. Direction Animation Economique et Touristique

La direction subventionne et mène des actions avec des associations porteurs de projets pour les publics en quartiers prioritaires (QPV) :

- ADIE (7 personnes en QPV sur 25 porteurs soit 28%)
- Les missions locales (78 jeunes QPV ML Est Var soit 38%, et pour ML Dracénie Verdon 363 jeunes QPV sur un total de 2449 jeunes soit 15%)
- Var initiative (22 personnes en QPV sur 184 porteurs soit 12%)
- Couveuse (5 personnes en QPV sur 49 porteurs soit 10%)
- PILES

e. Direction Habitat Cohésion Sociale Emploi

Outre le service Politique de la ville, le service Habitat subventionne des parcs privés et publics. En 2016, le programme de construction dit «ancienne trésorierie» situé en QPV à Draguignan a bénéficié de la part de la CAD d'un financement direct à hauteur de 50 000 € et de la part de l'État d'un financement direct à hauteur de 17 920 €.

f. Direction des Sports

Comme pour la culture, la direction des sports répond à l'enjeu du contrat de ville « Assurer un accès au sport et à la culture égal pour l'ensemble des habitants et valoriser les outils et lieux sportifs et culturels comme espace d'apprentissage, de rencontre et de mixité sociale » sur l'objectif 5/ Valoriser les outils et lieux sportifs, culturels et artistiques comme espace d'apprentissage, de rencontre et de mixité sociale, d'accès à l'emploi dans l'objectif national … « apprendre à nager » via des cours de natation dans les écoles en QPV à la piscine J Boiteux :

- 236 séances de natation Etablissements scolaires QPV Draguignan (35 classes)
- 52 séances de natation établissement scolaires Quartier en veille Le Muy (9 classes)

g. Point d'Accès au Droit (PAD)

Le PAD de la Communauté d'Agglomération Dracénoise est un service judiciaire de proximité, qui a pour but de faciliter l'accès au droit de tous les citoyens, en mettant à disposition :

- un service d'accueil gratuit et confidentiel
- une aide pour l'orientation et l'information sur toutes les questions d'ordre juridique
- un accès à des associations spécialisées et à des professionnels du droit
- un accès à des modes alternatifs de résolution des conflits, telles que la conciliation et la médiation

On y trouve des permanences sur rendez-vous, comme les avocats, les notaires, les huissiers, la protection judiciaire de la jeunesse (PJJ) ou le service pénitentiaire d'insertion et de probation (SPIP), l'association départementale pour la sauvegarde de l'enfance et de l'adolescence du Var (ADSEAV), le centre d'information sur les droits des femmes et des familles (CIDFF) ou l'association d'aide aux victimes d'infractions du Var (AAVIV).

Envoyé en préfecture le 19/12/2017
Reçu en préfecture le 20/12/2017
Affiché le
ID : 083-248300493-20171214-C_2017_214-DE

Les 4 thématiques les plus abordées sont la famille, le logement, autres droits civil, social/travail. Les autres sont par exemple les questions de consommation/surendettement, les contrats, les biens, le notarial, le pénal, le bancaire/assurance, problèmes administratifs, ou étranger.

Des publics de tout le territoire (y compris hors CAD) ont bénéficié des services du PAD en 2016, dont une partie issus des QPV.

4. Conseils citoyens

Selon l'article 1 de la loi n°2014-173 du 21 février 2014, la politique de la ville (…) s'inscrit dans une démarche de co-construction avec les habitants, les associations et les acteurs économiques. Pour se faire, selon l'article 7 de cette même loi, un conseil citoyen est mis en place dans chaque quartier prioritaire de la Politique de la ville sur la base d'un diagnostic des pratiques et des initiatives participatives.

Les conseils citoyens sont associés à l'élaboration, à la mise en œuvre et à l'évaluation du contrat ville de la Communauté d'Agglomération Dracénoise 2015-2020. Ils favorisent l'expression des habitants aux côtés des acteurs institutionnels et participent à toutes les étapes de construction due la politique de la ville. Ils doivent être un tremplin pour l'initiative citoyenne.

Dans ses rôles et missions le conseil citoyen pourra :

- Favoriser l'expression des habitants et usagers aux côtés des acteurs institutionnels : il sera fait appel à des méthodes actives dans un cadre rassurant et convivial (porteurs de paroles, forum ouvert …)
- Participer à l'élaboration, à la mise en œuvre et à l'évaluation du contrat de ville : des représentants des conseils citoyens participeront aux instances de pilotage du contrat de ville
- Stimuler et appuyer les initiatives citoyennes : élaboration et conduite, à leur initiative, des projets s'inscrivant dans le cadre des objectifs fixés par le contrat de ville. Ces projets devront s'inscrire en cohérence et dans la complémentarité avec l'existant, se construire en partenariat avec les acteurs du territoire.
- Les conseils citoyens communiqueront régulièrement aux différents acteurs du contrat de ville leurs travaux, leurs propositions et le bilan de la mise en œuvre des projets initiés.

Organisation des conseils citoyens :

Le contrat de ville prévoit 3 conseils citoyens : un par quartier prioritaire. Ils sont composés des habitants et d'acteurs associatifs et économiques locaux.

Les conseils citoyens des Collettes, et du Centre ancien de Draguignan sont portés par le Centre Social et Culturel de Draguignan. Celui du Centre ancien du Muy a également été constitué en décembre 2015.

Fin 2015 un appel à candidatures a été lancé et les membres des conseils citoyens ont été désignés par tirage au sort sur une liste de candidatures volontaires.

Ville de Draguignan : 2 conseils citoyens
1 en centre ancien + 1 aux Collettes
Date de constitution : Tirage au sort le 14 décembre 2015 et arrêté préfectoral du 22 février 2016
Nombre de membres : 12 titulaires 6 suppléants pour le centre ancien et 10 titulaires 1 suppléant pour les Collettes
Formations 10 février – 9 mars , le 23 juin et le 2 juillet
Dates d'autres rencontres : 2 juin groupe de travail

Envoyé en préfecture le 19/12/2017
Reçu en préfecture le 20/12/2017
Affiché le
ID : 083-248300493-20171214-C_2017_214-DE

Production de documents : Affiche + flyers - Règlement intérieur en cours
Le portage se fait par le centre social et culturel sur 2016.

Certains membres du conseil citoyen de Draguignan sont aussi membres des conseils de quartier de la ville, et il est important de distinguer le rôle et objectif de chaque conseil, dans le respect de la loi et du cadre de référence.
Ville du Muy : 1 conseil citoyen en centre ancien
Date de constitution : Arrêté préfectoral du 23 octobre 2015
Nombre de membres : 14 titulaires
Formations 10 février – 9 mars, le 23 juin et le 2 juillet
Dates d'autres rencontres : réunions, fêtes des voisins, fête des associations…
Production de documents : Affiche + flyers - Règlement intérieur en cours
Le portage est réalisé par la commune du Muy sur l'année 2016

Diverses formations et rendez-vous ont été menés par les 3 conseils citoyens :

- Formations par le CRPV : 10 février, 9 mars, 23 juin et 2 juillet et élaboration de documents
- Session de formation « conseil citoyens : écrire et faire vivre une charte de fonctionnement » le 15 septembre
- Organisation des rencontres territoriales de la rentrée citoyenne à l'échelle des départements.
 - la rencontre des Adultes-relais du Var le 29 septembre 2016
 - la rencontre des conseils citoyens du Var le 14 octobre 2016
- Participation aux instances du contrat de ville à partir de septembre 2016 (comité technique et comité de pilotage, groupes de travail thématiques)
- séance de lecture du rapport délibératif 2015 avec le service Politique de la ville de la CAD, notamment pour retour des avis
- Proposition de formations sur les thèmes de « Laïcité et valeurs de la République » et « phénomène de radicalisation »
- Réunion de bilan des conseils citoyens – contrat de ville : 22 septembre

5. Prévention spécialisée

Dans le cadre du Conseil Intercommunal de Sécurité Prévention de la Délinquance comme du contrat de ville, il a été mis en place une action de prévention spécialisée sur Draguignan et Le Muy comprenant les territoires QPV

Après plusieurs rencontres de janvier à juin 2016 entre le Conseil Départemental du Var, l'État et les communes de Draguignan et le Muy, le dispositif suivant a été mis en place

Sur la commune du Muy
Le GRAPESA qui portait jusque-là l'action de prévention spécialisée sur Le Muy jusqu'au début 2016, a été liquidé par jugement du tribunal. L'Association de Prévention Spécialisée (APS) a obtenu transfert de l'agrément du GRAPESA suite au jugement, afin de poursuivre le club de prévention sur Le Muy à partir d'avril 2016.
La commune, l'Agglomération et le CD83 ont proposé un financement et un conventionnement quadripartite, afin d'assurer l'action de prévention spécialisée avec APS, par 3 éducateurs de rue.

Sur la commune de Draguignan :
Il n'y avait plus de club de prévention depuis quelques années, mais un besoin réel, d'où la volonté de la commune et de l'agglomération de favoriser la mise en place d'une action de prévention spécialisée sur

Envoyé en préfecture le 19/12/2017
Reçu en préfecture le 20/12/2017
Affiché le
ID : 083-248300493-20171214-C_2017_214-DE

le terrain, avec l'appui du Département, compétent en la matière (centre ancien, les collettes, la gare routière, transports).

Sur le dernier trimestre 2016 APS établit un diagnostic « recherche-actions » pour mise en place d'actions dès 2017 avec 3 éducateurs de rue à temps plein, via un financement et un conventionnement tripartite, afin d'assurer l'action de prévention spécialisée, en complément d'adultes relais et de médiateurs sociaux via le dispositif Région PACA.

6. Prévention de la radicalisation

A la demande du Préfet du Var un point important a été mis à l'ordre du jour du comité du pilotage du 29 septembre : « plan d'action relatif à la prévention de la radicalisation » qui sera annexée au contrat de ville, conformément à la convention entre l'association des maires de France et l'État.

Plan d'actions relatif à la prévention de la radicalisation à annexer au contrat de ville :

I. Cadre de prévention de la radicalisation
II. Ressources et outils mobilisables en matière de prévention de la radicalisation
III. Etat des Lieux
IV. Formation et sensibilisation des acteurs
V. Détermination d'une personne ressource (référent)
VI. Signalement
VII. Animation territoriale et partenariale
VIII. Évaluation, suivi et financements mobilisables

Dans ce cadre des référents ont été désignés à partir de la fin 2016, pour certaines communes de la CAD et pour les communes de Draguignan et du Muy en contrat de ville.

<u>En complément, des formations ont été organisées sur le territoire de la Dracénie :</u>

Formation au phénomène de radicalisation organisées et prises en charge par le Pôle Sécurité et Prévention de la Délinquance de la Préfecture, menée par l'UNISMED.

Le public concerné est en priorité les agents de terrain et susceptibles d'être confrontés à la problématique de la radicalisation (policiers municipaux, agents des CCAS, équipes en charge de la politique de la ville, opérateurs en lien avec le public, élus, éducateurs...)
Aussi, la Communauté d'Agglomération a informé et communiqué auprès des partenaires, communes, agents de la CAD et opérateurs sur ces formations et environ **150 personnes** ont souhaité participer aux sessions.
Une session programmée en avril et 3 supplémentaires au vu du nombre de participants sur le territoire ont été organisées :

- Session du 8 avril 2016 = 45 participants
- Session du 6 octobre = 28 participants inscrits
- session du 22 novembre = 33 participants inscrits
- session du 12 décembre = 35 participants inscrits

La DDCS organise des **formations " Valeurs de la République et laïcité"** destinée aux acteurs de terrain.
L'objectif de la formation est de transmettre de manière neutre et objective les éléments politiques, historiques et juridiques qui définissent ce qu'est la laïcité en France aujourd'hui et les enjeux sociétaux de la mise en œuvre de ce principe ; adopter un positionnement adapté à la situation des agents et au statut de la collectivité.

Envoyé en préfecture le 19/12/2017
Reçu en préfecture le 20/12/2017
Affiché le
ID : 083-248300493-20171214-C_2017_214-DE

Après communication auprès des partenaires, communes et opérateurs de la CAD : 40 pré-inscriptions.
Trois sessions de 2 jours ont été organisées à l'IMSAT de La Garde sur l'année 2016 :

- 4 et 5 juillet = 3 personnes
- 19 et 20 septembre = 1 personne
- 14 et 15 novembre = 9 personnes

IV. Perspectives d'évolution et d'amélioration

1. Appel à projet 2017

A. Calendrier et objectifs

La CAD a souhaité avancer l'Appel à projets 2017 afin de réduire les délais de mise en paiement des opérateurs pour des actions à porter sur l'année civile.
Aussi une demande écrite a été faite auprès du sous-préfet en date du 28/07/2016, et le calendrier modificatif suivant présenté et validé au Comité de pilotage fin 2016 :

- Novembre : lancement de l'appel à projet
- Novembre-décembre : délais de réponses des associations
- Premier Trimestre 2017 : instances des co-financeurs - instruction des dossiers
- Début du second trimestre 2017 : attribution des subventions

L'objectif pour le prochain appel à projet serait de **prioriser les crédits spécifiques sur le pilier « développement économique emploi »**, afin de se recentrer et revenir sur un des fondamentaux de la loi, visant l'amélioration des revenus et des conditions de vie des publics. Cet objectif passe donc par des actions en lien avec le pilier économique, où la part de financement en crédits spécifiques n'était que de 20 % sur 2016. Cet objectif a été validé en comité de pilotage fin 2016.

Autre axe proposé et validé en Comité Technique puis Comité de Pilotage : **transposer l'axe Citoyenneté et valeurs de la République en pilier à part entière** ; un groupe de travail dédié à cette thématique sera chargé de faire des propositions d'action au Comité de Pilotage, dans le cadre de ce pilier.

B. Cadre général, thématique et calendrier 2017

Un « guide pratique dépôt des dossiers à destination des porteurs de projets» accompagne l'appel à projet. il a pour objectif de rappeler les modalités de dépôt des dossiers de demande de subvention pour répondre à l'Appel à projets du contrat de ville 2017, et présente de manière synthétique les différentes phases permettant aux partenaires financiers d'instruire leur demande de subvention.

Présentation et cadre légal de l'appel à projets 2017
La Politique de la ville est une politique de cohésion urbaine et de solidarité, nationale et locale, envers les quartiers défavorisés et leurs habitants. Elle est conduite par l'État, les collectivités territoriales et leurs groupements dans l'objectif commun d'assurer l'égalité entre les territoires, de réduire les écarts de développement entre les quartiers défavorisés et leurs unités urbaines et d'améliorer les conditions de vie de leurs habitants.
Le vote de la loi n° 2014-173 du 21 février 2014 de programmation pour la ville et la cohésion urbaine, permet de concentrer le moyens publics sur les territoires les plus en difficulté. S'inscrivant

Envoyé en préfecture le 19/12/2017
Reçu en préfecture le 20/12/2017
Affiché le
ID : 083-248300493-20171214-C_2017_214-DE

dans une géographie prioritaire resserrée, cette réforme renforce la lisibilité, la cohérence et l'efficacité de la politique de la ville.

La réforme est mise en œuvre par des contrats de ville conclus à l'échelle intercommunale entre, d'une part, l'État et ses établissements publics et, d'autre part, les communes et les établissements publics de coopération intercommunale à fiscalité propre concernés. Ces contrats sont signés par l'ensemble des partenaires.
Elle mobilise et adapte, en premier lieu, les actions relevant des politiques publiques de droit commun et, lorsque la nature des difficultés le nécessite, met en œuvre les instruments qui lui sont propres. Elle s'inscrit dans une démarche de co-construction avec les habitants, les associations et les acteurs économiques, s'appuyant notamment sur la mise en place de Conseils citoyens.
Le Fonds Interministériel de Prévention de la Délinquance (FIPD) concentre tous les crédits de l'État dédiés au financement de l'axe « prévention de la délinquance ». En conséquence, toute demande de subvention sur cet axe devra répondre aux orientations d'un appel à projets spécifique « FIPD » qui sera lancé et diffusé par le cabinet du Préfet du Var.
Le Contrat de ville 2015-2020 de la Communauté d'Agglomération Dracénoise, tel que prévu dans la loi et piloté par l'agglomération, a été signé le 29 juin 2015. Il regroupe 20 partenaires rassemblés autour d'une idée commune de gestion de proximité et d'amélioration du cadre et des conditions de vie des habitants.
Le pilotage par l'Agglomération est attendu comme facilitateur et facteur de rationalisation et d'harmonisation de l'action indispensable au développement des 3 quartiers prioritaires.
Le Département du Var (délibération du 09/03/2015) et la Région PACA (délibération Région du 12/12/2014) sont signataires du Contrat de ville et valorisent leurs financements de droit commun et crédits spécifiques au titre des politiques départementales et régionales.
Le Contrat de ville est mis en ligne sur le site internet de l'agglomération. Il repose sur un travail préparatoire réalisé par un ensemble de partenaires, ayant abouti à la production de diagnostics thématiques territoriaux.

Déclinaison des orientations dans le contrat de ville

Les projets déposés dans le cadre du présent appel à projets devront s'inscrire dans les orientations définies par le contrat de ville 2015-2020 et bénéficier exclusivement aux habitants des quartiers prioritaires.
Des opérateurs qui ne sont pas situés dans les quartiers, mais proposent à conduire des actions bénéficiant directement et concrètement à leurs habitants, peuvent émarger aux crédits spécifiques.

L'appel à projets 2017 est structuré suivant les 4 piliers du contrat de ville :

Le pilier « développement économique et emploi » :

- Développement économique/Accompagnement aux porteurs de projet
- Insertion/Formation/Emploi

Le pilier « cadre de vie et renouvellement urbain » :

- Projet urbain/Qualité urbaine
- Mobilité /Numérique
- Habitat logement

Le pilier « cohésion sociale » :

- Éducation et lien social,
- Veille Sociale et Santé,
- Sport et culture,
- Violence intra familiales/Prévention de la délinquance/Accès au droit.

Le pilier « citoyenneté et valeurs de la république » :

- Agir en faveur de la citoyenneté et valeurs de la République

De façon transversale, une attention particulière sera portée à la prise en compte dans les projets de : la jeunesse, l'égalité femmes/hommes, la lutte contre les discriminations, la participation des habitants.

Envoyé en préfecture le 19/12/2017
Reçu en préfecture le 20/12/2017
Affiché le
ID : 083-248300493-20171214-C_2017_214-DE

PILIER	Thématiques	Enjeux / Orientations stratégiques	Objectifs opérationnels	Thématiqu transversal
1- Developpement économique et emploi	3 - 1 Dev- éco et accompagnement aux porteurs de projet	3-1-1 Favoriser l'attractivité des quartiers PLV par le développement économique du commerce, de l'artisanat, du tourisme …	3-1-1-1/ Soutenir et revitaliser une activité économique organisée notamment par le soutien à la création d'entreprise, de commerces, de commerces de proximité et d'artisanat 3-1-1-2/ Participer à l'amélioration des conditions de création d'un environnement favorable à l'entreprenariat 3-1-1-3/ Aider à structurer et consolider l'économie sociale et solidaire présentes sur le quartier et impulser le développement de nouveaux services solidaires (restaurant associatif, épicerie, garage solidaire)	
		3-1-2 Soutenir le développement économique	3-1-2-1/ Améliorer la communication sur l'offre existante en matière d'accompagnement à la création/reprise pour toucher les publics des quartiers prioritaires 3-1-2-2/ Augmenter le nombre de créateurs accompagnés issus des quartiers PLV	
	3- 2 Insertion - Formation - emploi	3-2-1 Faciliter le retour à l'emploi par le soutien à la formation professionnelle	3-2-1-1/ Permettre aux habitants des quartiers PLV en recherche d'emploi d'acquérir une qualification afin de faciliter leur insertion professionnelle	
		3-2-2 Faciliter le retour à l'emploi par le soutien à l'insertion professionnelle (clause d'insertion,chantier d'insertion)	3-2-2-1/ Favoriser les moyens sur les territoires prioritaires pour développer l'insertion professionnelle	
2- Cadre de vie et renouvellement urbain	2-1 Habitat/Logement	2-1-1 Engager une démarche de redynamisation des centres anciens et de resorption des désordres en matière d'habitat	2-1-1-1/ Améliorer la qualité et requalifier l'habitat public/privé dans les centres anciens en ayant une attention particulière pour les habitants les plus en difficulté 2-1-1-2/ Assurer une mixité sociale et économique dans les centres anciens en ayant une attention particulière pour les habitants les plus en difficulté 3/ Promouvoir une offre nouvelle de logements par la remise sur le marché de logements vacants rénovés à loyers encadrés	
		2-1-2 Valoriser les centres anciens par le tourisme, la culture, et le patrimoine	2-1-2-1/ Redonner un attrait touristique et économique dans les centres anciens 2-1-2-2/ Faciliter l'accès aux emplois induits par la démarche de valorisation des centres anciens aux habitants des quartiers PLV	
	2- 2 Projet urbain / Qualité urbaine	2-2-1 Valoriser les quartiers dans une approche d'ensemble de développement social et urbain et d'intervention de proximité/ GSUP	2-2-1 -1/ Mettre en place dans les quartiers prioritaires une organisation et une coordination entre les acteurs sur la base de diagnostics partagés 2-2-1 -2/ Faire des habitants des quartiers des acteurs de leur vie de quartier et de l'environnement de leur zone d'habitat	
	2-3 Mobilité / Numérique	2-3-1 Faciliter la mobilité des personnes du quartier notamment vers l'emploi, la formation, la santé, la culture, le sport et les loisirs	2-3-1-1/Valoriser et ou créer des liaisons inter quartier en favorisant les modes doux 2-3-1-2/ Faciliter et offrir les moyens d'accéder à la mobilité individuelle	
3- COHESION SOCIALE	1-1 Education et lien social	1-1-1 Agir en faveur de la parentalité et de la réussite éducative en direction de la petite enfance, de l'enfance et de la jeunesse et de la famille	1-1-1-1/ Développer les actions permettant aux parents d'exercer leur autorité parentale en identifiant et valorisant leurs compétences, afin de faciliter la réussite éducative de leur enfant et prévenir sur les conduites à risque 1-1-1-2/ favoriser la lutte contre le décrochage scolaire 1-1-1-3/ Faciliter l'accès à l'offre socio-éducative, socio-culturelle et sportives des jeunes des quartiers PLV 1-1-1-4/Structurer une animation locale en centre ancien	
	1-2 Veille sociale et Santé	1-2-1 Assurer un accès à la santé égal pour l'ensemble des habitants et agir sur l'accès aux dispositifs de prévention et de soins	1-2-1-1/ renforcer les actions de prévention et de promotion de la santé par l'accès aux dispositifs de santé 1-2-1-2/ Renforcer les actions sur la souffrance psychique pour améliorer son repérage et sa prise en charge	
		1-2-2 Agir en faveur de la veille sociale de terrain et l'insertion sociale des publics marginalisés	1-2-2-1/ Renforcer le partenariat associatif dans ce domaine d'action en faveur des publics vivant dans les quartiers PLV 1-2-2-2/ Favoriser les conditions de sorties des publics SDF vivant dans les quartiers PLV de la grande précarité 1-2-2-3/ Mener des actions de prévention auprès des publics des quartiers PLV 1-2-2-4/ Augmenter et pérenniser le nombre de places d'accueil sur l'aire Dracénoise	
	1-3 Sport-culture - Loisir	1-3-1 Assurer un accès au sport égal pour l'ensemble des habitants et valoriser les outils et lieux sportifs comme espace d'apprentissage, de rencontre et de mixité sociale.	1-3-1-1/ Réduire les inégalités d'accès aux pratiques sportives, culturelles et artistiques 1-3-1-2/ Promouvoir les offres sportives et d'expressions culturelles dans une perspective de vivre ensemble 1-3-1-3/ Rendre les habitants acteurs du sport et de la culture de leur quartier 1-3-1-4/ Faciliter la mixité et l'intégration entre les populations du centre ancien et d'ailleurs 1-3-1-5/ Valoriser les outils et lieux sportifs, culturels et artistiques comme espace	
		1-3-2 Assurer un accès à la culture égal pour l'ensemble des habitants et valoriser les outils et lieux culturels comme espace d'apprentissage, de rencontre et de mixité sociale.		
		1-3-3 Assurer prioritairement une animation dans les QPV pendant les vancances scolaires durant toute la période estivale		
	1-4 Violences intra-familiales / Prévention de la délinquance / Accès au droit	1-4-1 Agir en faveur de la lutte contre les violences faites aux femmes.	1-4-1 -1/ Agir sur les champs de la prévention de la délinquance, de la santé, du logement et de l'accès au droit 1-4-1 -2/ Orienter les actions du Défenseur des discriminations en particulier vers les femmes victimes 1-4-1 -3/ Accompagner le réseau de professionnels qui prennent en charge les victimes de violences conjugales	
		1-4-2 Renforcer le pilotage partenarial des politiques de prévention de sécurité et de la délinquance	1-4-2-1/ Lutter contre le sentiment d'insécurité et diminuer l'insécurité sur les quartiers concernés 1-4-2-2/Rétablir un comportement citoyen 1-4-2-3/ Améliorer les relations entre les jeunes et les institutions 1-4-2-4/ Repositionner clairement la notion de Droit et Devoirs 1-4-2-5/Permettre aux adolescents et jeunes adultes de prendre des responsabilités dans un cadre sécurisé (accompagnement de projet, débat...)	
		1-4-3 Assurer un accès facilité au droit à l'ensemble des habitants des quartiers PLV	1-4-3-1/ Perenniser les espaces de proximité et d'accompagnement social et de soutien administratif 1-4-3-2/ Developper les ateliers socio linguistiques 1-4-3-3/ S'appuyer sur le lieu ressource Point d'accès aux droits intercommunal 1-4-3-4/ Identifier les besoins des habitants des quartiers PLV 1-4-3-5/ Informer les habitants	
4- CITOYENNETE ET VALEURS DE LA REPUBLIQUE	citoyenneté et valeurs de la République	Agir en faveur de la citoyenneté et valeurs de la République	1/ Developper le sentiment d'appartenance et le respect des valeurs citoyennes à travers la connaissance de l'histoire et des principes fondamentaux de la République en lien avec l'école et la lutte contre la radicalisation 2/ Promouvoir la citoyenneté et les valeurs de la république au sein des quartiers 3/ Soutenir les parents dans leur fonction éducative en les confortant dans leur rôle et leurs compétences	

Prendre en compte les questions de l'égalité hommes/femmes, de la jeunesse, de la lutte contre les discriminations dans les différents domaines concernés par le contrat de ville

<u>Thématiques à privilégier dans les candidatures à l'appel à projets :</u>

Une attention particulière sera apportée sur l'exercice 2017 sur :

- Le pilier « développement économique et emploi » sur des actions permettant de favoriser le retour à l'emploi dans un but d'améliorer le niveau de revenu des publics QPV,

Envoyé en préfecture le 19/12/2017
Reçu en préfecture le 20/12/2017
Affiché le
ID : 083-248300493-20171214-C_2017_214-DE

- Le pilier « cadre de vie, renouvellement urbain » sur des actions permettant d'améliorer l'environnement des publics QPV,
- Des actions en faveur de la parentalité et de la réussite éducative pendant les vacances scolaires.

Dans la mesure du possible, lorsque les opérateurs ont plusieurs actions sur un même pilier, les demandes de subventions devront porter sur un projet plus global.

Le calendrier de programmation

Dépôt des dossiers	Du 21 novembre 2016 au 31 décembre 2016
Instruction des dossiers	Du 02 janvier au 10 février 2017
Comité technique	Du 27 février au 03 mars 2017
Comité de pilotage	Du 3 au 7 avril 2017

Le détail des modalités de candidature est présenté dans le guide pratique, et disponible sur le site de la Communauté d'Agglomération

2. Groupes de travail thématiques

Au vu du nombre d'actions du contrat de ville trop important, et comme proposé lors du comité technique et Comité de Pilotage fin 2016 nous proposons de **revoir le plan d'action pour prioriser et coordonner les actions opérationnelles** qui pourront être mise en place concrètement pour les QPV. En effet, ce plan d'action ambitieux nécessite de recentrer et de prioriser les actions au bénéfice des publics QPV pour une mise en œuvre concrète.
L'année 2016 est une année de mise en place du contrat de ville, et donc de montée en puissance
Au-delà du plan d'action, l'identification de tout le travail de chaque partenaire dans son droit commun, et des opérateurs de terrain, est nécessaire pour une meilleure coordination.
Les fiches actions devront ensuite être mises à jour régulièrement via la rubrique à date « point d'étape », permettant une évaluation continue.

3. Développement de la prévention spécialisée et de la lutte contre la radicalisation

Après la mise en place de l'association APS au sein des quartiers prioritaires, l'équipe d'éducateurs de rue et de médiateurs sociaux doit se développer ses actions, dans le cadre d'un partenariat avec le Conseil Départemental, les communes et la CAD ; ses actions seront suivies dans le cadre de comité stratégique et opérationnel du conseil départemental, en charge de cette compétence de la protection de l'enfance.

Le plan de lutte contre la radicalisation sera inséré au contrat de ville 2015 2020 par délibération du Conseil d'Agglomération, avec si possible un groupe de travail spécifique en lien avec les piliers valeurs de la république et citoyenneté, piloté par l'État.

En complément, et au vu des besoins, les formations sur le phénomène de radicalisation pourraient se poursuivre sur l'année 2017 afin de sensibiliser un maximum de professionnels sur le territoire

Envoyé en préfecture le 19/12/2017
Reçu en préfecture le 20/12/2017
Affiché le
ID : 083-248300493-20171214-C_2017_214-DE

4. Les conseils citoyens

Les membres sollicitent des besoins matériels comme financiers (local petit budget de collation pour la tenue de stand) et expriment leurs difficultés à participer aux réunions et différentes rencontres en journée, puisque beaucoup d'entre eux ont une activité professionnelle.

Le Muy : portage par un service civique et attribution d'un local courant 2017, par la commune
Draguignan : Conseil citoyen du centre ancien : portage par l'association l'espace de vie sociale La Fabrique, situé en centre ancien, à compter du deuxième semestre 2017.

Nous pouvons noter une difficulté de mobilisation des habitants et des démissionnaires sur les trois conseils citoyens. Les arrêtés de constitution seront mis à jour courant 2017.
Aussi dès 2017 un groupe de travail spécifique sera mis en place, ayant pour objectifs de remobiliser les conseils citoyens, d'établir un état des lieux des membres et des moyens alloués, de redéfinir le portage des trois conseils citoyens, et la spécificité sur Draguignan afin de mieux différencier les conseils citoyens et les conseils de quartier de manière pédagogique.

V. Articulation entre les volets social, économique et urbain du Contrat de ville

1.Projet urbain pour les communes

A. PUG Draguignan

Ville de Draguignan - Pilier cadre de vie et renouvellement urbain (Fiche action inscrite dans le contrat de ville)
Action : « **Engager une démarche de dynamisation du centre ancien et de résorption des désordres en matière d'habitat »**

- Objectifs opérationnels poursuivis :

1/ Restaurer l'attractivité et l'image du centre-ville
2/ Redynamiser l'appareil commercial, remettre sur le marché des locaux vacants
3/ Développer les liaisons urbaines
4/ Améliorer la qualité des espaces publics
5/ Développer la présence et le rayonnement des équipements publics
6/ Améliorer la qualité et requalifier l'habitat public/privé dans les centres anciens en ayant une attention particulière pour les habitants les plus en difficulté
7/ Assurer une mixité sociale et économique dans les centres anciens en ayant une attention particulière pour les habitants les plus en difficulté
8/ Promouvoir une offre nouvelle de logements par la remise sur le marché de logements vacants rénovés à loyers encadré

Il est spécifié sur la fiche action, la réalisation :

- d'un cahier des charges d'étude pré-opérationnelle à une action d'amélioration des centres anciens (foncier et habitat, commerce, espaces publics et accessibilité, équipements publics et offres de services, ingénierie)
- d'une étude pré-opérationnelle en vue de la mise en place d'outils incitatifs et coercitifs adaptés à cet enjeu (OPAH, PDU, RHI, PIG,...)

Envoyé en préfecture le 19/12/2017
Reçu en préfecture le 20/12/2017
Affiché le
ID : 083-248300493-20171214-C_2017_214-DE

Public cible :
1/ Propriétaires occupants
2/ Bailleurs privés
3/ Bailleurs sociaux
4/ Locataires

Le Plan urbain Global (PUG) de la ville de Draguignan est suivi dans le cadre des groupes de travail thématiques. Pour 2016, suite à l'étude pré-opérationnelle le PUG est présenté comme un projet ambitieux de redynamisation du centre-ville dont le centre ancien avec pour objectif de le revitaliser et l'ouvrir à toute la ville, assurer un maillage aux différents points de la commune (Chabran, ste Barbe...) avec un impact sur le quartier des Collettes. Il s'agit de désenclaver le centre, faire sortir les habitants du quartier, avec le développement des commerces ou des espaces publics afin de donner plus de vie. Une sollicitation du FISAC par la CAD est en cours (Appel à projets 2016) afin de soutenir l'artisanat, redynamiser le parcours commercial et rendre les rues plus vivantes et accueillantes : projets d'achat de locaux commerciaux, d'embellissement des devantures, de signalétique commerciale… ou animations innovantes.

L'année 2016 est principalement consacrée au **diagnostic** (une partie a été rendue en septembre avec un constat de besoins en matière d'habitat et des préconisations faites) au montage technique et financier du projet puis validation du projet sur le dernier trimestre.
Les travaux débutent dès 2017 notamment avec l'aménagement du boulevard Clémenceau en centre-ville.

B. Cahier des charges Ville du Muy

Sur la commune du Muy la CAD a commencé à travailler sur un cahier des charges (revalorisation du centre ancien du Muy), et des interventions ponctuelles sont mises en place pour une politique de redynamisation (logements vacants repris par la SAIEM…)

2. Gestion Sociale et Urbaine de Proximité

La question de la mise en place d'une Gestion Sociale et Urbaine de Proximité (GSUP) est posée par les services de l'État à la communauté d'agglomération.
Le sujet est évoqué lors des groupes de travail « cadre de vie renouvellement urbain », en comité technique et en comité de pilotage du 29 septembre 2016. Lors de cette dernière instance il a été décidé qu'une GSUP est un outil non adapté aux besoins relevés sur le territoire et ne sera pas retenu sur les quartiers prioritaires de la CAD, par rapport à l'investissement important (moyens financiers et humains que cela nécessite avec diagnostic, mobilisation de partenaires…). Les GSUP dans les centres anciens sont compliquées à mettre en œuvre au vu d'une majorité de propriétaires privés (et non de bailleurs sociaux)

- Par contre, le Plan urbain global de Draguignan répond très bien à cette action ou encore les balades urbaines en marchant pourraient être développées et paraissent plus adaptées au territoire.
- **Les actions doivent prendre en compte toutes les problématiques qui ont été relevées sur les groupes de travail**, qui permettront de répondre concrètement aux problématiques des publiques en quartiers prioritaires. Nous pouvons citer les problèmes de logements insalubres, les punaises de lit (pilier cohésion social et cadre de vie, en lien avec le contrat local de santé de la ville de Draguignan), les problèmes d'incivisme, propreté et de gestion des déchets et encombrants sur les quartiers, le problème de mobilité, de sécurité, etc..)

Envoyé en préfecture le 19/12/2017
Reçu en préfecture le 20/12/2017
Affiché le
ID : 083-248300493-20171214-C_2017_214-DE

3. Actions complémentaires aux contrats de ville

A. Actions spécifiques des associations

En complément des actions de projet urbain et pour faire l'articulation sur les volets social, économique et urbain du contrat de ville, des **associations** mènent des actions notamment dans le cadre des crédits spécifiques sur les deux communes, en lien aussi avec les bailleurs sociaux ou encore les travailleurs sociaux du conseil départemental du Var.
Nous pouvons citer « Les compagnons bâtisseurs », qui met des actions dans le cadre d'action correctionnelle sur le thème de l'énergie de l'isolation tout en sollicitant les personnes sur leurs besoins, avec un accompagnement social. L'association Sendra-Chantiers intervient sur la commune du Muy pour l'action « Redynamisation du Centre Ancien, Promotion de la mixité sociale en développant l'offre d'insertion et de formation et d'emploi des demandeurs d'emploi des quartiers prioritaires et en résorbant les logements insalubres ».

B. Action spécifiques des partenaires

Une action avec le Procureur de la République est engagée afin de **lutter contre les logements insalubres** et propriétaires peu consciencieux comme les marchands de sommeil (une convention sera signée en 2017).
En complément, l'Etat a créé un **pôle départemental contre l'habitat indigne** en 2016, avec une déclinaison sur les quartiers prioritaires, qui doit se développer en 2017 avec mobilisation des partenaires et collectivités.

4. Conventions Abattement TFPB (taxe foncière sur les propriétés bâties)

A. Cadre réglementaire et conditions de l'abattement de TFPB :

Article 1388 bis du code général des impôts : application d'un abattement de 30 % sur la base d'imposition de la TFPB lorsque les logements sont situés dans un des 1500 QPV.

- **Conditions de l'abattement**

✓ L'organisme doit être signataire du contrat de ville
✓ Déclaration d'identification des biens à transmettre aux services des impôts avant le 1er janvier 2016.
✓ Élaboration d'un plan d'actions triennal, articulé avec les démarches de GSUP si nécessaires et envisagées sur le territoire.
✓ Transmission d'un bilan annuel des documents justifiant du montant et du suivi des actions pour l'amélioration des conditions de vie des habitants.
✓ Deux grands types d'actions d'amélioration du cadre de vie éligibles :
✓ Les actions de droit commun relevant de la gestion classique des bailleurs mais qui font l'objet de moyens renforcés sur les QPV.
✓ Des actions spécifiques aux quartiers pour soutenir les objectifs de qualité de cadre de vie, de cohésion sociale et de développement social.
✓ Les actions faisant l'objet de l'abattement ne doivent pas conduire à une augmentation de loyer ou de charges pour les locataires.

- **Champ d'utilisation :**

Envoyé en préfecture le 19/12/2017
Reçu en préfecture le 20/12/2017
Affiché le
ID : 083-248300493-20171214-C_2017_214-DE

- ✓ Renforcement de la présence du personnel de proximité (par rapport à la présence dans le patrimoine hors QPV)
- ✓ Formation/soutien des personnels de proximité
- ✓ Sur-entretien
- ✓ Gestion des déchets et encombrants / épaves
- ✓ Tranquillité résidentielle
- ✓ Concertation / sensibilisation des locataires
- ✓ Animation, lien social, vivre ensemble
- ✓ Petits travaux d'amélioration de la qualité de service

B. Priorités sur les 3 QPV

DRAGUIGNAN/ Périmètre QPV – Les Colettes –
Au regard des fonctionnements et dysfonctionnements identifiés lors du diagnostic effectué les 4 et 7 décembre 2015, la collectivité compétente en partenariat avec les bailleurs du quartier et les services de l'État définissent les priorités à traiter pour les 3 ans à venir. Celles-ci sont au nombre de 5.

Les 5 priorités

- Priorité n° 1 : Gestion des déchets et encombrants / épaves, et sensibilisation des locataires
- Priorité n° 2 : Favoriser l'animation, le lien social et le « vivre ensemble »
-Priorité n° 3 : Actions de sur-entretien, et amélioration du cadre de vie
- Priorité n° 4 : Garantir la tranquillité résidentielle
- Priorité n° 5 : Favoriser, via l'insertion de clauses sociales dans les achats, l'accès à l'emploi en faveur de personnes en difficulté

Périmètre QPV – Centre ancien - Draguignan et Le Muy
Au regard des fonctionnements et dysfonctionnements identifiés lors de l'élaboration du contrat de ville, la collectivité compétente en partenariat avec les bailleurs du quartier et les services de l'État définissent les priorités à traiter pour les 3 ans à venir. Celles-ci sont au nombre de 5.

Les 5 priorités

- Priorité n° 1 : Mettre en place dans les quartiers prioritaires une organisation et une coordination entre les acteurs sur la base de diagnostics partagés
- Priorité n° 2 : Faire des habitants des quartiers des acteurs de leur vie de quartier et de l'environnement de leur zone d'habitat
-Priorité n° 3 : Améliorer la qualité et requalifier l'habitat public/privé dans les centres anciens en ayant une attention particulière pour les habitants les plus en difficulté
- Priorité n° 4 : Assurer une mixité sociale et économique dans les centres anciens en ayant une attention particulière pour les habitants les plus en difficulté
- Priorité n° 5 : Promouvoir une offre nouvelle de logements par la remise sur le marché de logements vacants rénovés à loyers encadrés

C. État des lieux et signature des conventions sur le territoire

Les 8 conventions relatives à l'utilisation de l'abattement de TFPB ont été signées le 30 décembre 2015 entre les bailleurs sociaux et l'État, suite à un diagnostic en marchant sur le QPV Les Colettes en date du 04 et 07 décembre 2015, avec l'ensemble des partenaires.

Envoyé en préfecture le 19/12/2017
Reçu en préfecture le 20/12/2017
Affiché le
ID : 083-248300493-20171214-C_2017_214-DE

L'évaluation de la convention se réalise par points d'étape réguliers réalisés à partir du tableau de bord de suivi des actions, un bilan annuel à baser sur les actions réalisées, leur coût et une évaluation qualitative de leur efficacité.
Le suivi de la convention d'utilisation de l'abattement de la TFPB fait l'objet d'un suivi par deux instances partenariales :

1. Un comité technique qui évalue l'avancée du programme d'actions, son efficacité concrète sur le terrain, les limites opérationnelles rencontrées et le cas échéant les ajustements rendus nécessaires tant pour les organismes Hlm que pour l'ensemble des partenaires
2. Un comité de pilotage intercommunal (Contrat de ville): présentation et validation du service fait.

En Comité Technique du 16 septembre 2016, il a été présenté le cadre national d'intervention des Abattements de Taxe Foncière sur les Propriétés Bâties par la DDTM, avec tour de tables des 4 bailleurs détaillant leurs actions, dans le cadre des conventions signées fin 2015. L'année 2016 était la première année test et un bilan sera fait ainsi que la détermination des orientations des actions pour 2017.
Une présentation identique a été faite en Comité de Pilotage le 30 septembre 2016, il a été acté qu'un groupe de travail spécifique à cette thématique devrait être mis en place.

En complément, vu l'article 47 de la loi de finances rectificative n° 2016-1918 du 29 décembre 2016, l'abattement de TFPB pour les bailleurs disposant de patrimoine en quartiers prioritaires de la Politique de la ville est conditionné à la signature de la convention relative à l'utilisation de cet abattement, avant le 31 mars 2017, par les collectivités concernées : Communauté d'Agglomération Dracénoise, Commune de Draguignan et Commune du Muy. En l'absence de signature, les bailleurs ne pourront pas bénéficier de leur abattement de TFPB 2017, et ne pourront donc pas agir pour l'amélioration de la qualité de vie dans les 3 quartiers.

Aussi il conviendra de signer des avenants à ces conventions avant le 31 mars 2017 permettant l'adjonction des collectivités locales ci-dessus comme signataires de l'ajustement du plan d'actions 2017.

En annexe 4 vous trouverez le plan d'action 2016 réalisé par chaque bailleur.

5. Fiches action partenaires

A. SAIEM Draguignan

Pilier : Cadre de vie et renouvellement urbain
Action : **« Engager une démarche de restructuration des espaces extérieurs de la résidence des Négadis»**
Porteur : SAIEM de Construction de Draguignan

- Objectifs opérationnels poursuivis :

1/ Améliorer la qualité des espaces extérieurs et leur appropriation par les résidents
2/ Engager une démarche de résidentialisation des espaces avec la volonté de scinder l'ensemble en trois résidences
3/ Etudier les possibilités de structurer l'espace public par une urbanisation mesurée
4/ Reconquérir les espaces publics délaissés

Envoyé en préfecture le 19/12/2017
Reçu en préfecture le 20/12/2017
Affiché le
ID : 083-248300493-20171214-C_2017_214-DE

- Actions :

1/ Réalisation d'un cahier des charges d'étude pré-opérationnelle à une action d'amélioration des espaces extérieurs
2/ Réalisation une étude pré-opérationnelle en vue de la mise en place d'un programme d'actions
Territoire concerné
Résidence des Négadis / Ancien Skate parc– Boulevard Emile Thomas

L'étude de restructuration des espaces extérieurs des Négadis a été menée au cours de l'année 2016, en concertation avec les locataires. Elle a abouti à identifier, compte tenu de l'organisation des immeubles et compte tenu des habitudes de fonctionnement, 5 sous-ensembles regroupant chacun 2 à 5 cages d'escaliers. Une proposition consistant à résidentialiser des espaces de pieds d'immeubles et des espaces de stationnement dédiés à chacun de ces sous-ensemble d'immeuble a été retenue.

Cette proposition visant à résidentialiser les espaces pour des ensembles de 56 logements maximum serait de nature à améliorer la vie de cet ensemble.
La SAIEM prévoit d'intégrer dans son plan stratégique de patrimoine l'inscription de cette action de résidentialisation de grande ampleur et prévoit de rechercher des financements.
L'engagement de l'opération avec les études de maitrise d'œuvre est prévu dès début 2018.

B. SAIEM le MUY

La Ville du Muy va consentir à titre gracieux un bail emphytéotique pour une durée de 60 ans à la SAIEM de Construction de Draguignan pour la réhabilitation de 6 bâtiments en centre-ville en vue de la création de logements sociaux.

VI L'évaluation des contrats de ville à mi-parcours

La loi dispose que l'instance de pilotage instituée en vue de l'élaboration et de la mise en oeuvre du contrat de ville a également la charge de son évaluation. De même qu'ils ont été associés à l'élaboration et à la mise en oeuvre du contrat de ville, les conseils citoyens participent à son évaluation.

L'évaluation des contrats de ville a vocation, d'une part, à rendre compte de la mise en oeuvre et des résultats du programme d'actions et, d'autre part, à apprécier le fonctionnement et l'impact du contrat.

Les impacts sont évalués au regard des objectifs de la Politique de la ville :

- assurer l'égalité entre les territoires ;
- réduire les écarts de développement entre les quartiers défavorisés et leurs unités urbaines ;
- améliorer les conditions de vie de leurs habitants.

En 2018 l'équipe opérationnelle s'attachera à l'élaboration de l'évaluation du contrat de ville à mi-parcours, et notamment à répondre aux questions ci-dessous.

QE 1 : dans quelle mesure le contexte intercommunal a-t-il changé depuis la signature du contrat de ville ? En quoi ces évolutions ont-elles eu un impact sur les quartiers prioritaires ?

> Dans quelle mesure les caractéristiques socio démographiques du territoire intercommunal ont-elles évolué depuis la signature du contrat ? (niveau de revenus, taux de pauvreté, niveau de chômage, part des familles monoparentales, niveaux de formation, etc.)

Envoyé en préfecture le 19/12/2017
Reçu en préfecture le 20/12/2017
Affiché le
ID : 083-248300493-20171214-C_2017_214-DE

> Quels projets structurants ont été conduits sur le territoire intercommunal ? Ces projets ont-ils eu un impact sur la situation et la place des quartiers prioritaires au sein de ce territoire ? (infrastructures de transport, transformations urbaines, etc.)

> Comment l'offre de logement et le marché du logement ont-ils évolué sur le territoire intercommunal depuis la signature du contrat ? (niveau de construction, part de logements sociaux par type de LLS, typologie des logements construits, répartition de la construction de logement, prise en charge de l'habitat dégradé, évolution des copropriétés dégradées, prix du logement, niveau de loyers, etc.)

> Comment le contexte économique et de l'emploi du territoire intercommunal a-t-il évolué depuis la signature du contrat ? (niveau de création d'emplois, restructurations industrielles, créations d'entreprises, secteurs en crise/secteurs en croissance, etc.)

QE 2 : dans quelle mesure la situation des quartiers prioritaires a-t-elle changé depuis la signature du contrat de ville ? Le diagnostic doit-il être actualisé pour chaque QPV ?

> Dans quelle mesure les enjeux et les objectifs stratégiques inscrits au contrat de ville sont-ils toujours pertinents ? D'autres problématiques ont-elles émergé ou certaines se sont-elles manifestées de façon différente depuis la signature du contrat ?

QE 3 : quelles sont les réalisations du contrat de ville ?

Analyse globale de la mise en oeuvre des actions :
> Un bilan annuel de réalisation a-t-il été produit afin de déterminer les moyens financiers, techniques et humains mobilisés ?

> Dans quelle mesure l'avancement des réalisations est-il équilibré entre les différentes priorités identifiées dans le contrat de ville ?

> Le programme d'actions intègre-t-il bien des actions relevant des politiques de droit commun des partenaires ?

> Les actions programmées au titre du contrat de ville ont-elles été mises en oeuvre ? Quels sont les leviers de réussite des actions ?

> À quoi est imputable la non-réalisation de certaines actions (manque de moyens, de mobilisation des acteurs ou de données pour mettre en oeuvre une action, etc.) ?

QE 4 : sur la base du bilan annuel de réalisation, comment les signataires du contrat de ville ont-ils mobilisé leurs politiques publiques en faveur des QPV dans le cadre des trois piliers (cohésion sociale, cadre de vie et renouvellement urbain, développement de l'activité économique et de l'emploi) ?

(à titre d'exemples : une consultation avancée du centre d'examens de santé CPAM a été installée au coeur du quartier. Un référent territorial d'un institut régional d'éducation et de promotion de la santé vient plusieurs jours par mois pour proposer des formations-actions. Des accompagnements méthodologiques pourront ainsi être proposés aux acteurs de proximité du quartier, sur la base d'une convention avec l'Agence régionale de santé.)

QE 5 : quels ont été les porteurs des actions financées dans le contrat de ville ?

> Dans quelles proportions les actions ont-elles été portées par des associations ? Par les collectivités ? Par d'autres acteurs du contrat ?

Envoyé en préfecture le 19/12/2017
Reçu en préfecture le 20/12/2017
Affiché le
ID : 083-248300493-20171214-C_2017_214-DE

QE 6 : dans quelle mesure les réalisations du contrat de ville sont-elles pertinentes par rapport à la stratégie qu'il porte ?

> Dans quelle mesure les actions mises en oeuvre répondent-elles pour chaque pilier aux enjeux identifiés dans le contrat ?

> Si certains objectifs stratégiques définis dans le contrat de ville n'ont pas fait l'objet d'actions, quels sont-ils et pourquoi ?

QE 7 : comment ont été pris en compte les enjeux prioritaires transversaux des contrats de ville : égalité femmes/hommes, la jeunesse, la prévention et la lutte contre les discriminations ?

> Comment ont évolué ces enjeux dans les quartiers prioritaires depuis la signature du contrat de ville ?

> En quoi ces enjeux ont-ils fait l'objet d'actions spécifiques dans le contrat de ville ?

QE 8 : quels a été l'impact des actions réalisées dans le cadre du contrat de ville ?

> Les contraintes méthodologiques liées à l'évaluation de l'impact des actions menées imposent de concentrer, le cas échéant, cet exercice sur un nombre très limité d'actions, identifiées comme les plus importantes (en termes financiers, au regard de leur caractère structurant, mais aussi en fonction des enjeux auxquels elles répondent).

QE 9 : quelle ingénierie a été mobilisée au service de la mise en oeuvre du contrat de ville ?

> Quels moyens humains ont été mobilisés par l'intercommunalité et par les différents partenaires afin d'assurer le déploiement du contrat de ville ?

> Quelles relations existe-t-il en termes d'ingénierie entre les communes et l'intercommunalité ?

> Comment ces équipes sont-elles positionnées ?

QE 10 : quelle est la gouvernance du contrat de ville ?

> Quel est le niveau de participation des partenaires signataires du contrat de ville à la suite de la signature du contrat ?

> Comment sont articulés le portage technique et le portage politique du contrat ?

> Dans quelle mesure les instances se sont-elles réunies régulièrement et ont-elles permis d'arbitrer sur des problématiques rencontrées dans la mise en oeuvre des actions du contrat ?

> Quelle gouvernance a été mise en place afin de faciliter une approche transversale des quartiers (groupes de travail thématiques, etc.) ?

QE 11 : les habitants et usagers du quartier ont-ils été associés à la conception et à la mise en oeuvre du contrat de ville ?

> Les conseils citoyens de chaque QPV ont-ils été mis en place ?

> Dans le cadre du renouvellement urbain, une maison du projet a-t-elle été mise en place ? Quel bilan peut-on en tirer ?

Envoyé en préfecture le 19/12/2017
Reçu en préfecture le 20/12/2017
Affiché le
ID : 083-248300493-20171214-C_2017_214-DE

> D'autres actions en matière de participation des habitants ont-elles été mises en place ?

QE 12 : les enjeux relatifs aux quartiers prioritaires du territoire sont-ils bien pris en compte dans l'ensemble des politiques publiques qui les concernent ?

> La politique de la ville est-elle bien intégrée au projet de territoire, ainsi que dans l'ensemble des plans, schémas ou contrats visant les quartiers prioritaires (PLUI, PLH, PLD, PDU, etc.) ?

> Les plans et schémas élaborés depuis la signature du contrat de ville ont-ils bien intégré des actions ou des dispositifs à destination spécifiquement des quartiers prioritaires ? Si oui, lesquels et sur quelles thématiques ?

VII Dotation de solidarité urbaine (DSU)

Sur les 3 QPV des 2 communes, seule Draguignan bénéficie en 2016 de la DSU.
Vous trouverez en annexe 6, la délibération communale (séance du 15 mai 2017), du rapport délibératif à l'utilisation de la dotation de solidarité urbaine et de cohésion sociale, perçue par la commune au titre de l'année 2016, pour un montant de 963 217 €, et représentant 36.18% des dépenses consenties.

Envoyé en préfecture le 19/12/2017
Reçu en préfecture le 20/12/2017
Affiché le
ID : 083-248300493-20171214-C_2017_214-DE

VIII Maquette financière :

1. Synthèse

SYNTHESE CAD - DRAGUIGNAN- LA MUY										
	ETAT		EPCI CAD		VILLE DRAGUIGNAN		VILLE LE MUY		Conseil Départemental	
CREDITS DE DROIT COMMUN SUR LES QPV										
Thématique	Montant	Types de Crédits	Montant	Type de crédits	Montant	Type de crédits	Montant	Type de crédits	Montant	Type de crédits
SPORT	0	CNDS	10 565	Cours de natation dans les ecoles QPV(Action du CV/Pilier cohésion sociale/Enjeux 6/Objectif 5	2880	Educ sportif :EMILE Thomas	12 800	subv assoc+fonctionnement service des sports		subvention association
CULTURE	0	DRAC	61 820	Fonctionnement	0	budget service culture / salaires	1 820	subv assoc		subv association culturelles et aide aux politiques culturelles coordonnées
EDUCATION	0	CAF			64 854		720	subv assoc		classes environnement aide à la restauration
JEUNESSE	0	CAF			5 979	dotation service et salaires	209 400	salaires BIJ, pôle ado, ALSH, crèche		odel var
BIJ	0	FONJEP			0	dotation service et salaires				
ENFANCE					191 499	action qpv				politique aide à l'enfance
PETITE ENFANCE					486 305	3 lieux d'acceuil petite enfance QPV				
CITOYENNETE	0	SERVICE CIVIQUE								
	0	BOP 104								
ACCES AU DROIT	0	CAF	4 637	fonctionnement, salaire mobilisé						
SANTE	0	ARS								laboratoire departemental
HABITAT	17 920		50 000	programme de construction dit «ancienne trésorierie» à Draguignan		Cadre de vie/marché propreté, animation centre ville/ salaires				SAH-APA/HABITAT SAH/PE-ADIL-SOLIHA-AIVS
URBANISME										
CADRE DE VIE PROPRETE/ENTRETIEN/REPARA	0				1 286 739					
CADRE DE VIE ANIMATION					59 810					
CADRE DE VIE ACQUISITION					141 600					
EMPLOI/ DEV ECO(ML)	0	Crédits d'intervention UT DIRECCTE	31 986	subventions MLEV et MLDV			3 000	marché MODE		
	0	PÔLE EMPLOI	46 028	insertion subvention/ création d'entreprise						
TRANSPORTS			55 804	Transport salaires équipe mobilisée						transport ateliers sécurité routière
PREVENTION DE LA DELINQUANCE	0	MILDECA	21 050	fonctionnement/ salaire équipe mobilisée	203 500	poste coord CLSPD, personnel et maintenance vid°éo protection	50 000	GRAPESA+APS		
DROIT DES FEMMES	0	BOP 137								
AUTRES							3 000	Insertion sociale Dracénie solidarité: Jardin d'insertion Alphabetisation		COHESION SOCIALE: aide aux communes-insertion-emploi--aide sociale-autonomie
Ingénierie(études)			0	accompagnement rédaction CV marché public						
associations « PDV 2015 »					201 200	subventions de droit commun				
1- TOTAL CREDIT DROIT COMMUN	17 920		281 890		2 644 366		280 740		0	
Autres crédits de droit commun (masse salariale pérenne, investissements particuliers…)	0	*DASEN (dispositifs particuliers, hors moyens d'enseignement)*	0	Transport salaires équipe mobilisée						
CREDITS SPECIFIQUES POUR LES QPV										
Thématiques	Montants	Types de Crédits								
PILIER ECONOMIE EMPLOI	0	BOP 147	10 000							
PILIER COHESION SOCIALE	0	BOP 147	59 500							
PILIER CADRE DE VIE RENOUVELLEMENT URBAIN	0	BOP 147	4 500							
Ingénierie			90 066	Masse salariale chargée + Chef de projet/Ratio 40% de janvier à aout + Chef de projet /Ratio 5% de septembre à décembre + Chargée de mission /Ratio 95% + Chargée de mission /Ratio 70 % pas de vue sur la NBI	17 400	Masse salariale chargée 0,5 ETP				
VVV et autres	0	BOP 147		CSC						
FIPD/ prévention de la délinquance	0	BOP 147								
ADULTES RELAIS	0	ASP								
2-TOTAL CREDITS SPECIFIQUES	0		164 066		17 400		0		0	
TOTAL 1+2	17 920		445 956		2 661 766		280 740		0	
TOTAL PARTENAIRES	3 406 382									
3-CREDITS MOBILISES EN INVESTISSEMENT SUR LES CONTRATS DE VILLE										
			42 950	TRANSPORT/investissement equipement en mobilier urbain lié aux transports quartiers prioritaires et quartiers vécus Le Muy/Draguignan						
			0	Culture						
TOTAL CREDIT investissement			42 950							

Envoyé en préfecture le 19/12/2017
Reçu en préfecture le 20/12/2017
Affiché le
ID : 083-248300493-20171214-C_2017_214-DE

2. Détails maquette financière

A. Communauté d'Agglomération Dracénoise

		CAD	Commentaires	
CREDITS DE DROIT COMMUN SUR LES QPV				
Thématique	**Types de Crédits**	**Montant**	**Commentaires**	
SPORT	Droit commun	10 565	Cours de natation dans les écoles en QPV (Action du CV/Pilier cohésion sociale/Enjeux 6/Objectif 5 : Séances de natation Etablissements scolaires QPV Draguignan 8165,07€ + Séances de natation établissement scolaires Quartier en veille Le Muy 2400, 42 €	
CULTURE				Demander des précisions sur le budget le 01/08/2017
Pôle Culturel Chabran/ Médiathèque		37 620	fonctionnement/ratio 11%	Draguignan : taux pénétration centre ville : 37% Les Collettes : 16% le tout représente 11% des usagers de Draguignan Le budget dédié à la médiatheque Chabran est de 342 000€ Soit 342000 × 11 ÷ 100 = 3762000 ÷ 100 = 37620 11% de 342000 représente 37 620€
Arthothèque		0	fonctionnement/ratio 0%	
Médiathèque du Muy		8 200	fonctionnement/ratio 16%	Le Muy : taux de pénétration du quartier 5% mais cela représente 16% des usagers de la médiathèque. Le budget dédié au Muy est de 25 000€, dont 5000€ est consacré au budget du "Projet danse" réalisé par la Compagnie Parallele à destnation des enfants QPV, Soit 25 000 -5000=20 000€ 20 000 × 16 ÷ 100 = 320000 ÷ 100 = 3200 16% de 20000 représente 3200€ Soit un total de 5000€+3200€=8 200€
Patrimoine culturel		0	fonctionnement/ratio 0%	
Equipe mobilisée (patrimoine et PCC)		0	Masse salariale chargée/ratio 0%	
Equipe mobilisée Médiathèque Le Muy		16 000	Masse salariale chargée/ratio 16%(à partir des chiffres donnés en 2015)	(à partir des chiffres donnés en 2015) 100000 × 16 ÷ 100 = 1600000 ÷ 100 = 16000 16% de 100000 représente 16000€
ACCES AU DROIT				
Dont cotisation CDAD		1980	ratio 8%	
Equipe mobilisée/ PAD		1 937	Masse salariale chargée/ ratio 8%	
Subvention CIDFF AVIV		720	ratio 8%	
HABITAT				
Subvention Parc privé aux particuliers		0	subvention : 23 dossiers traités pour l'année 2016 dont 0 dossiers en QPV pour les communes de Draguignan ou Le Muy	
Subvention Parc public		50 000	Le programme de construction dit «ancienne trésorierie» situé en QPV (32, boulevard de la Liberté/Chiffre pair)à Draguignan a bénéficié de la part de la CAD d'un financement direct à hauteur de 50 000 € et de la part de l'État d'un financement direct à hauteur de 17 920 €.	
Equipe mobilisée		0	Masse salariale chargée/ ratio 8, 15%	
URBANISME		0		
EMPLOI				
Subventions aux associations Missions locales		31 986	Ratio liés aux indicateurs specifiques QPV ML DV= 15% ML EV=38%	Pour les missions locales : ml est var, 78 jeunes QPV sur 207 soit 38%, subvention versée 14467€ ce qui fait 5497€ à valoriser au titre de la politique de la ville, pour la MLDV 363 jeunes QPV sur un total de 2449 jeunes soit 15%, subvention versée de 176593€ soit 26489€ à valoriser au titre de la politique de la ville
Clause d'insertion		41 768	100% des publics concernés sont issus des qpv	
Subvention		4 260	Var Initiative 12%, Couveuse 10%; PILES 5%; ADIE 28%	Var Initiative : 25000€ de subvention, 22 QPV sur 184 porteurs soit 12% soit 3000€ à valoriser au titre de la politique de la ville Couveuse : 2000€ de subvention, 5 QPV sur 49 porteurs soit 10%, 200€ à valoriser au titre de la politique de la ville ADIE : 2000€ de subvention, 7 QPV sur 25 porteurs soit 28%, soit 560€ à valoriser au titre de la politique de la ville PILES : 1000€ de subvention, 5% soit 50€ à valoriser au titre de la politique de la ville **Soit un total de : 30000€ accordés, 4260€ à valoriser au titre de la politique de la ville.**
TRANSPORTS				
Equipe mobilisée		55 804	Masse salariale chargée transport public pour les quartier ptioritaire et vécu ratio 8%	Coût du transport sur les QPV+ Quartiers vécus, dont 62% de masse salariale ratio régie= 697 562€ 697 562 × 8 ÷ 100 = 5580496 ÷ 100 = 55 804.96 Ratio 8% de 697 562 représente 55 804.96€
PREVENTION DE LA DELINQUANCE		4 950	fonctionnement/ratio estimation/ratio 33%	CISPD 2016 AVAF 10 000€+ AXIS 5 000€ TOTAL DE 15 000€ dépensé en 2016 115000 × 33 ÷ 100 = 495000 ÷ 100 = 4950 33% de 15000 représente 4950€
Equipe mobilisée /CISPD		13 800	Masse salariale chargée/ ratio 30%	Chargée de mission 46 000€= Ratio 30%=13 800€
Equipe mobilisée /CLSPD LE MUY		2 300	Masse salariale chargée/ ratio 5%	Chargée de mission 46 000€= Ratio 5%=2 300€
Politique de la ville				
Prestation d'accompagnement à l'écriture du contrat de ville		0		
TOTAL 1/ CREDIT DROIT COMMUN SUR QPV	**0**	**281 890**		
CREDITS SPECIFIQUES MOBILISES SUR LES CONTRATS DE VILLE				
PROGRAMMATION 2016				
Thématique				
EMPLOI ECONOMIE		10 000		
COHESION SOCIALE		59 500		
CADRE DE VIE ET RENOUVELLEMENT URBAIN		4 500		
VVV		0		
EQUIPE MOBILISEE		90 066	Masse salariale chargée + Chef de projet/Ratio 40% de janvier à aout + Chef de projet /Ratio 5% de septembre à décembre + Chargée de mission /Ratio 95% + Chargée de mission /Ratio 70 %	Chef de projet 50 000€= 50 000€ Ratio 40% sur 8 mois de Janvier à Aout=(20000/12)*8=13 333€ 50 000€ Ratio 5% sur 4 mois=(2500/12)*4=833€ Chargée de mission 46 000€= 46000€ Ratio 95%=43 700€ 46000€ Ratio 70%=32 200€
AUTRES		0	NBI PLV	
TOTAL 2/ CREDIT SPECIFIQUE	**0**	**164 066**	**0**	**0**
TOTAL 1 + TOTAL 2= FONCTIONNEMENT		**445 956**		
CREDITS MOBILISES EN INVESTISSEMENT SUR LES CONTRATS DE VILLE				
TRANSPORT		42 950	Investissement équipement en mobilier urbain lié aux transports CAD	
CULTURE		0		
TOTAL CREDIT investissement		**42 950**		

Envoyé en préfecture le 19/12/2017
Reçu en préfecture le 20/12/2017
Affiché le
ID : 083-248300493-20171214-C_2017_214-DE

La maquette financière du contrat de ville de l'agglomération, présente les éléments financiers sous forme de 2 tableaux qui s'appuient sur des données comptables 2016.

Les ratios utilisés prennent en compte le total de la population vivant en QPV (Statistiques 2013, source INSEE) au 1er janvier 2016 :

- Draguignan : 7088 QPV, soit 10,69 % de la population de Draguignan vit en QPV
- Le Muy : 1587 QPV, soit 16,52 % de la population du Muy vit en QPV

Le total de population vivant en Dracénie est de 106 335 personnes dont 8675 de la population vit en QPV. Soit 8,15 % de la population de la Dracénie vit en QPV.

Le ratio de 8% est utilisé dans la maquette financière quand les indicateurs d'adresse n'ont pu être suivis, le reste des ratios correspond à la réalité des actions mises en œuvre à destination des habitants des QPV.

Le premier tableau : Synthèse CAD

Présente les financements en direction des publics des QPV, affectés sur les quartiers spécifiques ainsi que ceux affectés aux quartiers vécus et quartiers en veille avec :

- une partie Droit Commun
- une partie crédit spécifique
- une partie investissement.

Au-delà de ces données, pour mesurer l'effort global il conviendrait d'intégrer également l'effort engagé pour les 3 quartiers prioritaires répartis sur les 2 communes de Draguignan et du Muy par l'agglomération.

Le 2e tableau : Le tableau détail CAD

Il s'agit du détail des montants présentés dans le tableau de synthèse. Il intègre une approche par ratio des interventions des directions de la CAD directement affectés aux publics des quartiers prioritaires, sur les quartiers prioritaires et/ou sur les quartiers vécus et/ou sur les quartiers en veille.

Certaines directions comme le sport n'ont pas été valorisées, dans le plan d'action seule l'action – 4 – 3 – 5 – 13 tu pilier cohésion social, « l'action facilitant l'accès aux équipements et aux différentes pratiques dans l'objectif national… « Apprendre à nager » », soit les cours de natation ont été valorisé, puisque la direction affectée est essentiellement charge de la gestion et l'entretien du patrimoine sportif bâti, comprenant du personnel. (Agent d'accueil et d'entretien, concierge)

Les fonds spécifiques à ces territoires Politique de la ville sont complémentaires des actions conduites par les villes sur l'ensemble de leur territoire (droit commun).

Envoyé en préfecture le 19/12/2017
Reçu en préfecture le 20/12/2017
Affiché le
ID : 083-248300493-20171214-C_2017_214-DE

B. Draguignan

DRAGUIGNAN		
Thématique	Montant	Notice explicative
EDUCATION	**43 139**	Ingénierie Contrat Local de Santé
	21 715	Ingénierie Programme de Soutien aux Familles et à la Parentalité à destination écoles QPV (6-11 ans) (0.7 ETP)
JEUNESSE	**5 979**	animation de proximité
ENFANCE	**61 104**	TAP dans QPV
	130 395	Périscolaire dans QPV
PETITE ENFANCE	**142 063**	Relais d'Assistance Maternelle en Centre Ancien (dont 132 275 masse salariale) sub caf : 24 523 euros
	239 224	Crêche Multi accueil aux Collettes (dont 207 619 masse salariale) sub caf 101 746 euros
	105 018	Lieux d'Accueil Enfant Parents (dont 101 345 masse salariale) sub caf 23 088 euros
SPORT	**2880**	éduc.sportif Collège THOMAS section rugby
Prévention de la Délinquance	**203 500**	Coût de la maintenance et de réfection caméras et bornes d'accès Centre Ville
INGENIERIE PdV	**17400**	masse salariale PdV chargée (0.5 ETP)
CADRE DE VIE: propreté	**1215239**	60% du coût du marché pour le Centre ville et les collettes
Espaces verts	**14 900**	10 400 centre ancien/4 500 les Collettes
Réparation de chaussée	**1 600**	
Interventions de maintenance de proximité (incivilités, dégradations….)	**55 000**	
CADRE DE VIE: animations en centre ville	**59 810**	Animations extérieurs « été » et « hivers » ouvertes à tous qui participent à la redynamisation du centre ancien (Proratisation à 17 %)
CADRE DE VIE : acquisitions foncières	**141 600**	CENTRE ANCIEN
Associations "PdV 2016"		**Subventions 2016 droit commun attribuées aux associations subventionnées par la PdV 2016**
Centre social et culturel	55 000	
MODE	23 000	
LUDOTHEQUE	4 500	
TRAIT LIBRE	1 000	
ALEAS	400	
ALCOOL ASSISTANCE	100	
DRACENIE SOLIDARITE	2 600	
EPEV	2 700	
LES AMIS DE JALNA	500	
PROMOSOINS	2 900	
RESINE	4 000	
LA FABRIQUE	37 000	
Ass. de Prévention Spécialisée	12 000	
LE CAP	500	
ADESS	55 000	
TOTAL ASSOCIATION "PdV 2016"	**201 200**	
TOTAL	**2 661 766**	

Envoyé en préfecture le 19/12/2017
Reçu en préfecture le 20/12/2017
Affiché le
ID : 083-248300493-20171214-C_2017_214-DE

Notice explicative Draguignan

Pour les thématiques ne pouvant être chiffrées précisément par manque d'indicateurs de fréquentation, la proratisation est faite à hauteur de 17%, pourcentage de la population QPV de Draguignan.

La DSU dotation solidaire Urbaine, ne couvrant pas l'ensemble des dépenses dédiées aux habitants des QPV, est entièrement consacrée aux actons précitées dans cette maquette financière.

C. Le Muy

LE MUY		
Thématique	Montant	Notice explicative
CULTURE		
Manifestation FL	100	Ratio 20%
Association culturelle	1720	Ratio 20%
SPORT	0	
Futsal	600	Contrat aidé/Ratio 20%
Skate parc	800	Contrat de maintenance/Ratio 20%
Subvention aux associations	9800	Ratio 20%
SERVICE DES SPORTS	1600	20% service créé dés septembre 2016
EDUCATION		
Subvention aux associations	720	Ratio 20%
JEUNESSE		
BIJ	6600	Salaires+ cout de fonctionnement/Ratio20%
Pole ado	24200	Salaires+ cout de fonctionnement/Ratio20%
Alsh	76000	Salaires+ cout de fonctionnement/Ratio20%
Crèche	102600	Salaires+ cout de fonctionnement/Ratio20%
EMPLOI/ ML		
EPN	3000	Marché MODE/Ratio 20%
PREVENTION DE LA DELINQUANCE		
GRAPESA+APS	50000	100%
INSERTION SOCIALE	3000	100% Subvention accordée à Dracenie Solidarité: Action jardin solidaire Alphabétisation
TOTAL ASSOCIATION "PdV 2016"		
TOTAL CREDIT DROIT COMMUN	280 740	

Notice explicative du Muy

Pour les thématiques ne pouvant être chiffrées précisément par manque d'indicateurs de g fréquentation, la proratisation est faite à hauteur de 20%, c'est-à-dire une estimation légèrement à la hausse par rapport au ratio de 16, 52%des personnes habitant en QPV sur Le Muy.

Envoyé en préfecture le 19/12/2017
Reçu en préfecture le 20/12/2017
Affiché le
ID : 083-248300493-20171214-C_2017_214-DE

ANNEXES

1 Délibération de l'association la Fabrique : adhésion par la Communauté d'Agglomération Dracénoise

Envoyé en préfecture le 24/05/2016
Reçu en préfecture le 24/05/2016
Affiché le 24 MAI 2016
ID : 083-248300493-20160524-C_2016_056-DE

Département du Var
Arrondissement de Draguignan

COMMUNAUTÉ D'AGGLOMÉRATION DRACÉNOISE

C_2016_056

EXTRAIT DES REGISTRES DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL D'AGGLOMÉRATION

SÉANCE DU JEUDI 19 MAI 2016

Direction Générale des Services
Gestion des Assemblées
Habitat, Cohésion Sociale et Emploi

L'an deux mille seize le dix neuf mai à dix huit heures, *le Conseil d'agglomération, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, en séance publique, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Monsieur Olivier AUDIBERT-TROIN, Président.*

Nombre de Membres		
Afférents au Conseil Communautaire	En exercice	Qui ont pris part à la délibération
63	63	57

Objet de la délibération:
Association La Fabrique - Adhésion de la Communauté d'Agglomération Dracénoise

PRÉSENTS :
Olivier AUDIBERT-TROIN, Claude PIANETTI, Claude ALEMAGNA, Alain PARLANTI, Liliane BOYER, Valérie MARCY, Gérald PIERRUGUES, Gilbert GALLIANO, Raymond GRAS, Hugues MARTIN, Daniel MARIA, Fabien MATRAS, Nicole FANELLI, Richard STRAMBIO, Georges ROUVIER, Serge BALDECCHI, Yves BACQUET, Sophie DUFOUR, Frédéric MARCEL, Franck AMBROSINO, Anne-Marie AMOROSO, Jutta AUGUIN, Alain BOUCHER, Alain CAYMARIS, Christine CHALOT-FOURNET, Brigitte DUBOUIS, Francine FIORINI, Sylvie FRANCIN, Nathalie GONZALES, Malika GUELLATI, Marie-Christine GUIOL, Mathilde KOUJI-DECOURT, Yves LE POULAIN, Françoise LEGRAIEN, Grégory LOEW, Fabrice MAGAUD, André MENET, Jacques MICHEL, Christine NICCOLETTI, Christine PREMOSELLI, Francine REGAZZETTI, Régis ROUX, Thierry RUDNIK, Jean-Daniel SANTONI, Sylvain SENES, Alain VIGIER

REPRÉSENTÉ(S) :
Jacques LECOINTE pouvoir à Alain CAYMARIS, Bernard CHILINI pouvoir à Daniel MARIA, Christophe CARRIERE pouvoir à Olivier AUDIBERT-TROIN, Stéphan CERET pouvoir à Sylvie FRANCIN, Anne-Marie COLOMBANI pouvoir à Jean-Daniel SANTONI, Alain HAINAUT pouvoir à Grégory LOEW, Florence LEROUX pouvoir à Christine PREMOSELLI, Jean-Pierre MOMBAZET pouvoir à Nicole FANELLI, Michèle PELASSY pouvoir à Régis ROUX, Thierry PESCE pouvoir à Claude PIANETTI, Laure REIG pouvoir à Fabien MATRAS

ABSENT(S) :
Gilbert BOUZEREAU, Bernard CHARDES, Caroline COLLOMBAT, Sandrine MARY-BOUZEREAU, David SONNEVILLE, Valéria VECCHIO

SECRÉTAIRE DE SÉANCE : Madame Mathilde KOUJI-DECOURT

RAPPORTEUR : Monsieur Claude ALEMAGNA

Transmis le : 24 MAI 2016

Au Représentant de l'État, conformément aux dispositions de la loi du 2 mars 1982

Envoyé en préfecture le 19/12/2017
Reçu en préfecture le 20/12/2017
Affiché le
ID : 083-248300493-20171214-C_2017_214-DE

Envoyé en préfecture le 24/05/2016
Reçu en préfecture le 24/05/2016
Affiché le 24 MAI 2016
ID : 083-248300493-20160524-C_2016_056-DE

Par délibération n°2007_06 en date du 16 février 2007, la Communauté d'Agglomération Dracénoise s'est engagée dans un Contrat Urbain de Cohésion Sociale (CUCS).

La loi n° 2014-173 du 21 février 2014 de programmation pour la ville et la cohésion urbaine vise à concentrer les moyens publics sur les territoires les plus en difficulté. S'inscrivant dans une géographie prioritaire resserrée, cette réforme vient renforcer la visibilité, la cohérence et l'efficacité de la politique de la ville.

Suite à ce nouveau découpage territorial de la Politique de la ville Draguignan compte aujourd'hui deux quartiers prioritaires, comprenant le centre ancien et les Colettes et le Centre ancien du Muy.

Le Contrat de ville 2015-2020, signé en juin 2015, détermine les priorités et organise les actions à mettre en œuvre dans le cadre de cette nouvelle politique publique pour la ville et la cohésion sociale.

Le diagnostic partagé avec l'ensemble des opérateurs et partenaires du contrat de ville a revélé le besoin de redynamiser le Centre ancien de Draguignan et la promotion de l'offre socio-culturelle en direction de la population du quartier.

Répondant à ce besoin, l'association loi 1901 « La Fabrique », Espace de Vie Sociale, a vu le jour le 1er avril 2016, au greffe administratif de Draguignan (statuts et récépissé de déclaration de création ci-annexés).

Selon les statuts, l'association « La Fabrique » a pour objet de gérer un Espace de vie sociale situé au centre ancien de Draguignan. L'association comprend des membres habitants, des membres associatifs, des membres d'honneur, des membres qualifiés, et des membres de droit.

Selon l'article 9 des statuts de l'association « la Fabrique », sont membres de droit : le Président de la Caisse d'Allocation Familiale du Var ou son représentant, le Maire de Draguignan ou son représentant, le Président de la SAIEM ou son représentant, le Président de la Communauté d'Agglomération Dracénoise ou son représentant, le Président du Conseil Départemental ou son représentant.

En conséquence, et au vu de l'avis favorable de la Commission Politique de la ville et cohésion sociale du 28 avril 2016, il est demandé au Conseil d'agglomération de bien vouloir :

- autoriser l'adhésion de la Communauté d'Agglomération Dracénoise à l'association « la Fabrique »,
- autoriser Monsieur le Président ou son représentant à signer tout acte et tout document relatif à l'exécution de la présente délibération.

Le Conseil d'agglomération, après en avoir délibéré, par 56 voix pour
1 abstention(s) :
Thierry RUDNIK
décide d'adopter cette délibération.

Fait à Draguignan, le jeudi 19 mai 2016

Olivier AUDIBERT-TROIN

Président
Député du Var

Conformément au Code de Justice Administrative un délai de deux mois est ouvert à partir de la notification ou de la publication de la présente délibération pour contester celle-ci devant la juridiction administrative territorialement compétente. Dans ce même délai, la présente délibération peut être contestée devant l'autorité dont elle émane par l'exercice d'un recours gracieux. Ce recours suspend le délai de recours contentieux jusqu'à la réponse de cette autorité ; le silence gardé pendant plus de deux mois vaudra rejet.

Envoyé en préfecture le 19/12/2017
Reçu en préfecture le 20/12/2017
Affiché le
ID : 083-248300493-20171214-C_2017_214-DE

Envoyé en préfecture le 24/05/2016
Reçu en préfecture le 24/05/2016
Affiché le 24 MAI 2016
ID : 083-248300493-20160524-C_2016_054-DE

Département du Var
Arrondissement de Draguignan

COMMUNAUTÉ D'AGGLOMÉRATION DRACÉNOISE

C_2016_054

EXTRAIT DES REGISTRES DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL D'AGGLOMÉRATION

SÉANCE DU JEUDI 19 MAI 2016

L'an deux mille seize le dix neuf mai à dix huit heures, *le Conseil d'agglomération, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, en séance publique, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Monsieur Olivier AUDIBERT-TROIN, Président.*

Direction Générale des Services
Gestion des Assemblées
Habitat, Cohésion Sociale et Emploi

Nombre de Membres		
Afférents au Conseil Communautaire	En exercice	Qui ont pris part à la délibération
63	63	57

Objet de la délibération:
Politique de la Ville - Contrat de ville - Programmation 2016

PRÉSENTS :
Olivier AUDIBERT-TROIN, Claude PIANETTI, Claude ALEMAGNA, Alain PARLANTI, Liliane BOYER, Valérie MARCY, Gérald PIERRUGUES, Gilbert GALLIANO, Raymond GRAS, Hugues MARTIN, Daniel MARIA, Fabien MATRAS, Nicole FANELLI, Richard STRAMBIO, Georges ROUVIER, Serge BALDECCHI, Yves BACQUET, Sophie DUFOUR, Frédéric MARCEL, Franck AMBROSINO, Anne-Marie AMOROSO, Jutta AUGUIN, Alain BOUCHER, Alain CAYMARIS, Christine CHALOT-FOURNET, Brigitte DUBOUIS, Francine FIORINI, Sylvie FRANCIN, Nathalie GONZALES, Malika GUELLATI, Marie-Christine GUIOL, Mathilde KOUJI-DECOURT, Yves LE POULAIN, Françoise LEGRAIEN, Grégory LOEW, Fabrice MAGAUD, André MENET, Jacques MICHEL, Christine NICCOLETTI, Christine PREMOSELLI, Francine REGAZZETTI, Régis ROUX, Thierry RUDNIK, Jean-Daniel SANTONI, Sylvain SENES, Alain VIGIER

REPRÉSENTÉ(S) :
Jacques LECOINTE pouvoir à Alain CAYMARIS, Bernard CHILINI pouvoir à Daniel MARIA, Christophe CARRIERE pouvoir à Olivier AUDIBERT-TROIN, Stéphan CERET pouvoir à Sylvie FRANCIN, Anne-Marie COLOMBANI pouvoir à Jean-Daniel SANTONI, Alain HAINAUT pouvoir à Grégory LOEW, Florence LEROUX pouvoir à Christine PREMOSELLI, Jean-Pierre MOMBAZET pouvoir à Nicole FANELLI, Michèle PELASSY pouvoir à Régis ROUX, Thierry PESCE pouvoir à Claude PIANETTI, Laure REIG pouvoir à Fabien MATRAS

ABSENT(S) :
Gilbert BOUZEREAU, Bernard CHARDES, Caroline COLLOMBAT, Sandrine MARY-BOUZEREAU, David SONNEVILLE, Valéria VECCHIO

SECRÉTAIRE DE SÉANCE : Madame Mathilde KOUJI-DECOURT

RAPPORTEUR : Monsieur Claude ALEMAGNA

Transmis le : 24 MAI 2016

Au Représentant de l'État, conformément aux dispositions de la loi du 2 mars 1982

Envoyé en préfecture le 19/12/2017
Reçu en préfecture le 20/12/2017
Affiché le
ID : 083-248300493-20171214-C_2017_214-DE

Par délibération n° 2007_06 en date du 16 février 2007, la Communauté d'Agglomération Dracénoise s'est engagée dans un Contrat Urbain de Cohésion Sociale (CUCS).

La loi n° 2014-173 du 21 février 2014 de programmation pour la ville et la cohésion urbaine vise à concentrer les moyens publics sur les territoires les plus en difficulté. S'inscrivant dans une géographie prioritaire resserrée, cette réforme veut renforcer la lisibilité, la cohérence et l'efficacité de la politique de la ville. La Dracénie a été impactée par la loi retenant trois quartiers prioritaires aux périmètres distincts des anciens quartiers CUCS.

Les Contrats de ville nouvelle génération se substituent à compter de 2015 au CUCS et constituent le cadre d'actions d'une politique de la ville renouvelée, suite à la signature du Contrat de ville 2015-2020 de la Dracenie en juin 2015.

Dès 2015, la programmation annuelle s'est structurée selon les trois piliers des contrats de ville nouvelle génération et se poursuit en 2016 :

- le pilier cadre de vie et renouvellement urbain
- le pilier développement économique
- le pilier cohésion sociale

Trois priorités transversales sont déclinées dans chacun des trois piliers : la jeunesse, l'égalité entre les hommes et les femmes et la lutte contre les discriminations.

Suite à l'appel à projets lancé en décembre 2015 en direction des associations du territoire de la Dracénie, le comité de pilotage, réuni en séance le 14 avril 2016 à Draguignan et la commission Politique de la Ville et cohésion sociale réunie le 28 avril 2016 ont émis un avis favorable et validé les propositions de participation financière de l'État.

Les propositions de participation financière de la Communauté d'Agglomération Dracénoise sont précisées dans le tableau ci-annexé.

En conséquence, et au vu de l'avis favorable de la Commission Politique de la Ville et cohésion sociale du 28 avril 2016, il est demandé au Conseil d'agglomération de bien vouloir :

- octroyer les subventions aux associations conformément au tableau ci annexé,
- autoriser Monsieur le Président à signer tout acte et tout document relatif à l'exécution de la présente délibération.

Ces subventions seront imputées sur les crédits inscrits au budget 2016, au chapitre 65, nature 6574, fonction 523.

Le Conseil d'agglomération, après en avoir délibéré, par 55 voix pour
1 abstention(s) :
Thierry RUDNIK
1 contre :
Franck AMBROSINO
décide d'adopter cette délibération.

Fait à Draguignan, le jeudi 19 mai 2016

Olivier AUDIBERT-TROIN

COMMUNAUTÉ D'AGGLOMÉRATION DRACÉNOISE * VAR *

Président
Député du Var

Conformément au Code de Justice Administrative un délai de deux mois est ouvert à partir de la notification ou de la publication de la présente délibération pour contester celle-ci devant la juridiction administrative territorialement compétente. Dans ce même délai, la présente délibération peut être contestée devant l'autorité dont elle émane par l'exercice d'un recours gracieux. Ce recours suspend le délai de recours contentieux jusqu'à la réponse de ladite autorité ; le silence gardé pendant plus de deux mois valant rejet

Envoyé en préfecture le 19/12/2017
Reçu en préfecture le 20/12/2017
Affiché le
ID : 083-248300493-20171214-C_2017_214-DE

ID : 083-248300493-20160524-C_2016_054-D

Subvention politique de la ville
Programmation 2016

PILIER 1	COHESION		SOCIALE					
				2 016				
STRUCTURE	Intitulé de l'action	VILLES	Thématique	R/N	Budget action	Subv CGET/ACSE demandée	Montant CGET accordé	Montant EPCI PdV accordé
ASSOCIATION ALEAS	ECOUTE ET SOUTIEN A LA PARENTALITE	DRAGUIGNAN	1-1 PARENTALITE ET DROITS SOCIAUX 1-3 Violence intra familiale	R	7 900	6 000	1 500	500
ASSOCIATION POUR L'EDUCATION LA PROMOTION ET ACCUEIL DES FAMILLES	communication en dracenie (ex-alphabétisation en Dracénie)	LE MUY	1-1 Education lien social	R	25 800	20 000	7 000	3 000
ASSOCIATION SENDRA CHANTIERS	**Redynamisation du Centre Ancien, Promotion de la mixité sociale en développant l'offre d'insertion et de formation et d'emploi des demandeurs d'emploi des quartiers prioritaires et en résorbant les logements insalubres**	**LE MUY**	**1-2 veille sociale santé 2-1 habitat logement 3-2 insertion formation emploi**	**N**	**99 159**	**15 000**	**1 600**	**1 600**
ASSOCIATION DE SOLIDARITE AVEC LES TRAVAILLEURS IMMIGRE (FREJUS)	permanence d'accès aux droits au séjour et à la justice à destination des migrants et de leur famille - draguignan	DRAGUIGNAN	1-4 violences intra familiales/prev délinq	R	24 117	13 000	2 000	2 000
ASSOCIATION DE SOLIDARITE AVEC LES TRAVAILLEURS IMMIGRE (FREJUS)	**permanence d'accès aux droits au séjour et à la justice à destination des migrants et de leur famille -le muy**	**LE MUY**	**1-4 violences intra familiales/prev délinq**	**N**	**5 000**	**4 500**	**2 000**	**1 600**
ASSOCIATION TRAIT LIBRE	« Ateliers d'arts plastiques et d'expression pour un mieux vivre et un mieux vivre ensemble	DRAGUIGNAN	1-1 EDUCATION LIEN SOCIAL 1-3 sport culture loisirs	R	77 019	9 500	2 000	3 000
ASSOCIATION TRAIT LIBRE	**rencontre et création**	**DRAGUIGNAN**	**1-1 Education et lien social 1-3 sport culture loisir**	**N**	**7 220**	**3 600**	**1 000**	**1 000**
Association la Fabrique	**La fabrique café social et permanence sociale**	**DRAGUIGNAN**	**1-1 PARENTALITE ET DROITS SOCIAUX**	**N**	**46 500**	**13 500**	**6 500**	**7 000**
Association la Fabrique	**La fabrique -animation de proximité**	**DRAGUIGNAN**	**1-1 Education lien social**	**N**	**14 500**	**3 500**	**2 000**	**1 500**
Association la Fabrique	**la fabrique alphabétisation**	**DRAGUIGNAN**	**1-1 Education lien social**	**N**	**10 600**	**3 000**	**1 500**	**1 500**
CENTRE SOCIAL ET CULTUREL DE DRAGUIGNAN	Actions de proximité Collettes Familles	DRAGUIGNAN	1-1 PARENTALITE ET DROITS SOCIAUX	R	88 220	30 000	8 000	10 000
CENTRE SOCIAL ET CULTUREL DE DRAGUIGNAN	Actions de proximité Collettes enfance jeunesse	DRAGUIGNAN	1-1 Education lien social	R	101 000	30 000	6 000	8 000

Envoyé en préfecture le 19/12/2017
Reçu en préfecture le 20/12/2017
Affiché le
ID : 083-248300493-20171214-C_2017_214-DE

Reçu en préfecture le 24/05/2016
Affiché le
ID : 083-248300493-20160524-C_2016_054-DE

PILIER 1	COHESION	SOCIALE						
DRACENIE SOLIDARITES	L'épicerie solidaire La Musette	DRAGUIGNAN	1-1 Education lien social	R	145 270	7 000	2 000	3 500
DRACENIE SOLIDARITES	EPICERIE SOLIDAIRE ITINERANTE	LE MUY	1-1 Education lien social	R	72 390	10 000	0	4 000
DRACENIE SOLIDARITES	Les jardins d'insertion du muy	LE MUY	1-1 Education lien social	R	35 188	2 000	1 500	500
LUDOTHEQUE LEI JOUGADOU	intégration et socialisation par le jeu	DRAGUIGNAN	1-3 sport culture loisirs 1-1 education lien social	R	180 886	12 600	5 500	6 000
LUDOTHEQUE LEI JOUGADOU	prevention des comportements scolaires déviants par le jeu	DRAGUIGNAN	1-3 sport culture loisirs	R	88 878	5 400	1 000	1 100
LUDOTHEQUE LEI JOUGADOU	**La ludothèque estivale (multiquartier)**	**DRAGUIGNAN**	**1-3 sport culture loisirs 1-1 education lien social**	**N**	**30 320**	**6 000**	**1 000**	**1 000**
LUDOTHEQUE LEI JOUGADOU	**la ludothèque à la rencontre des habitants du quartiers (en lien avec la Fabrique)**	**DRAGUIGNAN**	**1-3 sport culture loisirs 1-1 education lien social**	**N**	**2 250**	**1 000**	**0**	**500**
PROMOSOINS	PROMO-SOINS itinérant	DRAGUIGNAN LE MUY	1-2 SANTE	R	8 304	6 040	0	500
PROMOSOINS	**Permettre ou faciliter l'accès aux soins pour les personnes les plus démunies/Accès au droit commun à la santé / Prévention santé.**	**DRAGUIGNAN LE MUY**	**1-2 SANTE**	**N**	**137 812**	**7 000**	**0**	**1 900**
					1 166 512	208 640	52 000	59 500

PILIER 2	DEVELOPPEMENT	ECONOMIQUE	ET	EMPLOI				
ASSO CLARISSE ENVIRONNEMENT	chantier d'insertion	LE MUY +DRAGUIGNAN	3 2 Insertion formation emploi	R	705 871	15 000	7 000	3 500
ASSOCIATION POUR LE DEVELOPPEMENT DE L'ECONOMIE SOCIALE ET SOLIDAIRE	**Parcours des saveurs**	**DRAGUIGNAN**	**3 2 Insertion formation emploi 2 2 projet urbain qualité urbaine**	**N**	**11 600**	**8 000**	**0**	**4 000**
FACE VAR	**FACE A L'EMPLOI - DRAGUIGNAN**	**DRAGUIGNAN**	**3 2 Insertion formation emploi**	**N**	**28 688**	**5 000**	**1 500**	**1 000**
MISSION LOCALE EST VAR	accompagnement dynamique a l'emploi le muy 2016	LE MUY	3 2 Insertion formation emploi	R	33 628	22 500	9 000	1 500
					777 497	50 500	17 500	10 000

PILIER 3	CADRE DE VIE ET	RENOUVELLEMENT	URBAIN					
COMPAGNONS BATISSEURS PROVENCE	la démarche d'auto-réhabilitation accompagnée au service du territoire varois -Draguignan	DRAGUIGNAN	1- Cohesion sociale 2 1 habitat logement	R	223 960	12 000	10 000	2 000
COMPAGNONS BATISSEURS PROVENCE	La démarche d'auto-réhabilitation accompagnée au service du territoire varois -Le Muy	LE MUY	1- Cohesion sociale 2 1 habitat logement	R	223 960	5 000	2 500	2 500
					447 920	17 000	12 500	4 500

Envoyé en préfecture le 19/12/2017
Reçu en préfecture le 20/12/2017
Affiché le
ID : 083-248300493-20171214-C_2017_214-DE

Envoyé en préfecture le 09/11/2016
Reçu en préfecture le 09/11/2016
Affiché le 1 9 NOV. 2016
ID : 083-248300493-20161104-C_2016_148-DE

Département du Var
Arrondissement de Draguignan

COMMUNAUTÉ D'AGGLOMÉRATION DRACÉNOISE

C_2016_148

EXTRAIT DES REGISTRES DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL D'AGGLOMÉRATION

SÉANCE DU JEUDI 03 NOVEMBRE 2016

Direction Générale des Services
Gestion des Assemblées
Habitat, Cohésion Sociale et Emploi

Nombre de Membres		
Afférents au Conseil Communautaire	En exercice	Qui ont pris part à la délibération
83	83	58

Objet de la délibération:
Appel à projet Politique de la ville 2017

L'an deux mille seize, le trois novembre à dix huit heures, *le Conseil d'agglomération, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, en séance publique, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Monsieur Olivier AUDIBERT-TROIN, Président.*

PRÉSENTS :
Olivier AUDIBERT-TROIN, Claude PIANETTI, Jacques LECOINTE, Alain PARLANTI, Bernard CHILINI, Liliane BOYER, Valérie MARCY, Gérald PIERRUGUES, Gilbert GALLIANO, Hugues MARTIN, Daniel MARIA, Fabien MATRAS, Nicole FANELLI, Richard STRAMBIO, Georges ROUVIER, Serge BALDECCHI, Yves BACQUET, Christophe CARRIERE, Frédéric MARCEL, Franck AMBROSINO, Anne-Marie AMOROSO, Alain BOUCHER, Alain CAYMARIS, Christine CHALOT-FOURNET, Bernard CHARDES, Caroline COLLOMBAT, Francine FIORINI, Sylvie FRANCIN, Nathalie GONZALES, Malika GUELLATI, Marie-Christine GUIOL, Mathilde KOUJI-DECOURT, Yves LE POULAIN, Fabrice MAGAUD, Jacques MICHEL, Jean-Pierre MOMBAZET, Michèle PELASSY, Christine PREMOSELLI, Francine REGAZZETTI, Régis ROUX, Thierry RUDNIK, Jean-Daniel SANTONI, Sylvain SENES, Alain VIGIER

REPRÉSENTÉ(S) :
Claude ALEMAGNA pouvoir à Liliane BOYER, Raymond GRAS pouvoir à Bernard CHILINI, Sophie DUFOUR pouvoir à Frédéric MARCEL, Jutta AUGUIN pouvoir à Jacques MICHEL, Stéphan CERET pouvoir à Sylvie FRANCIN, Anne-Marie COLOMBANI pouvoir à Jean-Daniel SANTONI, Brigitte DUBOUIS pouvoir à Christine PREMOSELLI, Alain HAINAUT pouvoir à Mathilde KOUJI-DECOURT, Françoise LEGRAIEN pouvoir à Bernard CHARDES, Florence LEROUX pouvoir à Richard STRAMBIO, Grégory LOEW pouvoir à Alain VIGIER, André MENET pouvoir à Francine FIORINI, Christine NICCOLETTI pouvoir à Nicole FANELLI, Laure REIG pouvoir à Fabien MATRAS

ABSENT(S) :
Gilbert BOUZEREAU, Sandrine MARY-BOUZEREAU, Thierry PESCE, David SONNEVILLE, Valéria VECCHIO

SECRÉTAIRE DE SÉANCE : Madame Mathilde KOUJI-DECOURT

RAPPORTEUR : Monsieur Olivier AUDIBERT-TROIN

Transmis le :

Au Représentant de l'État, conformément aux dispositions de la loi du 2 mars 1982

Envoyé en préfecture le 19/12/2017
Reçu en préfecture le 20/12/2017
Affiché le
ID : 083-248300493-20171214-C_2017_214-DE

Pour rappel, le vote de la loi n°2014-173 du 21 février 2014 de programmation pour la ville et la cohésion urbaine vise à concentrer les moyens publics sur les territoires les plus en difficulté. S'inscrivant dans une géographie prioritaire resserrée, cette réforme veut renforcer la lisibilité, la cohérence et l'efficacité de la politique de la ville.

La Dracénie a été impactée par la loi retenant 3 quartiers prioritaires aux périmètres distincts des anciens quartiers CUCS (Contrats Urbains de Cohésion Sociale) portant sur 2 communes. Le périmètre du Contrat de Ville intercommunal 2015 / 2020 représente donc 8370 habitants répartis comme suit :

- Pour la ville de Draguignan, le nombre d'habitants identifié dans les territoires prioritaires est de 6770 soit pour le quartier centre-ville 4320 et pour le quartier les Collettes 2450.
 Le quartier les Collettes à Draguignan enregistre un revenu médian annuel de 11200 € soit 933 € par mois. Celui du centre-ville de Draguignan de 10900 € soit 908 € par mois. Plus de 2 000 personnes vivent avec moins de 900 € par mois en centre-ville de Draguignan.

- Pour la ville du Muy, le nombre d'habitants identifié dans le territoire prioritaire, centre-ville, est de 1600. Le quartier prioritaire centre-ville du Muy enregistre un revenu médian annuel de 8800 € soit 733 € par mois. Aussi 800 personnes du centre-ville du Muy vivent avec moins de 733 € par mois.

Les Contrats de Ville nouvelle génération succèdent à compter de 2015 au CUCS. Ils constituent le cadre d'action d'une politique de la ville renouvelée.

La Communauté d'Agglomération Dracénoise s'est engagée dans une politique de cohésion sociale à travers notamment le Contrat de Ville 2015-2020, signé par les partenaires le 29 juin 2015.

Conclu à l'échelle intercommunale entre l'État et ses établissements publics, les communes de Draguignan et le Muy et la Communauté d'Agglomération Dracénoise, la Région et le Département, les partenaires CCIV, CMAR et UPV, la Caisse des Dépôts et Consignation, Pôle Emploi, la CAF, l'Agence Régionale de Santé,les bailleurs sociaux, et l'Education nationale, le contrat de ville mobilise et adapte en tout premier lieu les actions relevant des politiques publiques de droit commun (80%) dont l'enjeu est la coordination.

Pour le reste, il s'agit d'actions complémentaires au droit commun, qui relèvent des crédits spécifiques « politique de la ville » et qu'il convient d'orienter chaque année à travers le lancement d'un Appel à projet.

A ce titre, elle soutient des opérateurs pour la mise en œuvre d'actions spécifiques de ce Contrat de Ville, via cet appel à projet au profit des habitants des 3 quartiers prioritaires politique de la ville.

L'appel à projet 2017 repose sur 5 axes du Contrat de Ville :

- le pilier "développement économique et emploi" ;
- le pilier "cadre de vie et renouvellement urbain" ;
- le pilier "cohésion sociale" ;
- le pilier "Valeurs de la République et citoyenneté" ;
- l'axe "hors pilier".

Envoyé en préfecture le 19/12/2017
Reçu en préfecture le 20/12/2017
Affiché le
ID : 083-248300493-20171214-C_2017_214-DE
ID : 083-248300493-20161103-C_2016_148-DE

L'appel à projet contient notamment :

- les modalités de dépôt des dossiers de demandes de subvention pour 2016 ;
- les modalités de candidature ;
- le calendrier ;
- la présentation et cadre légal de l'appel à projets 2016 ;
- la géographie prioritaire (quartiers prioritaires et en dispositif de veille active) ;
- le cadre général de l'appel à projet avec les objectifs opérationnels du contrat de ville ;
- les critères d'éligibilité ;
- les critères d'instruction et d'évaluation.

Les actions financées s'appuieront sur les enjeux, orientations et objectifs opérationnels, du plan d'actions établis dans le Contrat de Ville pour les quartiers prioritaires des 2 communes concernées.

L'appel à projet pour retenir les actions 2017 financées au titre des crédits spécifiques "Politique de la Ville" est lancé en novembre 2016, avec une date limite de dépôts des dossiers par les opérateurs au 31 décembre 2016.

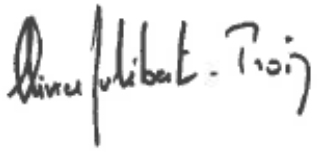
En conséquence et au vu de l'avis favorable de la Commission Politique de la Ville réunie le 13 octobre 2016, il est proposé au Conseil d'agglomération de bien vouloir :

- approuver le lancement de l'appel à projet Politique de la ville 2017.

Le Conseil d'agglomération, après en avoir délibéré A L'UNANIMITE, décide d'adopter cette délibération.

Fait à Draguignan, le jeudi 03 novembre 2016

Olivier AUDIBERT-TROIN



Président
Député du Var

Conformément au Code de Justice Administrative un délai de deux mois est ouvert à partir de la notification ou de la publication de la présente délibération pour contester celle-ci devant la juridiction administrative territorialement compétente. Dans ce même délai, la présente délibération peut être contestée devant l'autorité dont elle émane par l'exercice d'un recours gracieux. Ce recours suspend le délai de recours contentieux jusqu'à la réponse de ladite autorité ; le silence gardé pendant plus de deux mois valant rejet.

4- Tableaux détaillés de programmes d'action 2016 des bailleurs dans le cadre de l'abattement TFPB

Envoyé en préfecture le 19/12/2017
Reçu en préfecture le 20/12/2017
Affiché le
ID : 083-248300493-20171214-C_2017_214-DE

Tableau détaillé de présentation des programmes d'actions

REALISE 2016

Date	1-mars-17

Année : 2016

Commune :	DRAGUIGNAN
Nombre de logements concernés (QPV)	93
Organisme	VAR HABITAT

Quartier prioritaire :	
Nom	Code quartier
CENTRE VILLE	QP83002

Montant de l'abattement annuel (f)	11663,34
Total dépenses valorisées (e)	9411
Différentiel D1 = (f) - (e)**	2252,34

Légende du tableau:
En gras : Actions spécifiques aux quartiers
En italique : Renforcement des moyens de gestion de droit commun

Axes		N°	Actions : Libellé action / Action détaillée (case bleue)	Calendrier (2016 -2018)*	Coût global prévisionnel sur 3 ans	Rappel prévisionnel 2016 : Dépense prévisionnelle 2016 (a)	Rappel prévisionnel 2016 : valorisation prévisionnelle TFPB 2016 (b)	Réalisé 2016 : Dépense réalisée 2016 (c)	Réalisé 2016 : Financement bailleur 2016	Réalisé 2016 : Autre financement 2016	Réalisé 2016 : valorisation effective TFPB 2016 (d)	Réalisé 2016 : Taux de valorisation TFPB(dx100/c)
3-Sur-entretien	9	3.1	*Renforcement nettoyage*		0	6000	6000	3831	0	0	3831	100%
			sous-détail : décapage parties communes			1000	1000	1087			1087	100%
			Sous détail : Augmentation de la fréquence des nettoyages des halls			5000	5000	2744			2744	100%
4-Gestion des déchets et encombrants / épaves	15	4.3	**Enlèvement des épaves**		0	1300	1300	320	0	0	320	100%
			sous-détail : prévisionnel d'enlèvement de 4 épaves			1300	1300	320			320	100%
6-Concertation / sensibilisation des locataires	23	6.3	**Enquêtes de satisfaction territorialisées**		0	1100	1100	200	0	0	200	100%
			enquête de satisfaction			1100	1100	200			200	100%
8-Petits travaux d'amélioration de la qualité de service (hors quartiers NPNRU)	30	8.2	*Surcoûts de remise en état des logements*		0	500	500	0	0	0	0	0%
			Surcoût de remise en état des logements			500	500	0			0	0%
	31	8.1	*Petits travaux d'amélioration du cadre de vie (éclairage, sécurisation abords, résidentialisation, signalétique...)*		0	7000	7000	5060	0	0	5060	100%
			Sous-détail : éclairage parties communes			7000	7000	5060			5060	100%
				TOTAL		15900	15900	9411	0	0	9411	4
										Total valorisé (e)	9411	

* date (mois, année) de début et fin de sous-action (sous-détail)

Tableau détaillé de présentation des programmes d'actions

REALISE 2016

Date	1-mars-17

Année : 2016

Commune :	LE MUY
Nombre de logements concernés (QPV)	40
Organisme	VAR HABITAT

Quartier prioritaire :	
Nom	Code quartier
CENTRE ANCIEN	QP83004

Montant de l'abattement annuel (f)	5902,79
Total dépenses valorisées (e)	100
Différentiel D1 = (f) - (e)**	5802,79

Légende du tableau:
En gras : Actions spécifiques aux quartiers
En italique : Renforcement des moyens de gestion de droit commun

Axes		N°	Actions : Libellé action / Action détaillée (case bleue)	Calendrier (2016 -2018)*	Coût global prévisionnel sur 3 ans	Rappel prévisionnel 2016 : Dépense prévisionnelle 2016 (a)	Rappel prévisionnel 2016 : valorisation prévisionnelle TFPB 2016 (b)	Réalisé 2016 : Dépense réalisée 2016 (c)	Réalisé 2016 : Financement bailleur 2016	Réalisé 2016 : Autre financement 2016	Réalisé 2016 : valorisation effective TFPB 2016 (d)	Réalisé 2016 : Taux de valorisation TFPB(dx100/c)
3-Sur-entretien	9	3.1	*Renforcement nettoyage*		0	5000	5000	0	0	0	0	0%
			sous-détail : décapage parties communes			2000	2000	0			0	0%
			Sous détail : Augmentation de la fréquence des nettoyages des halls			3000	3000	0			0	0%
4-Gestion des déchets et encombrants /	15	4.3	**Enlèvement des épaves**			640	640	0	0	0	0	0%
6-Concertation / sensibilisation des locataires	23	6.3	**Enquêtes de satisfaction territorialisées**			500	500	100	0	0	100	100%
8-Petits travaux d'amélioration de la qualité de service (hors quartiers NPNRU)	29	8.1	*Petits travaux d'amélioration du cadre de vie (éclairage, sécurisation abords, résidentialisation, signalétique...)*		0	8300	8300	0	0	0	0	0%
			Sous-détail : éclairage parties communes			8300	8300	0			0	0%
				TOTAL		14440	14440	100	0	0	100	1
										Total valorisé (e)	100	

* date (mois, année) de début et fin de sous-action (sous-détail)

Envoyé en préfecture le 19/12/2017
Reçu en préfecture le 20/12/2017
Affiché le
ID : 083-248300493-20171214-C_2017_214-DE

Tableau détaillé de présentation des programmes d'actions REALISE

Année(s) : 2016 - 2018

Commune : DRAGUIGNAN

Organisme : IMMOBILIERE MEDITERRANNEE

Nombre de logements dans le quartier (QPV) :206

Quartier prioritaire : Nom	Code quartier
LES COLLETTES	

Montant de l'abattement annuel (c)	45 094 €
Total dépenses valorisées (d)	22262,65
Différentiel (c) - (d)	22 831 €

Légende du tableau:
En gras : Actions spécifiques aux quartiers
En italique : Renforcement des moyens de gestion de droit commun

Axes	Actions N°	Actions Libellé	priorité 1 ou 2	Calendrier (2016 -2018)	Dépense réalisée(a)	Financement bailleur	Autre financement	Dépense valorisée TFPB(b)	Taux de valorisation TFPB(bx100/a)
Renforcement de la présence du personnel de proximité (par rapport à présence dans patrimoine hors QPV)	1	*Renforcement du gardiennage et surveillance*							
		- sous-détail 1 : exemple, ajout d'un gardien à mi-temps sur résidence X							
		- sous-détail 2 :							
		...							
		Total action 1							
	2	**Agents de médiation sociale**							
		...- sous-détail							
		Total action 2							
	3	**Agents de développement social et urbain**							
		... - sous-détail							
		Total action 3							
	4	**Coordonnateur hlm de la gestion de proximité**							
		...- sous-détail							
		Total action 4							
	5	**Référents sécurité**							
		...- sous-détail							
		Total action 5							
Formation/soutien des personnels de proximité	6	**Formations spécifiques (relation client, gestion des conflits, compréhension du fonctionnement social...)**	1	2016	217,33	217 €		217,33	0,48%
		...- sous-détail							
		Total action 6							
	7	**Sessions de coordination inter-acteurs**							
		...- sous-détail							
		Total action 7							
	8	**Dispositifs de soutien**							
		...- sous-détail							
		Total action 8							
Sur-entretien	9	*Renforcement nettoyage*	1	2016	9720	9720		9720	21,55%
		... - sous-détail							
		Total action 9							
	10	*Enlèvement de tags et graffitis*							
		... - sous-détail							
		Total action 10							
	11	*Renforcement maintenance équipements et amélioration des délais d'intervention*							
		... - sous-détail							
		Total action 11							
	12	*Réparations des équipements vandalisés (ascenseurs...)*		2016	3392,09	3392,09		3392,09	7,52%
		... - sous-détail							
		Total action 12							
Gestion des déchets et encombrants / épaves	13	**Gestion des encombrants**							
		... - sous-détail							
		Total action 13							
	14	*Renforcement ramassage papiers et détritus*	1	2016	542,4	542,4		542,4	1,20%
		... - sous-détail							
		Total action 14							
	15	**Enlèvement des épaves**							

Axes	Actions N°	Actions Libellé	priorité 1 ou 2	Calendrier (2016 -2018)	Dépense réalisée(a)	Financement bailleur	Autre financement	Dépense valorisée TFPB(b)	Taux de valorisation TFPB(bx100/a)
		... - sous-détail							
		Total action 15							
	16	*Amélioration de la collecte des déchets*							
		... - sous-détail							
		Total action 16							
Tranquillité résidentielle	17	**Dispositif tranquillité**							
		... - sous-détail							
		Total action 17							
	18	**Vidéosurveillance (fonctionnement)**							
		... - sous-détail							
		Total action 18							
	19	**Surveillance des chantiers**							
		... - sous-détail							
		Total action 19							
	20	**Analyse des besoins en vidéosurveillance**							
		... - sous-détail							
		Total action 20							
Concertation / sensibilisation des locataires	21	**Participation/implication/formation des locataires et associations de locataires**							
		... - sous-détail Reunion de pied d'immeuble							
		Total action 21							
	22	**Dispositifs spécifiques à la sensibilisation à la maîtrise des charges, collecte sélective, nouveaux usages, gestes éco-citoyens...**							
		... - sous-détail							
		Total action 22							
	23	**Enquêtes de satisfaction territorialisées**							
		... - sous-détail							
		Total action 23							
Animation, lien social, vivre ensemble	24	**Soutien aux actions favorisant le « vivre ensemble »**							
		... - sous-détail							
		Total action 24							
	25	**Actions d'accompagnement social spécifiques**							
		... - sous-détail							
		Total action 25							
	26	**Services spécifiques aux locataires (Ex : portage de courses en cas de pannes d'ascenseurs)**							
		... - sous-détail							
		Total action 26							
	27	**Actions d'insertion (chantiers jeunes, chantiers d'insertion)**							
		... - sous-détail							
		Total action 27							
	28	**Mise à disposition de locaux associatifs ou de services**							
		... - sous-détail							
		Total action 28							
Petits travaux d'amélioration de la qualité de service (hors quartiers NPNRU)	29	*Petits travaux d'amélioration du cadre de vie (éclairage, sécurisation abords, résidentialisation, signalétique...)*							
		... - sous-détail							
		Total action 29							
	30	*Surcoûts de remise en état des logements*	1	2016	8390,83	8390,83		8390,83	18,61%
		... - sous-détail							
		Total action 30							
	31	**Travaux de sécurisation (gestion des caves, digicodes, Vigik...)**							
		... - sous-détail							
		Total action 31							
							Total dépenses valorisées (d)	22262,65	

Envoyé en préfecture le 19/12/2017
Reçu en préfecture le 20/12/2017
Affiché le
ID : 083-248300493-20171214-C_2017_214-DE

Tableau détaillé de présentation des programmes d'actions
REALISE 2016

Date	1-mars-17

Année : 2016

Commune :	DRAGUIGNAN
Nombre de logements concernés (QPV)	357
Organisme	VAR HABITAT

Quartier prioritaire :	
Nom	Code quartier
LES COLETTES	QP83003

Montant de l'abattement annuel (f)	43904,48
Total dépenses valorisées (e)	46725
Différentiel D1 = (f) - (e)**	-2820,52

Légende du tableau:
En gras : Actions spécifiques aux quartiers
En italique : Renforcement des moyens de gestion de droit commun

Axes		Actions N°	Libellé action / Action détaillée (case bleue)	Calendrier (2016 -2018)*	Coût global prévisionnel sur 3 ans	Rappel prévisionnel 2016 Dépense prévisionnelle 2016 (a)	Rappel prévisionnel 2016 valorisation prévisionnelle TFPB 2016 (b)	Réalisé 2016 Dépense réalisée 2016 (c)	Réalisé 2016 Financement bailleur 2016	Réalisé 2016 Autre financement 2016	Réalisé 2016 valorisation effective TFPB 2016 (d)	Réalisé 2016 Taux de valorisation TFPB(dx100/c)
3-Sur-entretien	9	3.1	*Renforcement nettoyage*		0	21300	21300	12539	0	0	12539	100%
			sous-détail : décapage parties communes			8000	8000	3065			3065	100%
			Sous détail : Augmentation de la fréquence des nettoyages des halls			13300	13300	9474			9474	100%
4-Gestion des déchets et encombrants / épaves	15	4.3	**Enlèvement des épaves**		0	4550	4550	4160	0	0	4160	100%
			sous-détail : prévisionnel d'enlèvement de 14 épaves			4550	4550	4160			4160	100%
6-Concertation / sensibilisation des locataires	23	6.3	**Enquêtes de satisfaction territorialisées**		0	4600	4600	800	0	0	400	50%
			sous-détail : Enquête de satisfaction			4600	4600	800			400	50%
7-Animation, lien social, vivre ensemble	25	7.2	**Actions d'accompagnement social spécifiques**		0	19000	19000	19000	0	0	19000	100%
			sous-détail : travail et suivi de la Conseillère en Economie Sociale et Familiale			19000	19000	19000			19000	100%
8-Petits travaux d'amélioration de la qualité de service (hors quartiers NPNRU)	29	8.1	*Petits travaux d'amélioration du cadre de vie (éclairage, sécurisation abords, résidentialisation, signalétique...)*		0	12500	12500	10626	0	0	10626	100%
			Sous-détail : éclairage parties communes			12500	12500	10626			10626	100%
	30	8.2	*Surcoûts de remise en état des logements*		0	2000	2000	0	0	0	0	0
			sous-détail :Surcoûts de remise en état des logements			2000	2000				0	0%
				TOTAL		63950	63950	47125	0	0	46725	4,5
										Total valorisé (e)	46725	

* date (mois, année) de début et fin de sous-action (sous-détail)

Logis familial varois LES COLLETTES

Société	Résidence	Axe	Action	Objet	N° BT	N° Facture	Date facture	Montant TTC
Le nettoyage professionnel	Etoile du Sud	3- Sur-entretien	Renforcement nettoyage	Décapage/ lessivage PC	2016 6134	2016 F 10688	30/11/2016	816.00€
Pierre Erik	Etoile du Sud	3- Sur-entretien	Enlèvement de tags et graffitis	Enlèvement de tags	2016 6136	2016 F 10432	3/11/2016	1 584.00€
LFV	Etoile du Sud	1- Renforcement de la présence du personnel de proximité	Renforcement du gardiennage et surveillance	Salaire gardien	/	/	/	[(3629,68+ 2807,30) × 0.1] × 12 = 7 724.40€*
							TOTAL	10 124,40€

Envoyé en préfecture le 19/12/2017
Reçu en préfecture le 20/12/2017
Affiché le
ID : 083-248300493-20171214-C_2017_214-DE

Tableau détaillé de présentation des programmes d'actions

REALISE 2016

Cellules à renseigner

Date	23-janv-17

Année : 2016

Commune :	DRAGUIGNAN
Nombre de logements concernés (QPV)	203
Organisme	SAIEM de Construction de Draguignan

Quartier prioritaire :	
Nom	Code quartier
Centre-Ville	QP083002

Montant de l'abattement annuel (	20 440,70
Total dépenses valorisées (e)	#REF!
Différentiel D1 = (f) - (e)**	#REF!

Légende du tableau
En gras : Actions spécifiques aux quartiers
En italique : Renforcement des moyens de gestion de droit commun

Axes		N°	Actions — Libellé action / Action détaillée (case bleue)	Calendrier (2016 -2018)*	Coût global prévisionnel sur 3 ans	Rappel prévisionnel 2016 — Dépense prévisionnelle 2016 (a)	Rappel prévisionnel 2016 — valorisation prévisionnelle TFPB 2016 (b)	Réalisé 2016 — Dépense réalisée 2016 (c)	Réalisé 2016 — Financement bailleur 2016	Réalisé 2016 — Autre financement 2016	Réalisé 2016 — valorisation effective TFPB 2016 (d)
3-Sur-entretien	9	3.1	*Renforcement nettoyage*		0	1200	1200	1998	1998	0	1998
			décapage sols et murs parties communes 58/64 Observance	2016		800	800				
			Décapage sols - Entreprise SENS Propreté - Facture FA2804	12/10/2016				330	330		330
			Décapage sols - Entreprise SENS Propreté - Facture FA2764	27/09/2016				486	486		486
			Décapage sols - Entreprise SENS Propreté - Facture FA2677	26/09/2016				135	135		135
			Décapage sols - Entreprise SENS Propreté - Facture FA2809	18/10/2016				420	420		420
			décapage sols parties communes saint Clair	2016		200	200				
			Décapage sols - Entreprise SENS Propreté - Facture FA2799	07/10/2016				363	363		363
			décapage sols parties communes le Cros	2016		200	200				
			Décapage sols - Entreprise SENS Propreté - Facture FA					264	264		264
	10	3.2	*Enlèvement de tags et graffitis*		0	2500	2500	4034,8	4034,8	0	4034,8
			Enlèvement tags et graffitis 7 rue de Trans / Tanneurs	2016		2500	2500				
			Entreprise SARL CYPE - Facture n° 327	27/06/2016				4034,8	4034,8		4034,8
			...								
	11	3.3	*Renforcement maintenance équipements et amélioration des délais d'intervention*		#REF!	#REF!	#REF!	#REF!	#REF!	#REF!	#REF!
	12	3.4	*Réparations des équipements vandalisés (ascenseurs....)*		0	0	0	1310,1	1310,1	0	1310,1
			Réparation menuiseries extérieures - Entreprise Concept Fermetures F 16070581	26/07/2016		0	0	430,1	430,1		430,1
			Remplacement vitre - Entreprise VEYRET Gilles - Fact 737	10/04/2016				880	880		880
4-Gestion des déchets et encombrants /	13	4.1	**Gestion des encombrants**		0	0	0	0	0	0	0
			...								
	14	4.2	*Renforcement ramassage papiers et détritus*		#REF!	#REF!	#REF!	#REF!	#REF!	#REF!	#REF!
	15	4.3	**Enlèvement des épaves**		0	0	0	720	720	0	720
			Garage PASCAL - Fact 117044	13/01/2016				320	320		320
			Garage PASCAL - Fact 122038	05/10/2016				400	400		400
	16	4.4	*Amélioration de la collecte des déchets*		0	0	0	0	0	0	0
7-Animation, lien social, vivre ensemble	24	7.1	**Soutien aux actions favorisant le « vivre ensemble »**		0	1500	1500	500	500	0	500
			actions Ludothèque placette rue de Trans	2016		1000	1000				
			Animations - Ludothèque LEI JOUGADOU - Facture n° 2016/81					500	500		500
			actions traits libres placette rue de Trans	2016		500	500				
	25	7.2	**Actions d'accompagnement social spécifiques**		0	0	0	0	0	0	0
	28	7.5	**Mise à disposition de locaux associatifs ou de services**		0	9000	9000	8200	8200	0	8200
			Mise à disposition de "La Fabrique" local en rdc du 58/64 Observance	2016		3000	3000				
			Mise à disposition de septembre à décembre 2016 - 5€/m²					3100	3100		3100
			Mise à disposition "Caboch'Arts" local en rdc 7 rue de Trans	2016		6000	6000				
			Mise à disposition de janvier à décembre 2016 - 5€/m²					5100	5100		5100
8-Petits travaux d'amélioration de la qualité de service (hors quartiers NPNRU)	29	8.1	*Petits travaux d'amélioration du cadre de vie (éclairage, sécurisation abords, résidentialisation, signalétique...)*		#REF!	#REF!	#REF!	#REF!	#REF!	#REF!	#REF!
	30	8.2	*Surcoûts de remise en état des logements*		#REF!	#REF!	#REF!	#REF!	#REF!	#REF!	#REF!
	31	8.3	**Travaux de sécurisation (gestion des caves, digicodes, Vigik...)**		0	3800	3800	11443	11443	0	11442,58
			sécurisation accès cave immeuble 7 rue de Trans	2016		1500	1500				
			Sécurisation cave - TREMBLAIS Joël - Facture 20160058	27/03/2016				427,68	427,68		427,68
			Sécurisation cave - KONE - Facture 124293059	29/02/2016				783,37	783,37		783,37
			Sécurisation passage sous porche - SIS - Facture n° 16-11034	30/11/2016				6075,6	6075,6		6075,6
			remplacement gaches électriques par ventouses sur portes entrées immeubles	2016		2300	2300				
			AEGP - Fact 13663	04/08/2016				718,85	718,85		718,85
			AEGP - Fact 13662	04/08/2016				771,1	771,1		771,1
			AEGP - Fact 13681	09/08/2016				888,8	888,8		888,38
			AEGP - Fact 13696	16/08/2016				877,8	877,8		877,8
			AEGP - Fact 13751	31/08/2016				899,8	899,8		899,8

Envoyé en préfecture le 19/12/2017
Reçu en préfecture le 20/12/2017
Affiché le
ID : 083-248300493-20171214-C_2017_214-DE

Tableau détaillé de présentation des programmes d'actions

REALISE 2016

Cellules à renseigner

Date : 23-janv-17

Année : 2016

Commune :	DRAGUIGNAN
Nombre de logements concernés (QPV)	316
Organisme	SAIEM de Construction de Draguignan

Quartier prioritaire : Nom	Code quartier
COLLETTES	QP083003

Montant de l'abattement annuel (f)	68036,34
Total dépenses valorisées (e)	#REF!
Différentiel D1 = (f) - (e)**	#REF!

Légende du tableau:
En gras : Actions spécifiques aux quartiers
En italique : Renforcement des moyens de gestion de droit commun

Axes	N°	Actions – Libellé action / Action détaillée (case bleue)	Calendrier (2016 -2018)*	Coût global prévisionnel sur 3 ans	Rappel prévisionnel 2016 – Dépense prévisionnelle 2016 (a)	Rappel prévisionnel 2016 – valorisation prévisionnelle TFPB 2016 (b)	Réalisé 2016 – Dépense réalisée 2016 (c)	Réalisé 2016 – Financement bailleur 2016	Réalisé 2016 – Autre financement 2016	Réalisé 2016 – valorisation effective TFPB 2016 (d)
3-Sur-entretien	9 3.1	*Renforcement nettoyage*		0	2000	2000	1056	1056	0	1056
		Décapage sols Temps des Cerises			2000	2000				
		Décapage sols - Entreprise SENS Propreté - Fact n° FA2796	30/09/2016				1056	1056		1056
		...								
	10 3.2	*Enlèvement de tags et graffitis*		0	1000	1000	0	0	0	0
		Enlèvement de tags et graffitis			1000	1000				
	11 3.3	*Renforcement maintenance équipements et amélioration des délais d'intervention*		#REF!	#REF!	#REF!	#REF!	#REF!	#REF!	#REF!
	12 3.4	*Réparations des équipements vandalisés (ascenseurs…)*		0	6000	6000	4376,01	4376,01	0	4376,01
		Réparations des équipements vandalisés (ascenseurs…)			6000	6000				
		Miroiterie BORSA - Fact n° 16 070 104	22/07/2016				151,77	151,77		151,77
		Miroiterie BORSA - Fact n° 16 100 027	07/10/2016				317,74	317,74		317,74
		Miroiterie BORSA - Fact n° 16 060 075	20/06/2016				314,16	314,16		314,16
		VEYRET Gilles - Fact n° 742	18/04/2016				495	495		495
		THYSSENKRUPP - Fact n° RE0764199	19/07/2016				382,46	382,46		382,46
		THYSSENKRUPP - Fact n° RE0564242	20/05/2016				394,9	394,9		394,9
		THYSSENKRUPP - Fact n° RE0164657	27/01/2016				368,16	368,16		368,16
		THYSSENKRUPP - Fact n° RE0764074	13/07/2016				382,46	382,46		382,46
		THYSSENKRUPP - Fact n° RE0964170	21/09/2016				382,46	382,46		382,46
		THYSSENKRUPP - Fact n° RE0964176	21/09/2016				397,1	397,1		397,1
		THYSSENKRUPP - Fact n° RE0464251	26/04/2016				394,9	394,9		394,9
		THYSSENKRUPP - Fact n° RE0464252	26/04/2016				394,9	394,9		394,9
4-Gestion des déchets et encombrants /	13 4.1	**Gestion des encombrants**		#REF!	#REF!	#REF!	#REF!	#REF!	#REF!	#REF!
	14 4.2	*Renforcement ramassage papiers et détritus*		#REF!	#REF!	#REF!	#REF!	#REF!	#REF!	#REF!
	15 4.3	**Enlèvement des épaves**		0	5000	5000	1600,01	1600,01	0	1600,01
		Enlèvement des épaves			5000	5000				
		Garage PASCAL - Fact n° 117044	13/01/2016				960,01	960,01		960,01
		Garage PASCAL - Fact n° 122038	05/10/2016				320	320		320
		Garage PASCAL - Fact n° 120014	04/05/2016				320	320		320
	16 4.4	*Amélioration de la collecte des déchets*		#REF!	#REF!	#REF!	#REF!	#REF!	#REF!	#REF!
7-Animation, lien social, vivre ensemble	24 7.1	**Soutien aux actions favorisant le « vivre ensemble »**		#REF!	#REF!	#REF!	#REF!	#REF!	#REF!	#REF!
	25 7.2	**Actions d'accompagnement social spécifiques**		0	8000	8000	9856,8	9856,8	0	9856,8
		Animations pour enfants résidence Les Négadis			8000	8000				
		Ludothèque LEI JOUGADOU - Fact n° 2016/69	01/09/2016				4000	4000		4000
		Centre Social & Culturel Draguignan - Fact n° 2016/07/006	07/07/2016				3000	3000		3000
		Les Petits Débrouillards - Fact n° FC1811	24/11/2016				2000	2000		2000
		Ludothèque LEI JOUGADOU - Fact n° 2016/83	02/11/2016				856,8	856,8		856,8
	26 7.3	**Services spécifiques aux locataires (Ex : portage de courses en cas de pannes d'ascenseurs)**		#REF!	#REF!	#REF!	#REF!	#REF!	#REF!	#REF!
	27 7.4	**Actions d'insertion (chantiers jeunes, chantiers d'insertion)**		#REF!	#REF!	#REF!	#REF!	#REF!	#REF!	#REF!
	28 7.5	**Mise à disposition de locaux associatifs ou de services**		#REF!	#REF!	#REF!	#REF!	#REF!	#REF!	#REF!
8-Petits travaux d'amélioration de la qualité de service (hors quartiers NPNRU)	29 8.1	*Petits travaux d'amélioration du cadre de vie (éclairage, sécurisation abords, résidentialisation, signalétique…)*		0	30000	30000	36429,52	36429,52	0	36429,52
		Sécurisation résidence Le Loubet			15000	15000				
		Remplacement clôture - Association SENDRA - Fact n° 20160901245	14/09/2016				8266,42	8266,42		8266,42
		Séparation cave commune pour emplacements individuels sécurisés			2500	2500				
		VERNET Patrice - Facture n° 16024	10/06/2016				2620	2620		2620
		Mise en place éclairages sur détection parties communes Négadis			12500	12500				
		Remplacement éclairages - Entreprise SPIE BATIGNOLLES	23/11/2016				23989,9	23989,9		23989,9
		AEGP - Fact n° 13007	11/02/2016				1553,2	1553,2		1553,2
	30 8.2	*Surcoûts de remise en état des logements*		#REF!	#REF!	#REF!	#REF!	#REF!	#REF!	#REF!
	31 8.3	**Travaux de sécurisation (gestion des caves, digicodes, Vigik…)**		0	16000	16000	5032,5	5032,5	0	5032,5
		Remplacement serrures portes entrées par système vigik et digicodes			16000	16000				
		AEGP - Fact n° 13641	29/07/2016				2809,4	2809,4		2809,4
		AEGP - Fact n° 13849	28/09/2016				2223,1	2223,1		2223,1

Tableau détaillé de présentation des programmes d'actions

REALISE 2016

Cellules à renseigner

Date : 23-janv-17

Année : 2016

Commune :	LE MUY
Nombre de logements concernés (QPV)	46
Organisme	SAIEM de Construction de Draguignan

Quartier prioritaire : Nom	Code quartier
CENTRE VILLE	QP083004

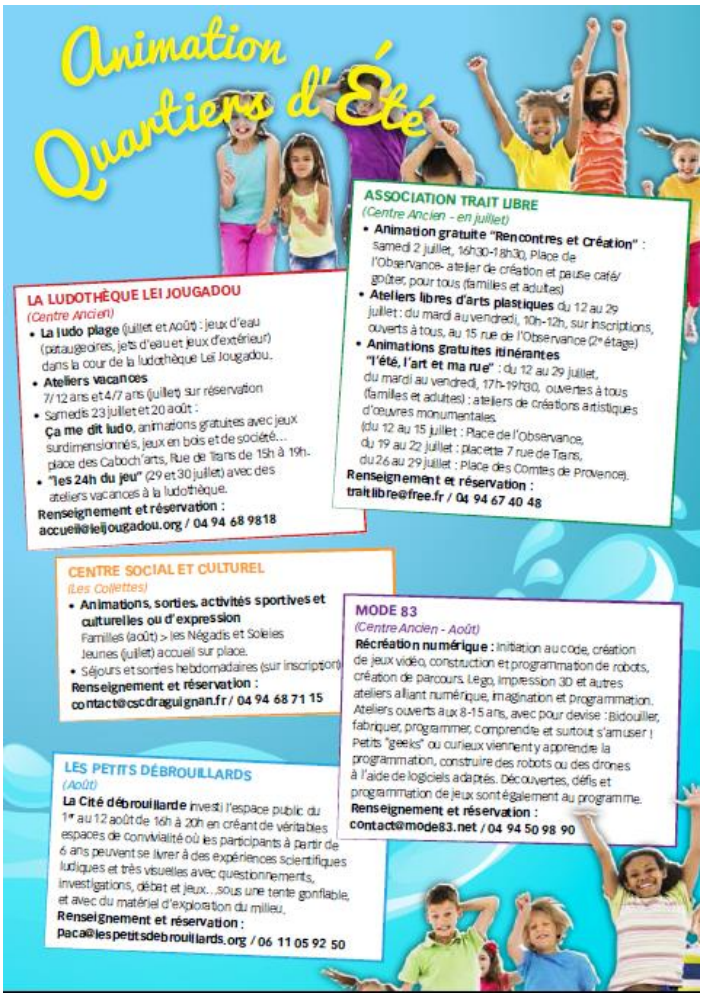
Montant de l'abattement annuel (f)	0
Total dépenses valorisées (e)	#REF!
Différentiel D1 = (f) - (e)**	#REF!

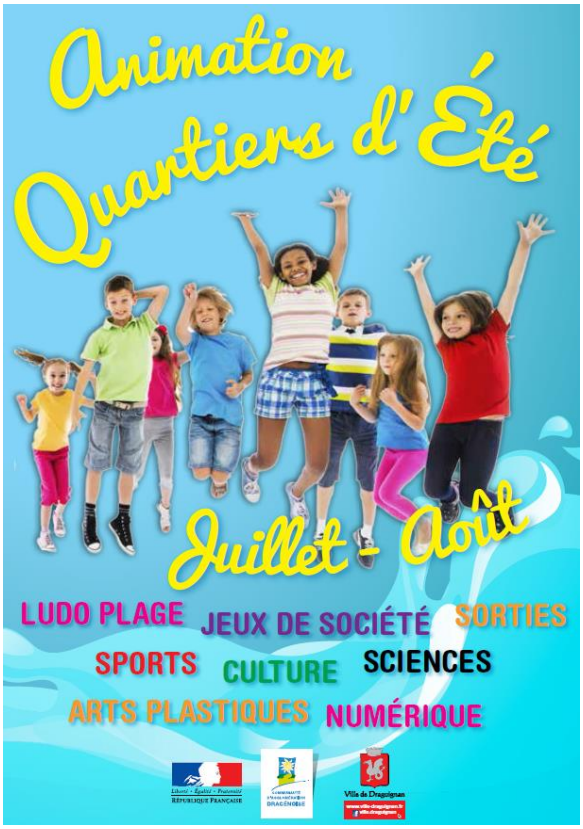
Légende du tableau:
En gras : Actions spécifiques aux quartiers
En italique : Renforcement des moyens de gestion de droit commun

Axes	N°	Actions – Libellé action / Action détaillée (case bleue)	Calendrier (2016 -2018)*	Coût global prévisionnel sur 3 ans	Rappel prévisionnel 2016 – Dépense prévisionnelle 2016 (a)	Rappel prévisionnel 2016 – valorisation prévisionnelle TFPB 2016 (b)	Réalisé 2016 – Dépense réalisée 2016 (c)	Réalisé 2016 – Financement bailleur 2016	Réalisé 2016 – Autre financement 2016	Réalisé 2016 – valorisation effective TFPB 2016 (d)
7-Animation, lien social, vivre ensemble	24 7.1	**Soutien aux actions favorisant le « vivre ensemble »**		0	0	0	0	0	0	0
		...								
	25 7.2	**Actions d'accompagnement social spécifiques**		0	0	0	0	0	0	0
		...								
	26 7.3	**Services spécifiques aux locataires (Ex : portage de courses en cas de pannes d'ascenseurs)**		0	0	0	0	0	0	0
		...								
	27 7.4	**Actions d'insertion (chantiers jeunes, chantiers d'insertion)**		0	0	0	0	0	0	0
		...								
	28 7.5	**Mise à disposition de locaux associatifs ou de services**		0	0	0	615	615	0	615
		Mise à disposition d'un local rdc immeuble					615	615		615
		...								

Envoyé en préfecture le 19/12/2017
Reçu en préfecture le 20/12/2017
Affiché le
ID : 083-248300493-20171214-C_2017_214-DE

5- Flyer actions estivales associations en QPV





Envoyé en préfecture le 19/12/2017
Reçu en préfecture le 20/12/2017
Affiché le
ID : 083-248300493-20171214-C_2017_214-DE

6- Délibération de la ville de Draguignan sur la DSU

Envoyé en préfecture le 17/05/2017
Reçu en préfecture le 17/05/2017
Affiché le
ID : 083-218300507-20170328-4924_2017_066-DE

REPUBLIQUE FRANÇAISE

VILLE DE DRAGUIGNAN

N°2017-066

Membres		
Membres afférents au Conseil Municipal	**Membres en exercice**	**Votants**
39	**39**	34

RAPPORT SUR L'UTILISATION DE LA DOTATION DE SOLIDARITE URBAINE ET DE COHESION SOCIALE POUR L'ANNEE 2016

Mairie de Draguignan

EXTRAIT des Registres des Délibérations du Conseil Municipal de la Ville de Draguignan

Séance du 15 mai 2017

L'An deux mille dix sept et le 15 mai à 18h00, le CONSEIL MUNICIPAL, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, en séance publique, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Monsieur Richard STRAMBIO Maire.

PRESENTS:
RICHARD STRAMBIO, CHRISTINE PREMOSELLI, SYLVIE FRANCIN, BRIGITTE DUBOUIS, CHRISTINE NICCOLETTI, FRANCOIS GIBAUD, STEPHAN CERET, SOPHIE DUFOUR, DANIELLE ADOUX COPIN, GUY DEMARTINI, ALAIN VIGIER, FRANCOISE JOSSET, BRUNO SCRIVO, SYLVIANE NERVI-SITA, JEAN-YVES FORT, MARTINE ZERBONE, ERIC FERRIER, RICHARD TYLINSKI, FREDERIC MARCEL, SANDRINE MARY-BOUZEREAU, GREGORY LOEW, JENNIFER PAILLAUX, ANNE-MARIE COLOMBANI, JEAN-DANIEL SANTONI, MARIE-CHRISTINE GUIOL, ALAIN MACKE

PROCURATIONS :
ALAIN HAINAUT à RICHARD STRAMBIO, FLORENCE LEROUX à CHRISTINE PREMOSELLI, GILBERT BOUZEREAU à SANDRINE MARY-BOUZEREAU, SYLVIE FAYE à ERIC FERRIER, MATHILDE KOUJI-DECOURT à ALAIN VIGIER, JEAN-JACQUES LION à MARIE-CHRISTINE GUIOL, OLIVIER AUDIBERT-TROIN à JEAN-DANIEL SANTONI, AUDREY GIUNCHIGLIA à ANNE-MARIE COLOMBANI

ABSENT(S) :
DAVID SONNEVILLE, MARC GUILLAUME, MARIE-PAULE DAHOT, VALERIA VECCHIO, MARIE-FRANCE PASSAVANT

Secrétaire de Séance : JENNIFER PAILLAUX

Publié le : 17 MAI 2017

Envoyé en préfecture le 19/12/2017
Reçu en préfecture le 20/12/2017
Affiché le
ID : 083-248300493-20171214-C_2017_214-DE

RAPPORTEUR : GREGORY LOEW

La dotation de solidarité urbaine et de cohésion sociale constitue l'une des trois dotations de péréquation réservée par l'Etat aux communes en difficulté. Elle répond principalement aux problèmes posés par la concentration de pauvreté en milieu urbain.

L'article 8 de la loi n° 91-429 en date du 13 mai 1991 prévoit la présentation d'un rapport sur l'utilisation de la dotation de solidarité urbaine et de cohésion sociale au Conseil Municipal avant la fin du deuxième trimestre qui suit la clôture de cet exercice.

Ainsi, les politiques mises en place par la commune en matière de développement social urbain, de politique de la ville et d'amélioration du cadre de vie social ont permis de soutenir notamment les actions évoquées ci-après :

Actions	***Montant***
Petite enfance et enfance	
Temps d'Activité Périscolaire dans les quartiers politique de la ville	61 104 €
Périscolaire dans les quartiers de la politique de la ville	130 395 €
Relais d'Assistance Maternelle en centre ancien	139 610 €
Crèche Multi-accueil aux Collettes	137 478 €
Lieux d'Accueil Enfants-Parents en centre ancien	81 930 €
Sous-total	***550 517 €***
Associations « Politique de la Ville »	
Centre social et culturel	55 000 €
MODE	23 000 €
Ludothèque	4 500 €
Trait Libre	1 000 €
ALEAS	400 €
Alcool Assistance	100 €
Dracénie Solidarité	2 600 €
EPEV	2 700 €
Les Amis de Jalna	500 €
Promosoins	2 900 €
Résine	4 000 €
La Fabrique	37 000 €
Association de Prévention Spécialisée	12 000 €
LE CAP	500 €
ADESS	55 000 €
Sous-total	***201 200 €***
Cadre de vie	
Entretien des espaces verts (10 400 € centre ancien - 4 500 € les Collettes)	14 900 €
Interventions de maintenance de proximité (incivilités, dégradations, etc.)	55 000 €
Acquisitions foncières pour le centre ancien	141 600 €
TOTAL	**963 217 €**

Le montant de la dotation de droit commun au titre des actions menées dans les quartiers prioritaires pour l'année 2016, s'élève à 2 661 766 €. La dotation attribuée à la commune de Draguignan, d'un montant de 963 217 €, représente 36,18 % des dépenses ainsi consenties.

Au vu de ce qui précède, il est demandé au Conseil Municipal de bien vouloir prendre acte du rapport relatif à l'utilisation de la dotation de solidarité urbaine et de cohésion sociale perçue par la commune de Draguignan au titre de l'année 2016.

Le présent document sera transmis au représentant de l'Etat en vue de l'élaboration d'un rapport de synthèse régional.

Le Conseil Municipal, ouï l'exposé qui précède, et prend acte de la présente délibération.

Fait à Draguignan, le 15 mai 2017

Certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de la présente délibération,

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE MAIRIE DE DRAGUIGNAN

Richard STRAMBIO

Maire de Draguignan

Envoyé en préfecture le 19/12/2017
Reçu en préfecture le 20/12/2017
Affiché le
ID : 083-248300493-20171214-C_2017_214-DE

7- Délibération de la ville de Draguignan sur le rapport délibératif 2016

Envoyé en préfecture le 13/10/2017
Reçu en préfecture le 13/10/2017
Affiché le 13 OCT. 2017
ID : 083-218300507-20170922-5360_2017_148-DE

REPUBLIQUE FRANÇAISE

VILLE DE DRAGUIGNAN

N°2017-148

Membres		
Membres afférents au Conseil Municipal	Membres en exercice	Votants
39	39	33

RAPPORT DELIBERATIF 2016 DU CONTRAT DE VILLE 2015-2020

Mairie de Draguignan

EXTRAIT des Registres des Délibérations du Conseil Municipal de la Ville de Draguignan

Séance du 11 octobre 2017

L'An deux mille dix sept et le 11 octobre à 18h00, le CONSEIL MUNICIPAL, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, en séance publique, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Monsieur Richard STRAMBIO Maire.

PRESENTS :
RICHARD STRAMBIO, CHRISTINE PREMOSELLI, SYLVIE FRANCIN, BRIGITTE DUBOUIS, ALAIN HAINAUT, CHRISTINE NICCOLETTI, FRANCOIS GIBAUD, SOPHIE DUFOUR, DANIELLE ADOUX COPIN, GUY DEMARTINI, ALAIN VIGIER, GILBERT BOUZEREAU, FRANCOISE JOSSET, BRUNO SCRIVO, SYLVIANE NERVI-SITA, MARTINE ZERBONE, SYLVIE FAYE, ERIC FERRIER, FREDERIC MARCEL, SANDRINE MARY-BOUZEREAU, MATHILDE KOUJI-DECOURT, JENNIFER PAILLAUX, HUGUES BONNET, JEAN-DANIEL SANTONI, MARIE-PAULE DAHOT, MARIE-CHRISTINE GUIOL, ALAIN MACKE, MARIE-FRANCE PASSAVANT

PROCURATIONS :
FLORENCE LEROUX à CHRISTINE PREMOSELLI, STEPHAN CERET à SYLVIE FRANCIN, JEAN-YVES FORT à RICHARD STRAMBIO, GREGORY LOEW à ALAIN HAINAUT, ANNE-MARIE COLOMBANI à MARIE-CHRISTINE GUIOL, OLIVIER AUDIBERT-TROIN à JEAN-DANIEL SANTONI, AUDREY GIUNCHIGLIA à MARIE-PAULE DAHOT

ABSENTS :
MARC GUILLAUME, RICHARD TYLINSKI, JEAN-JACQUES LION, VALERIA VECCHIO

Secrétaire de Séance : MATHILDE KOUJI-DECOURT

Publié le : 13 OCT. 2017

Envoyé en préfecture le 19/12/2017
Reçu en préfecture le 20/12/2017
Affiché le
ID : 083-248300493-20171214-C_2017_214-DE

Envoyé en préfecture le 13/10/2017
Reçu en préfecture le 13/10/2017
Affiché le 13 OCT. 2017
ID : 083-218300507-20170922-5360_2017_148-DE

RAPPORTEUR : RICHARD STRAMBIO

La loi n° 2014-173 du 21 février 2014 de programmation pour la ville et la cohésion urbaine vise à concentrer les moyens publics sur les territoires les plus en difficulté. S'inscrivant dans une géographie prioritaire resserrée, cette loi a également pour objectif de renforcer la lisibilité, la cohérence et l'efficacité de la politique de la ville.

La commune de Draguignan bénéficie de deux quartiers prioritaires aux périmètres distincts. Le contrat de ville 2015-2020, signé par les partenaires le 29 juin 2015, constitue le cadre d'action d'une politique de la ville renouvelée.

Conclu à l'échelle intercommunale entre l'État et ses établissements publics, les communes de Draguignan et Le Muy, la Communauté d'Agglomération Dracénoise, la Région, le Département, les partenaires CCIV, CMAR et UPV, la Caisse des Dépôts et Consignations, Pôle Emploi, la Caisse d'Allocations Familiales, l'Agence Régionale de Santé, les bailleurs sociaux et l'Education Nationale, le contrat de ville mobilise et adapte en tout premier lieu les actions relevant des politiques publiques de droit commun (80 %).

Pour le reste, il s'agit d'actions complémentaires qui relèvent des crédits spécifiques alloués à la politique de la ville.

Le contrat de ville repose sur 5 axes :
- le pilier "développement économique et emploi" ;
- le pilier "cadre de vie et renouvellement urbain" ;
- le pilier "cohésion sociale" ;
- le pilier "Valeurs de la République et citoyenneté" ;
- l'axe "hors pilier".

Dans les communes et établissements publics de coopération intercommunale (EPCI) signataires d'un contrat de ville, le Maire et le Président de l'établissement sont tenus de remettre un rapport sur la situation de la collectivité au regard de la politique de la ville, en précisant les actions menées sur leurs territoires, les orientations et programmes de nature à améliorer la situation (article 11 de la loi n° 2014-173 en date du 21 février 2014).

Le décret n° 2015-1118 en date du 3 septembre 2015 fixe le contenu et le mode d'élaboration du rapport annuel aux assemblées délibérantes des établissements publics de coopération intercommunale et des communes sur la mise en œuvre de la politique de la ville.

Le rapport délibératif 2016, joint en annexe, comporte la maquette financière relative aux contributions de chaque partenaire signataire du contrat de ville (droit commun, crédits spécifiques) selon la méthodologie retenue pour l'élaboration des contrats de ville 2015-2020.

Le rapport traite des points suivants :
- rappel des principales orientations du contrat de ville et du projet de territoire qui a déterminé son élaboration ;

Envoyé en préfecture le 19/12/2017
Reçu en préfecture le 20/12/2017
Affiché le
ID : 083-248300493-20171214-C_2017_214-DE

Envoyé en préfecture le 13/10/2017
Reçu en préfecture le 13/10/2017
Affiché le 13 OCT. 2017
ID : 083-218300507-20170922-6360_2017_148-DE

- présentation de l'évolution de la situation dans les quartiers prioritaires ;
- description des actions menées par pilier au bénéfice des habitants des quartiers prioritaires ;
- détermination des perspectives d'évolution au regard des résultats obtenus et des moyens mobilisés ainsi que les améliorations qui paraissent nécessaires à la poursuite des objectifs du contrat de ville, y compris au titre du renforcement des actions de droit commun, à la coordination des acteurs et des politiques publiques, à la participation des habitants ou à l'évaluation des actions ou programmes d'intervention (PRU, NPNRU) ;
- présentation de l'articulation entre les volets social, économique et urbain du contrat de ville et, s'il y a lieu, avec les opérations d'aménagement au titre du programme national de renouvellement urbain ;
- lorsqu'une ou plusieurs communes signataires du contrat de ville ont bénéficié de la dotation de solidarité urbaine et de cohésion sociale au titre de l'année écoulée, le rapport spécifie les actions menées sur leurs territoires en matière de développement social urbain. Il tient lieu en ce cas de rapport annuel prévu au deuxième alinéa de l'article L. 1111-2 du Code général des collectivités territoriales ;
- la maquette financière mise à jour pour l'année 2016.

Ce rapport doit être soumis pour avis aux conseils municipaux concernés et aux conseils citoyens de chacun des quartiers prioritaires. Leurs contributions et délibérations seront annexées au projet de rapport sous forme d'avis.

Ceci étant exposé, il est demandé au Conseil Municipal de bien vouloir approuver le rapport délibératif 2016 du contrat de ville 2015-2020, joint en annexe.

Le Conseil Municipal, ouï l'exposé qui précède,
A L'UNANIMITÉ
(Gilbert BOUZEREAU et Sandrine MARY BOUZEREAU ne prennent pas part au vote.

- approuve le rapport délibératif 2016 du contrat de ville 2015-2020, joint en annexe.

Fait à Draguignan, le 11 octobre 2017

Certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de la présente délibération,

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE MAIRIE DE DRAGUIGNAN

Richard STRAMBIO
Maire de Draguignan

Envoyé en préfecture le 19/12/2017
Reçu en préfecture le 20/12/2017
Affiché le
ID : 083-248300493-20171214-C_2017_214-DE

8- Consultations et contributions reçues pour avis sur le rapport délibératif 2016

Consultations préalables

Dans les communes et EPCI signataires d'un contrat de ville, le maire et le président de l'établissement seront désormais tenus de remettre un rapport sur la situation de la collectivité au regard de la politique de la ville.

Le rapport doit être soumis pour avis aux conseils municipaux concernés et aux conseils citoyens de chacun des quartiers prioritaires. Leurs contributions et délibérations sont annexées au projet de rapport sous forme d'avis (art.4 du décret susvisé), ainsi que les réponses à ces derniers.

Calendrier de mise en œuvre de la procédure de consultation :

- 14/02 : demande bilan aux partenaires aux 21 partenaires signataires
- 01/06 : première relance des partenaires pour le bilan
- Juillet-août : rédaction du rapport
- 26/07 : seconde relance des partenaires pour le bilan
- 01/09 : envoi aux partenaires et conseils citoyens pour retour des avis
- 20/09 : réunion pédagogique de présentation du rapport aux conseils citoyens
- 02/10 : clôture de réception des contributions
- 12/10 : Présentation en Comité technique Politique de la ville
- 19/10 : Présentation en Comité de pilotage Politique de la ville
- 16/11 : délibération Conseil d'Agglomération (rapport avec retour avis)

Contributions réceptionnées :

1 : Ville de Draguignan : délibération en annexe 7

2/ La Caisse d'Allocations Familiales :

Information par retour de messagerie électronique en date du 05/10/2017 :
« La Caf du Var n'a pas de commentaire concernant le rapport délibératif »

3/ l'Agence Régionale de Santé : rapport annuel des actions financées par l'ARS PACA au titre de l'année 2016 au bénéfice de la population de la Communauté d'Agglomération Dracénoise (ci-dessous) :

Envoyé en préfecture le 19/12/2017
Reçu en préfecture le 20/12/2017
Affiché le
ID : 083-248300493-20171214-C_2017_214-DE

Agence Régionale de Santé Provence-Alpes Côte d'Azur

LES AGORAS

9 -10 NOV. 2017
LES AGORAS DE L'ARS PACA
2ème édition - Marseille, palais du Pharo.

Délégation départementale du Var

DD 83 – Service Prévention, Promotion de la Santé et premier recours

Affaire suivie par : NEDIOUJEFF, Nathalie
Courriel : nathalie.nedioujeff@ars.sante.fr

Téléphone : 04 13 55 89 79
Télécopie : 04 13 55 89 94

Réf : DD83-0917-6761-D

PJ : rapport ARS

Date : 18 septembre 2017

Objet : Contrat de ville Communauté d'Agglomération Dracénoise

Le directeur général
de l'agence régionale de santé
Provence-Alpes-Côte d'Azur

à

Aux membres
de la Communauté d'Agglomération Dracénoise
Direction Habitat, Cohésion sociale et Emploi
Square Mozart SC-90129
83 004 DRAGUIGNAN CEDEX

Dans le cadre du contrat de ville 2015-2020, et conformément au décret n°2015-1118 du 3 septembre 2015, je vous prie de trouver ci-joint le rapport annuel des actions financées par l'ARS PACA au titre de l'année 2016 au bénéfice de la population de la Communauté d'Agglomération Dracénoise.

L'ARS PACA a financé 34 actions de prévention et de promotion de la santé pour un montant de 211.895 €. Cette enveloppe a été répartie et consacrée aux actions à destination :

- des jeunes et des enfants pour 34%
- des populations vulnérables et précaires pour 29%
- de la population générale pour 15%
- de la population vieillissante pour 7%
- des action de formation et soutien à la construction du Contrat Local de Santé de la commune de Draguignan pour 15%.

Pour le directeur général de l'agence régionale de santé PACA
le délégué départemental du Var

Sébastien DEBEAUMONT

Envoyé en préfecture le 19/12/2017
Reçu en préfecture le 20/12/2017
Affiché le
ID : 083-248300493-20171214-C_2017_214-DE

Agence Régionale de Santé
Provence-Alpes
Côte d'Azur

RAPPORT 2016 – Agence Régionale de Santé PACA

L'agence régionale de santé PACA a **financé 34 actions de prévention et de promotion de la santé en 2016** pour un montant total **de 211.895 euros sur le territoire de la Communauté d'Agglomération Dracénoise,** et ce afin de mieux prendre en compte et réduire les inégalités sociales de santé sur le territoire, de développer les connaissances en matière de santé et les aptitudes influençant positivement la santé des individus et des groupes.

Ces actions ont concerné :

✓ diverses thématiques de santé :

- Actions de prévention et d'éducation à la santé (santé bucco-dentaire, vie affective et sexuelle, surpoids-obésité, accidents de la vie courante, perte de l'autonomie)
- Actions de prévention des addictions (usage excessif des écrans, produits psychoactifs, réduction des risques, repérage et orientation)
- Actions d'accès aux soins pour les plus démunis
- Actions de dépistage (cancers, diabète)
- Actions de développement des compétences psychosociales (lutte contre la souffrance psychique, repérage)
- Formations

✓ et au bénéfice de la population de La Dracénie :

- les enfants, en et hors milieu scolaire,
- les jeunes, en et hors milieu scolaire, en apprentissage,
- les populations précaires, vulnérables,
- la population générale,
- les personnes vieillissantes.

Envoyé en préfecture le 19/12/2017
Reçu en préfecture le 20/12/2017
Affiché le
ID : 083-248300493-20171214-C_2017_214-DE

		Draguignan	Le Muy	Non territorialisable CAD	Autres territoires de la CAD	**TOTAL**
Financement ARS	Global 2013	103.295 €	33.995 €			137.190 €
	Objectif 2015 : 30% des crédits antérieurs	30.989 €	10.199 €			41.188 €
	Global 2015	89.521 €	27.242 €	7.805 €	41.865 €	166.433 €
	Global 2016	**109.340 €**	**29.321 €**	**56.200 €**	**17.034 €**	**211.895 €**

Bilan 2016
Les actions financées par l'ARS PACA

✓ Les actions au bénéfice des enfants et leurs parents

o En milieu scolaire

- Action d'éducation à la santé sur la santé bucco-dentaire autour de trois temps :
 - rencontre d'information et de développement du programme auprès des équipes enseignantes et encadrants
 - Séances par classe d'éducation à la santé bucco-dentaire
 - Un face à face avec un chirurgien-dentiste pour chaque enfant avec dépistage bucco-dentaire et entretien motivationnel aux changements des habitudes de vie si besoin

Draguignan
- *2 classes de CM2 Paul Arène*
- *2 classes de CM2 Pierre Brossolette*

Le Muy
- *2 classes de CM2 La Peyroua*
- *2 classes de CM2 Robert Aymard*

Financement ARS de 2.000 €

Envoyé en préfecture le 19/12/2017
Reçu en préfecture le 20/12/2017
Affiché le
ID : 083-248300493-20171214-C_2017_214-DE

- Ateliers de prévention sur l'usage excessif des écrans et les effets sur la santé, la vie relationnelle et scolaire – vers un usage raisonné, repenser voire diminuer les usages (4.000 €) (Association HORIZON MULTIMEDIA) :
 Draguignan
 - *2 classes de CM2 Marcel Pagnol (1/2 journée)*
 - *collège Général Ferrié (2 journées) et lycée Jean Moulin (1 journée)*

 Le Muy
 - *collège La Peyroua (1 journée)*

- 2 modules de formation pour le personnel de l'éducation nationale de l'Académie de Toulon au repérage précoce d'un usage à risques des outils numériques (4.700 €)

Financement ARS de 8.700 €

- Ateliers d'équilibre de vie : prévenir le surpoids et l'obésité des jeunes enfants par la promotion d'une hygiène de vie favorable à la santé autour de 3 axes :
 - professionnalisation les acteurs de la petite enfance sur la nutrition et l'animation collective en éducation à la santé
 - pour les enfants, faire des apprentissages et découvrir l'alimentation, le goût, les sens, les dépenses énergétiques, l'activité physique
 - sensibilisation des parents à la prévention du surpoids et de l'obésité, apport de connaissances en matière de recommandations nutritionnelles adaptées au jeune âge

 Sillans la Cascade
 Ecole préélémentaire 2 groupes d'enfants

Financement ARS de 1.400 €

 - **Hors milieu scolaire**

- Programme de prévention et d'éducation à la santé sur le thème « accidents de la vie courante » des 3 à 6 ans « Pak Kid's » avec soutien au processus de professionnalisation des équipes éducatives et sensibilisation auprès des parents :
 Le Muy
 - *au sein de la Maison de la jeunesse pour 2 groupes d'enfants 5/6 ans*
 3 séances d'une heure avec les enfants, pour 2 groupes
 1 séance d'1 heure avec les parents
 2 séances avec les professionnels

Financement ARS de 1.120 €

- Permettre aux enfants de développer leurs habitudes vie et comportements indissociables que sont l'environnement et la santé à travers la mise en place d'un travail de santé participative : animation d'un module de santé communautaire
 Le Muy : Accueil de loisir à la Maison de le jeunesse
 Enfants de 6 à 11 ans : 5 séances de 2h sur le thème de l'Eau (définition, l'eau et la santé, les usages de l'eau, je m'engage pour l'eau)

Financement ARS de 2.185 €

- Atelier de prévention d'une durée de 3h sur le thème des accidents de vie courante et initiation aux gestes de premiers secours pédiatriques pour les parents d'enfants de 0 à 6 ans (recommandations, conseils, initiation aux gestes de secours, conduites à tenir)
 Le Muy 1 atelier

Financement ARS de 700 €

Envoyé en préfecture le 19/12/2017
Reçu en préfecture le 20/12/2017
Affiché le
ID : 083-248300493-20171214-C_2017_214-DE

✓ Les actions au bénéfice des jeunes

○ En milieu scolaire

- Séances d'éducation pour la santé afin d'améliorer les ressources personnelles et promouvoir des habiletés relationnelles et comportementales en matière de vie affective et sexuelle favorables à la santé des collégiens et lycéens
 Pour chaque établissement, préparation en amont avec les équipes éducatives
 une séance de 4 h par classe (2 x 2h intervention en demi-groupe)
 Draguignan
 - collège Général Ferrié
 7 classes de 3ème : 14 interventions
 6 classes de 3ème : 12 interventions
 - collège Emile Thomas
 7 classes de 3ème : 14 interventions
 - collège Jean Rostand
 8 classes de 3ème : 16 interventions
 - Lycée Léon Blum
 11 classes de Seconde : 22 interventions

 Le Muy
 - collège La Peyroua
 4 classes de 3ème : 8 interventions
 - Lycée Val d'Argens
 12 classes de Première : 26 interventions

 Lorgues
 - lycée Thomas Edison
 12 classes de Première : 26 interventions

 Financement ARS de 34.440 €

- sensibilisation des étudiants aux risques liés au SIDA, hépatites et IST, ainsi qu'aux conduites à risques liées à la sexualité
 Draguignan
 Université et IFSI

 Financement ARS de 970 €

- Prévenir l'usage des produits psychoactifs, les addictions et leurs conséquences auprès des jeunes scolarisés en s'appuyant sur les équipes éducatives des établissements, sensibilisées et formées à cette approche / Réaliser un travail de repérage sur les adolescents en difficultés face aux produits afin d'orienter et d'organiser une prise en charge précoce
 Draguignan
 - collège Jean Rostand, lycée Jean Moulin + internat, lycée Léon Blum + internat

 Le Muy
 - collège La Peyroua, lycée

 Lorgues
 - Cité scolaire

 Les Arcs
 - Lycée

 Financement ARS de 12.640 €

Envoyé en préfecture le 19/12/2017
Reçu en préfecture le 20/12/2017
Affiché le
ID : 083-248300493-20171214-C_2017_214-DE

- Prévenir l'entrée dans la consommation du tabac : intervention d'éducation à la santé, information sur les méfaits du tabac pour les classes de 4ème et 3ème
 Repérage des élèves et informations modalités d'orientation et de prise en charge
 Draguignan
 - collège Jean Rostand

 Le Muy
 - collège La Peyroua

 Lorgues
 - collège

 Financement ARS de 1.580 €

- Accompagner la mise en œuvre d'une politique de prévention en CFA, en direction des équipes éducatives et des apprentis :
 → auprès des équipes éducatives
 - sensibilisation des professionnels volontaires à la prévention des conduites addictives
 - repérage et l'orientation vers les structures adaptées des apprentis en difficulté vis-à-vis de leur usage de substances psycho actives
 - réflexion sur l'application du règlement intérieur de l'établissement, et la mise en place de mesures alternatives aux sanctions.

 → auprès des jeunes
 - interventions interactives co-animées avec les formateurs volontaires de chaque CFA. Programme de prévention MILDECA. Pour chaque section d'apprentis, trois séances de 2h soit 6h par groupe.

 Les Arcs CFA agricole
 Les Arcs CFA chambre des métiers

 Financement ARS de 4.830 €

✓ **Les actions au bénéfice des populations précaires, vulnérables**

- Promouvoir une alimentation équilibrée : L'épicerie solidaire «La Musette»
 - Offrir des produits variés et équilibrés dont les fruits et légumes en développant le partenariat avec les producteurs locaux
 - Avec l'aide d'une conseillère en économie sociale et familiale, accompagner les familles lors de leur achat afin de favoriser des achats variés et équilibrés
 - Proposer un espace de communication et de diffusion sur l'alimentation équilibrée
 - Ateliers collectifs : préparation de plats équilibrés et économiques, information sur l'éducation nutritionnelle avec l'aide des guides créés sur l'alimentation équilibrée à petit budget, gaspillage alimentaire
 Draguignan Financement ARS de 3.000 €
 - Epicerie itinérante et 18 ateliers santé nutrition
 Vidauban, Callas et Le Muy Financement ARS de 1.000 €

- Garantir l'accès aux soins au plus démunis : prévention, soins corporels, psychologiques et dentaires, accompagnement dans la démarche de réinsertion dans le dispositif de droit commun : 390 personnes reçues en 2016 dont 115 intégrées dans le système de soins
 Draguignan et aire dracénoise, Le Muy

 Financement ARS de 30.000 €

Envoyé en préfecture le 19/12/2017
Reçu en préfecture le 20/12/2017
Affiché le
ID : 083-248300493-20171214-C_2017_214-DE

- Favoriser l'ouverture des droits d'accès aux soins aux migrants âgés isolés :
 Draguignan : 46 permanences dans l'année tous les vendredis et un atelier santé

Financement ARS de 6.000 €

- Mise en œuvre, suivi et évaluation de protocoles portant sur le parcours de soins en cours et à l'issue des soins à l'hôpital

Financement ARS de 9.000 €

- Insertion par la santé des allocataires du RSA et des bénéficiaires des minimas sociaux : permanences fixes au centre de solidarité de Draguignan (9 personnes suivies en 2016) sur rendez-vous ou à domicile sur Le Muy (1 suivi), Taradeau (1 suivi), Vidauban (3 suivis) et Salernes (au centre de solidarité) - suivi individualisé des personnes bénéficiant des minima sociaux ou allocataires du RSA ayant un contrat d'insertion par la santé, soit toute personne dont la problématique de santé freine le parcours d'insertion. Ce suivi individualisé consiste en un travail d'écoute, d'accompagnement et d'orientation vers des lieux de soins. Ces usagers sont repérés er orientés par les travailleurs sociaux intervenant dans l'insertion (intervenants des UTS, des foyers d'hébergement, des PASS, des CCAS…)
 CAD

Financement ARS de 5.500 €

- Permanences de conseil sur l'habitat (santé environnementale, habitat indigne …)
 Draguignan

Financement ARS de 1.100 €

- Promouvoir une alimentation équilibrée et une activité physique pour limiter la sédentarité
 Le Muy (file active d'une dizaine de familles)

Financement ARS de 4.260 €

- Développer des actions de réduction des risques chez les usagers de produits psychoactifs dans les CHRS en organisant une table citoyenne mensuelle : repérage, accompagnement et orientation
- formation des travailleurs sociaux
 Draguignan (CHRS AVAF Etoile)

Financement ARS de 1.600 €

✓ **Les actions au bénéfice de la population générale**

- Promouvoir une bonne santé sexuelle auprès du public adulte : groupes de discussion / café débats autour de la sexualité, contraception, maternité, l'utilisation du préservatif
 Draguignan : 7 séances
 Le Muy : 3 séances
 Vidauban : 2 séances

Financement ARS de 1.660 €

- Dépistage organisé des cancers du sein et colorectal
 CAD

Financement ARS de 18.000 €

Envoyé en préfecture le 19/12/2017
Reçu en préfecture le 20/12/2017
Affiché le
ID : 083-248300493-20171214-C_2017_214-DE

- Sensibilisation, information et incitation vers l'accompagnement aux dépistages organisés des cancers : mise en place de rencontres/café-débats/table-ronde afin de faciliter l'expression des résistances liées à la peur de la maladie, d'informer sur le cancer colorectal et sur le cancer du sein, ainsi que sur les enjeux du dépistage
 Draguignan Mars Bleu « Côlon Tour »

 Financement ARS de 1.366 €

- Dépistage du diabète de type 2 :dépistage de type communautaire gratuits avec mesures de la glycémie capillaire, organisés sur des sites type grandes surfaces, voies publiques avec information, conseils médicaux des sujets à risques, courrier médecin traitant, retour d'information patient après prise en charge par le médecin traitant
 Draguignan : 2 manifestations réalisées dans l'année

 Financement ARS de 2.000 €

- Organisation et animation d'une journée rencontre « SeISM » sur la Dracénie à l'occasion des Journées nationales de prévention du suicide et de la SISM sur le thème national « Santé physique, santé mentale : lien vital » le 19 mars 2016 à la Médiathèque de Draguignan.

 - Mini-conférences : « Savoir écouter son corps », « Le corps et la conscience de soi », « Découvrir l'art-thérapie »
 - Ateliers : « Ces livres, qui vous font du bien », « Art-thérapie », « Jeux suis au top ! », « Gym volontaire d'entretien du corps et de l'esprit », « Une B.D pour mieux vivre »
 - Projection d'un film : « J'avais le chien noir » de Matthew Johnstone
 - documentation

 Financement ARS de 2.000 €

- Favoriser la communication intra familiale, le mieux-être des personnes et des familles de la Dracénie et lutter contre l'isolement la souffrance psychique et le suicide : entretiens individuels d'aide et de soutien, et actions collectives groupes de paroles
 Draguignan et aire dracénoise :

 Financement ARS de 6.500 €

✓ Les actions au bénéfice des personnes vieillissantes

- Atelier mémoire permettant la stimulation cognitive des personnes âgées, à l'aide d'un outil innovant -un tapis interactif,- de préserver les capacités mnésiques de ces personnes, définir leur autonomie, et éviter leur isolement en créant du lien social. Stimulation de la mémoire et de l'attention, mais aussi les déplacements et le repérage dans l'espace

 Le Muy : au CCAS 1 atelier de 10 séances de 2h chacune Financement ARS : 7.222 €
 Draguignan : au CCAS 1 atelier de 10 séances de 2h chacune Financement ARS : 7.222 €

- Atelier bien vieillir : sur l'activité physique adaptée, l'équilibre et la prévention des chutes : prévenir la perte d'autonomie des seniors grâce à une sensibilisation théorique et pratique sur l'importance d'une pratique régulière d'une activité physique
 Draguignan Programme : conférence de sensibilisation de 2 h – 5 ateliers de 1h30 chacun – 1 séance de bilan orientation

 Financement ARS de 1.200 €

Envoyé en préfecture le 19/12/2017
Reçu en préfecture le 20/12/2017
Affiché le
ID : 083-248300493-20171214-C_2017_214-DE

✓ Les actions de formation

- Sensibiliser les personnes relais au repérage des enfants exposés aux violences conjugales et à leurs conséquences (Association ALEAS) : 2 jours de formation
 Professionnels de la CAD (ASE, AEMO, UTS REAAP)

 Financement ARS de 1.700 €

- Repérer tôt - agir vite : Travailler sur les représentations des professionnels et améliorer leurs connaissances en matière d'addictions, de dépendance, d'usages et de repérage, travailler sur le repérage et développer les aptitudes pour repérer les usages problématiques, former les participants à la prise en compte et à l'utilisation d'outils et de pratiques d'aide au changement (entretien motivationnel / repérage précoce intervention brève), échanger sur les pratiques
 Var

 Financement ARS de 6.000 €

Perspectives 2017

Poursuite de l'accompagnement de l'ARS à la démarche de création d'un Contrat Local de Santé de la Ville de Draguignan

La ville de Draguignan a souhaité fin 2015, initier une démarche de Contrat Local de Santé. Une première rencontre entre la ville de Draguignan, l'ARS et le CODES 83 a eue lieu le 20 janvier 2016 pour l'impulsion du Contrat Local de Santé. Une formation sur l'accompagnement méthodologique « construction d'un diagnostic santé sur un territoire et d'un programme d'actions » a été organisée par le CODES les 29 février et 3 mars 2016 à destination des élus et des agents de collectivités, en présence de l'ARS. La ville de Draguignan a désigné une coordinatrice des actions municipales en éducation et promotion de la santé, coordinatrice du futur CLS : Christine WARNANT, infirmière.
A l'issue de la formation, des constats et des diagnostics existants sur la santé des dracénois, le groupe de travail a retenu un axe transversal et 5 axes thématiques pour la construction du futur Contrat Local de Santé. Les groupes de travail se sont poursuivis sur toute l'année 2016 et 2017.
Ces travaux permettront de poser le diagnostic territorial et d'identifier les actions à valoriser et/ou à développer sur le territoire et la rédaction des fiches-actions. La signature du Contrat Local de Santé devrait intervenir d'ici la fin d'année 2017.

Financement ARS 2016-2017 dans l'accompagnement de la collectivité de 50.000 €

Les projets soutenus par l'ARS en attente de financement

- projet de renforcement sanitaire de l'équipe mobile précarité
- projet d'un temps de psychologue à la Mission locale
- projet de création d'une Consultation Jeunes Consommateurs

Toulon, le 18 septembre 2017
Le Délégué départemental du Var
de l'Agence régionale de santé PACA

Sébastien DEBEAUMONT

Envoyé en préfecture le 19/12/2017
Reçu en préfecture le 20/12/2017
Affiché le
ID : 083-248300493-20171214-C_2017_214-DE

4/ Le Conseil Départemental du Var : Etat des financements départementaux sur les actions AAP 2016.

DRAGUIGNAN

NOM DE LA STRUCTURE	TERRITOIRE D'INTERVENTION	COMMUNE DU SIEGE DE L'ASSOCIATION	financement CD valorisé en contrat de ville (CDV/Hors CDV)	INTITULÉ DE L'ACTION	MONTANT 2016
ALEAS	DRAGUIGNAN	DRAGUIGNAN	CD Draguignan CD Le Muy	Guidance parentale Draguignan	5 000 €
ALEAS		DRAGUIGNAN		SYNTHESE	5 000 €
CENTRE SOCIAL ET CULTUREL DE DRAGUIGNAN	DRAGUIGNAN	DRAGUIGNAN	CD Draguignan CD Le muy	Programme de Développement Social local	45 300 €
CENTRE SOCIAL ET CULTUREL DE DRAGUIGNAN		DRAGUIGNAN		SYNTHESE	45 300 €
COMPAGNONS BATISSEURS	BRIGNOLES SAINT MAXIMIN DRAGUIGNAN FREJUS	Marseille	CDVille Brignoles CDV Draguignan CDV Le Muy Intègre le CDVeille St Maximin CDV Fréjus (quartiers prioritaires et veille active)	Autoréhabilitation accompagnée	2 000 €
COMPAGNONS BATISSEURS		BRIGNOLES		SYNTHESE	2 000 €
CRESUS VAR	TOULON DRAGUIGNAN	TOULON	CDV Draguignan CDV Le Muy CDV Toulon	Education à la gestion du budget	750 €
CRESUS VAR		TOULON		SYNTHESE	750 €
LUDOTHEQUE LEI JOUGADOU	DRAGUIGNAN	DRAGUIGNAN	CDV Draguignan CDV Le Muy	intégration par le jeu	2 500 €
LUDOTHEQUE LEI JOUGADOU		DRAGUIGNAN		SYNTHESE	2 500 €
LE TRAIT LIBRE	DRAGUIGNAN	DRAGUIGNAN	CDV Draguignan CDV Le muy	Ateliers d'arts plastiques	500 €

Envoyé en préfecture le 19/12/2017
Reçu en préfecture le 20/12/2017
Affiché le
ID : 083-248300493-20171214-C_2017_214-DE

LE TRAIT LIBRE		DRAGUIGNAN		SYNTHESE	500 €
RESINE	Draguignan	DRAGUIGNAN	CDV Draguignan	jardins partagés	3 000 €
RESINE		DRAGUIGNAN		SYNTHESE	3 000 €
SECOURS POPULAIRE DRAGUIGNAN	DRAGUIGNAN	DRAGUIGNAN	CDV Draguignan CDV Le Muy	Maintien et amélioration de la permanence d'accueil	7 000 €
SECOURS POPULAIRE DRAGUIGNAN		DRAGUIGNAN		SYNTHESE	7 000 €

TOTAL : 66 050 €

LE MUY

NOM DE LA STRUCTURE	TERRITOIRE D'INTERVENTION	COMMUNE DU SIEGE DE L'ASSOCIATION	financement CD valorisé en contrat de ville (CDV/Hors CDV)	INTITULÉ DE L'ACTION	MONTANT 2016
DRACENIE SOLIDARITE	LE MUY	DRAGUIGNAN	CDV Le Muy	Jardins d'insertion au Muy	11 500 €
DRACENIE SOLIDARITE		LE MUY		SYNTHESE	11 500 €
EPAFA	LE MUY	FREJUS	CDV Le Muy	alphabétisation en Dracénie	2 000 €
EPAFA		VAR ESTEREL			2 000 €
LUDOTHEQUE LEI JOUGADOU	LE MUY	DRAGUIGNAN	CDV Le Muy	Ludo mobile	500 €
LUDOTHEQUE LEI JOUGADOU		DRAGUIGNAN		SYNTHESE	500 €

TOTAL : **14 000 €**

Envoyé en préfecture le 19/12/2017
Reçu en préfecture le 20/12/2017
Affiché le
ID : 083-248300493-20171214-C_2017_214-DE

5/ La DIRECCTE : contribution relative au droit commun de la DIRECCTE :

Direction régionale

des entreprises,

de la concurrence, de la consommation,

du travail et de l'emploi

de Provence-Alpes-Côte d'Azur

Unité Départementale de Var

Liberté • Égalité • Fraternité
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

Le 26 octobre 2017

Objet : Contribution DIRECCTE UD83

Contrat de ville CAD Pilier emploi développement économique

1) Les dispositifs de droit commun avec un objectif QPV financés notamment par la DIRECCTE

- **Le Parcours d'accompagnement contractualisé vers l'emploi et l'autonomie (PACEA)**

Cadre :

Le PACEA est le cadre contractuel unique de l'accompagnement des jeunes ajusté et gradué en fonction de la situation et des besoins.

Il pourra mobiliser les différentes modalités d'accompagnement (collectif, individuelle, période en entreprise…), les outils de la politique de l'emploi et de la formation, ainsi que toute action de nature à lever les freins périphériques à l'emploi.

Mis en place en 2017, c'est l'expression du droit à l'accompagnement posé par la loi et une réponse à l'enjeu de décloisonnement des dispositifs.

Opérateur : Mission Locale

Réalisation :

Valeur cible régionale : 20% QPV

A fin août 2017, 93 QPV CAD entrés en PACEA.

En 2016, était mesuré les jeunes en demande d'insertion (JDI : jeune ayant bénéficié d'un service de la ML au cours des 4 derniers mois), pour la CAD, 212 QPV (39 554 €).

- **La Garantie Jeunes :**

Cadre :

La Garantie jeunes a pour objet d'amener les jeunes en situation de grande précarité vers l'autonomie par l'organisation d'un parcours dynamique d'accompagnement global social et professionnel.

- Un accompagnement réalisé par les missions locales
 - un cadre collectif pendant 4 semaines à temps plein
 - renforcé pendant 12 mois
 - dans, par et vers l'emploi : au moins 4 mois en situation professionnelle (soit 80 jours effectivement travaillés)
- Une allocation mensuelle pour accompagner l'engagement du jeune
 - forfaitaire d'un montant équivalent au RSA
 - dégressive à compter de 300€ de revenus d'activité

Envoyé en préfecture le 19/12/2017
Reçu en préfecture le 20/12/2017
Affiché le
ID : 083-248300493-20171214-C_2017_214-DE

Opérateur : Mission Locale

Réalisation :

Valeur cible régionale : 20% QPV

Sur 2016, 18 QPV CAD (99 216 €)

A fin août 2017, 28 QPV CAD entrées en Garantie Jeunes (155 703 €).

- **Le Parrainage**

Cadre :

L'objectif est de rapprocher de l'emploi les personnes (jeunes et adultes) rencontrant des difficultés d'insertion en raison de leur faible niveau de qualification, de l'absence de réseau professionnel, de leur origine, de leur sexe ou de leur lieu de vie.

C'est un enjeu de la cohésion sociale du territoire et de la lutte contre les discriminations.

- Une contribution bénévole d'un réseau d'actifs ou de retraités : les parrains
- Un animateur chargé du repérage, de la mise en relation et de l'animation du réseau

Opérateur : Mission Locale, association d'insertion

Sur la CAD, parrainage jeunes uniquement assuré par la ML

Réalisation :

Valeur cible régionale 30% QPV

En 2016, 10 QPV CAD (1 403€)

A fin août 2017, 17 QPV CAVEM (2 420€)

- **Les contrats aidés**

Cadre :

Les publics les plus éloignés du marché du travail (demandeurs d'emploi de longue durée, jeunes en grande difficultés…) ont accès à des contrats spécifiques pour lesquels l'embauche et l'accompagnement est encadrée et appuyée financièrement par l'Etat.

Le contrat d'accompagnement dans l'emploi (CUI-CAE) est un contrat aidé dans le secteur non marchand.

Le contrat initiative emploi (CUI-CIE) est un contrat aidé dans le secteur marchand.

Le contrat starter est un contrat aidé dans le secteur marchand à destination des jeunes rencontrant des difficultés d'insertion professionnelle.

Les emplois d'avenir constituent une réponse aux difficultés particulières rencontrées par les jeunes peu ou pas qualifiés. Ils ont pour objectif de proposer des solutions d'emploi, de leur ouvrir l'accès à une qualification et à une insertion professionnelle durable.

Diminution des enveloppes en 2017, évolution probable du cadre règlementaire en 2018.

Opérateur : Pôle Emploi, Mission Locale, Avie Cap Emploi, Conseil Départemental

Réalisation :

Valeur cible régionale : CAE 12,12%, CIE 15,40%, Starter 54,80%, EAV 24,20%

2016 CAE : 71 QPV (367 004 €), CIE : 12 QPV (56 357 €), Starter :10 QPV (44 422 €), EAV : 48 QPV (955 126 €)

A fin août 2017 CAE : 28 QPV (162 772 €) , CIE : 4 QPV (16 468 €), Starter :2 QPV (9 086 €), EAV : 16 QPV (345 409 €).

- **L'école de la 2ème chance**

Cadre :

L'école de la 2ème chance a pour objectif d'assurer l'insertion sociale et professionnelle des jeunes sortis du système scolaire sans diplôme ni qualification, et particulièrement les jeunes qui habitent les quartiers prioritaires de la politique de la ville.

- Un parcours individualisé, alternant selon les besoins, apprentissages fondamentaux, périodes en entreprise, activités de développement personnel et formation.

Envoyé en préfecture le 19/12/2017
Reçu en préfecture le 20/12/2017
Affiché le
ID : 083-248300493-20171214-C_2017_214-DE

- Un statut de stagiaire de la formation professionnelle.

Labellisation par le réseau français des écoles de la 2ème chance selon des critères définis par le cahier des charges.

Nouveau dispositif mis en place en 2017. Ouverture de l'antenne sur la CAD en octobre 2017.
Objectif de 40% de QPV sur les 4 antennes du Var.

Opérateur : ACTIF (Association fille de l'UPV)

Réalisation :
Valeur cible régionale 40% QPV

En 2017, fin des dispositifs CIVIS et d'ANI décrocheurs, transfert du dispositif NACRE au Conseil Régional.

2) Les dispositifs de droits commun sans objectif QPV financés notamment par la DIRECCTE

- **Les structures d'insertion par l'activité économique (SIAE)**

L'insertion par l'activité économique (IAE) permet aux personnes les plus éloignées de l'emploi, en raison de difficultés sociales et professionnelles particulières (âge, état de santé, précarité) de bénéficier d'un accompagnement renforcé qui doit faciliter leur insertion professionnelle. Des structures spécialisées, comme les entreprises d'insertion, les associations intermédiaires, les entreprises de travail temporaire d'insertion ou les ateliers et chantiers d'insertion signent des conventions avec l'Etat qui leur permettent d'accueillir et d'accompagner ces travailleurs.

- **L'offre de service aux entreprises et salariés**

L'activité partielle :
L'activité partielle vise à prévenir les licenciements. Elle est destinée aux entreprises confrontées à des difficultés et contraintes de réduire ou suspendre temporairement leur activité. Elle assure aux salariés, en remplacement de leur salaire, une indemnisation partiellement prise en charge par l'Etat.

La prestation conseil RH :
Il s'agit de cofinancer un accompagnement personnalisé aux TPE/PME en matière de changement et de gestion des ressources humaines : recrutement, anticipation des évolutions des métiers, besoins en compétences, professionnalisation de la fonction RH…
Conventions régionales portées par les OPCA.

Le soutien à la formation des salariés des TPE/PME
Aide financière à la réalisation d'actions de formation pour

- ✓ Adapter et développer les compétences des salariés pour sécuriser leurs parcours professionnels
- ✓ Répondre aux besoins de qualification des entreprises et contribuer à la transition numérique

Conventions régionales portées par les OPCA

Le diagnostic 360° :
C'est un accompagnement des entreprises en difficulté ou à fort potentiel de développement dans les domaines économiques, techniques, stratégiques, commerciaux et ressources humaines par la réalisation d'un diagnostic par un consultant spécialisé.
Les EDEC (engagement de développement de l'emploi et des compétences) nationaux
Conventions nationales entre l'Etat, les fédérations professionnelles et les OPCA visant à mettre en place des actions pour anticiper, accompagner les mutations économiques et renforcer l'attractivité du secteur d'activité ou de la filière.